

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 31 OCTOBRE 2012

VOLUME 34

DANIELLE BERGERON et ODETTE GAGNON  
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec

Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour Directeur général  
des élections

Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal

Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec

Me ISABELLE PIPON pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| LISTE DES PIÈCES                       | 4           |
| PRÉLIMINAIRES                          | 5           |
| MARTIN DUMONT                          |             |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR MICHEL DORVAL     | 7           |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN | 138         |
| LUC LECLERC                            |             |
| INTERROGÉ PAR Me SONIA LEBEL           | 155         |

LISTE DES PIÈCES

|  | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| 17P-216 : Organigramme département de la voirie<br>Ville de Montréal   | 166         |
| 17P-217 : Décompte argent remis par Luc Leclerc<br>à la Commission le 29 octobre 2012                                    | 191         |
| 17P-218 : Photos de l'argent saisi par les<br>enquêteurs de la Commission le 29<br>octobre 2012                          | 191         |
| 17P-219 : Tableau de contrats octroyés par la<br>Ville de Montréal sous la<br>responsabilité de Luc Leclerc<br>2000-2009 | 216         |

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce trente et unième (31e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que les procureurs pourraient s'identifier,  
10 s'il vous plaît.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Denis Gallant pour la Commission.

13 Me KEITH RITI :

14 Keith Riti pour la Commission.

15 Me MARCO LABRIE :

16 Marco Labrie pour Martin Dumont.

17 Me MARTIN ST-JEAN :

18 Bon matin. Martin St-Jean pour la Ville de  
19 Montréal.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
22 construction du Québec.

23 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

24 Bon matin. Alexie Lafond pour le DGE.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

3 Me SIMON LAROSE :

4 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général  
5 du Québec.

6 Me ISABELLE PIPON :

7 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

8 Me CLAUDE GIRARD :

9 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des  
10 poursuites criminelles et pénales.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Gallant, on vous écoute. Ou Maître Dorval.

13 Oui, Maître Dorval.

14 Me DENIS GALLANT :

15 C'est le contre-interrogatoire de maître Dorval.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Dorval. Oui.

18

19

---

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce trente et unième (31e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARTIN DUMONT,

7

8 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR MICHEL DORVAL :

11 Q. [1] Bonjour, Monsieur Dumont. Mon nom est Michel  
12 Dorval, je suis procureur pour Union Montréal.

13 R. Rebonjour.

14 Q. [2] Nous nous sommes quittés hier, Monsieur Dumont,  
15 j'avais débuté l'interrogatoire sur... le contre-  
16 interrogatoire en fait, sur les élections  
17 partielles de deux mille quatre (2004) et  
18 j'aimerais y revenir ce matin. Vous avez dit dans  
19 votre témoignage en chef que vous aviez été  
20 sollicité pour être l'organisateur en chef de cette  
21 élection, n'est-ce pas?

22 R. Oui.

23 Q. [3] Qui vous avait sollicité?

24 R. Christian Ouellette.

25 Q. [4] Monsieur Ouellette. Et votre titre exact était

1           organisateur en chef?

2           R. Oui.

3           Q. [5] À ce titre-là, là, quelles étaient vos  
4           fonctions?

5           R. De, premièrement, coordonner toutes les activités  
6           de la permanence à l'arrondissement de Saint-  
7           Laurent pour l'élection partielle. J'avais à  
8           m'assurer que le pointage électoral se fasse, que  
9           les équipes de porte-à-porte fassent du porte-à-  
10          porte et que nous ayons un nombre suffisant de  
11          bénévoles pour accompagner des élus lors  
12          d'opération de porte-à-porte.

13          Q. [6] Très bien. Vous aviez deux districts dans  
14          Saint-Laurent?

15          R. Le 24 et le 25, oui.

16          Q. [7] Très bien. Est-ce que c'est exact de dire que  
17          la victoire vous était acquise? C'étaient deux  
18          districts qui étaient gagnés d'avance.

19          R. Non.

20          Q. [8] Pourquoi?

21          R. Dans le contexte que je me suis permis de vous  
22          expliquer hier, l'élection partielle était dans un  
23          contexte fort particulier. Les deux élus d'Union  
24          Montréal avaient été reconnus coupables de pots-de-  
25          vin et de malversations et l'image... l'image de



1           marque d'Union Montréal, de Gérald Tremblay, avait  
2           été entachée par ces deux ex-conseillers. Et disons  
3           que la grande partie de la campagne, les thèmes de  
4           campagne abordés ont été sur la transparence et ont  
5           été sur l'éthique.

6           Q. [9] Mais, initialement, là, êtes-vous d'accord avec  
7           moi que ces deux districts-là étaient  
8           traditionnellement, là, les vôtres?

9           R. Non.

10          Q. [10] O.K. Depuis combien de temps vous étiez là? Je  
11          veux dire, les partielles, là, je veux dire, qui  
12          était là avant? Est-ce que c'étaient des gens  
13          d'Union Montréal qui avaient été élus?

14          R. Oui.

15          Q. [11] Très bien. Et ils étaient en poste... vous  
16          aviez ces comtés-là depuis combien de temps? Et  
17          vous pouvez reculer à l'UCIM, si vous voulez.

18          R. Deux mille un (2001).

19          Q. [12] Très bien. Hier, je vous ai demandé si... vous  
20          m'avez dit que le DGE avait sorti un budget pour  
21          l'élection partielle et je vous suggérais qu'il y  
22          avait eu un budget par district, donc par district,  
23          donc par candidat. Vous m'avez dit que ce n'était  
24          pas le cas, c'est exact?

25          R. Non.

1 Q. [13] Non, ce n'est pas exact?

2 R. Non, ce n'est pas exact.

3 Q. [14] Ce n'est pas ce que vous avez dit hier?

4 R. Ce que j'ai dit hier, c'est que la Loi électorale  
5 prévoit un dollar huit (1,08 \$) par électeur, ce  
6 qui donne approximativement, grosso modo, vingt-six  
7 mille dollars (26 000 \$) par district. Et pour le  
8 but de l'élection partielle, les montants ont tout  
9 simplement été additionnés.

10 Q. [15] Très bien. Si je vous disais que, dans un  
11 district, il y avait cinquante-quatre mille neuf  
12 cent quatre-vingt-trois (54 983) habitants, dans un  
13 district.

14 R. Je serais porté à vous croire, mais je n'ai pas  
15 l'information devant moi.

16 Q. [16] Très bien. Ça nous montrait, pour un district,  
17 selon vos dires, à au-dessus de cinquante-cinq  
18 mille dollars (55 000 \$) pour ce district-là, donc  
19 ça nous amènerait à cent dix mille dollars  
20 (110 000 \$), n'est-ce pas exact?

21 R. Non.

22 Q. [17] Alors, le un dollar et huit sous (1,08 \$) dont  
23 vous nous parlez par habitant, expliquez-moi, là,  
24 s'il y a cinquante-quatre mille neuf cent quatre-  
25 vingt-trois (54 983) habitants dans un district

1 d'une de vos deux élections, pourquoi ça ne  
2 donnerait pas au-delà de cinquante-cinq mille  
3 (55 000)?

4 R. Bien, justement, hier soir j'ai été faire une  
5 petite consultation sur le site d'Élection  
6 Montréal.

7 Q. [18] Hum, hum.

8 R. Et le nombre d'électeurs que le procureur fait  
9 référence, c'est la totalité des deux districts  
10 électoraux, et cette information-là se retrouve sur  
11 le site d'Élection Montréal.

12 Q. [19] Si je vous disais, Monsieur Dumont, que dans  
13 un de vos deux districts, il y avait effectivement  
14 cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois  
15 (54 983) habitants, et ça, c'est après... ça, en  
16 fait, c'est la conclusion finale du DGE. Parce que  
17 vous savez qu'il y a une approximation qui se fait  
18 au début et que la Loi électorale prévoit, pour une  
19 élection municipale, un montant forfaitaire par  
20 candidat de deux mille sept cents dollars et  
21 quarante-deux sous (2 700,42 \$) par habitant et non  
22 pas un dollar et huit (1,08 \$), est-ce que je me  
23 trompe?

24 R. Vous vous trompez puisque vous faites allusion aux  
25 habitants et dans l'élection, ce qu'il faut

1 calculer, ce ne sont pas les bébés, ce ne sont pas  
2 les gens qui n'ont pas le droit de vote, ce sont  
3 les électeurs.

4 Q. [20] On se comprend, là, quand je dis  
5 « habitants », on parle d'électeurs, là.

6 R. Ah! Je voulais juste préciser.

7 Q. [21] Ça va. Alors, à ma réponse, j'ai tort de vous  
8 dire que s'il y a cinquante-quatre mille neuf cent  
9 quatre-vingt-trois (54 983) ha... électeurs,  
10 désolé, et qu'on autorisait deux mille sept cents  
11 dollars (2 700 \$) par candidat, plus quarante-deux  
12 sous (0,42 \$) par électeur, le un et huit (1,08 \$),  
13 il sort d'où?

14 R. Bien, le un et huit (1,08 \$), comme je vous l'ai  
15 mentionné tout à l'heure, Madame la Présidente,  
16 c'est le calcul qu'Élection Montréal a donné.

17 Q. [22] Je ne comprends pas. Alors, vous...

18 R. Bien, moi, j'ai compris « Élection Montréal » là...

19 Q. [23] Le DGE, là.

20 R. Non, ce n'est pas le DGE, Monsieur.

21 Q. [24] Regardez bien, là, juste... on va bien se  
22 comprendre, là. Vous, vous nous dites que vos deux  
23 districts totalisaient cinquante-quatre (54)...  
24 mettons dans les alentours de cinquante-cinq mille  
25 (55 000). Voteurs.

1 R. Vous présumez, oui.

2 Q. [25] Mais je ne sais pas, là. Moi je vous suggérais  
3 que vous aviez, dans un district, cinquante-quatre  
4 mille neuf cent quatre-vingt-trois (54 983)  
5 électeurs, et vous me dites non, c'était le total  
6 des deux.

7 R. Moi, je vous fais référence au budget total qui  
8 m'avait été accordé, qui était approximativement...  
9 Comme je vous l'ai expliqué tantôt, Madame la  
10 Présidente, on fait tout simplement vingt-six mille  
11 (26 000) fois deux, ce qui donne cinquante-deux  
12 mille (52 000). C'était le budget qui était alloué  
13 pour organiser les deux élections partielles, selon  
14 Élection Montréal.

15 Q. [26] Oui. Alors, selon vous, si je multiplie  
16 cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois  
17 (54 983) par un dollar et huit (1,08 \$), j'arrive à  
18 combien?

19 R. Écoutez, j'ai toujours été recalé dans mes examens  
20 de mathématiques, alors je ne me sentirais pas à  
21 l'aise de vous répondre ce matin.

22 Q. [27] Très bien. Et si on rajoutait deux mille sept  
23 cents (2 700), est-ce que vous pensez qu'on  
24 pourrait peut-être être dans les alentours de  
25 cinquante-sept (57), cinquante-huit mille (58 000)?

1 Je fais juste des approximations, là, parce que je  
2 n'ai pas de calculatrice, mais...

3 R. Mais vos approximations ne sont pas exactes, parce  
4 que je persiste à vous répéter, Madame la  
5 Présidente, le calcul sur lequel il faut se baser,  
6 ce sont sur les électeurs et non pas sur les  
7 habitants.

8 Q. [28] Oui. On a... On a réalisé ça, là. Je prends  
9 peut-être le mauvais terme. Je vous parle  
10 d'électeurs, là. Alors, vous, vous me dites que  
11 dans vos deux districts, vous aviez, selon vous,  
12 dans les alentours de cinquante-cinq mille  
13 (55 000), le total des deux, et que c'est... donc,  
14 on avait droit à... le montant forfaitaire par  
15 candidat, deux mille sept cents (2 700), plus une  
16 et huit (1,08) par voteur potentiel.

17 R. Moi je vais vous répéter, Madame la Présidente, que  
18 pour ma part, le parti m'avait identifié, selon les  
19 chiffres d'Élection Montréal, un budget total  
20 d'environ cinquante-deux mille dollars (52 000 \$).

21 Q. [29] O.K. Donc, lorsque vous me dites un dollar et  
22 huit (1,08 \$), vous n'êtes pas sûr de ça, c'est  
23 exact?

24 R. Non, au contraire. Je vous ai même mentionné la  
25 source de ce dollar et huit (1,08 \$). C'est sur le

1 site d'Élection Montréal.

2 Q. [30] Très bien. Alors, si je vous disais, Monsieur  
3 Dumont, que dans un des districts il y avait, et je  
4 me répète, cinquante-quatre mille neuf cent quatre-  
5 vingt-trois (54 983) voteurs potentiels, et que le  
6 DGE autorisait deux mille sept cents dollars  
7 (2 700 \$) plus quarante-deux sous (42¢) par voteur,  
8 ça faisait un total de vingt-cinq mille sept cent  
9 quatre-vingt-douze et quatre-vingt-six (25 792,86).  
10 Ce chiffre-là est exact, je l'ai fait. Et, comme  
11 l'autre district était similaire en nombre de  
12 voteurs, il y a une décision qui a été prise de  
13 multiplier le vingt-cinq mille sept cent quatre-  
14 vingt-douze et quatre-vingt-six (25 792,86) par  
15 deux, ce qui donne un total de cinquante et un  
16 mille cinq cent quatre-vingt-cinq et soixante-douze  
17 (51 585,72). Est-ce que ça vous dit quelque chose?

18 R. C'est le montant que je vous ai mentionné tout à  
19 l'heure, Madame la Présidente.

20 Q. [31] Très bien. Donc, si mon calcul s'avère exact,  
21 ma théorie est la bonne. Vous aviez cinquante-  
22 quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois (54 983)  
23 voteurs dans un district, et, similairement, le  
24 même nombre de voteurs dans l'autre.

25 R. Pour ma part, je tiens à vous rappeler que

1 l'information que j'ai était basée sur le nombre  
2 d'électeurs dans chacun des deux districts  
3 électoraux, et, selon les informations qu'on peut  
4 retrouver sur le site d'Élection Montréal, ces  
5 informations-là font en sorte qu'il y a un montant  
6 qui est identifié pour chacun de ces électeurs-là,  
7 ce qui donne le montant total, qui semble être la  
8 même conclusion que le procureur, de cinquante-deux  
9 mille dollars (52 000 \$).

10 Q. [32] Pourquoi, alors, m'avoir dit que le cinquante-  
11 quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois (54 983)  
12 correspondait au total des deux districts en nombre  
13 de voteurs?

14 R. Je n'ai pas dit ça, non.

15 Q. [33] Vous n'avez pas dit ça?

16 R. Non. Ce que je vous ai dit, quand vous avez énuméré  
17 ce chiffre-là en premier, je vous ai dit, il faut  
18 faire la distinction entre les habitants et les  
19 électeurs, et ce qu'il faut comprendre, c'est que  
20 dans un district il y a approximativement les  
21 électeurs, et qu'on multiplie par le nombre, comme  
22 je vous l'ai mentionné, d'un dollar huit (1,08 \$),  
23 ce qui donne cinquante-deux mille dollars  
24 (52 000 \$).

25 Q. [34] O.K. Pourquoi avoir dit quarante-six mille



1 (46 000) hier, dans votre témoignage, que le  
2 plafond était quarante-six mille (46 000)?

3 R. Ce que j'ai dit hier, en date de la rencontre, les  
4 sommes qui étaient inscrites étaient de quarante-  
5 trois mille (43 000), et j'ai spécifié hier que  
6 dans mon souvenir, c'était approximativement  
7 quarante-six mille dollars (46 000 \$). J'ai été  
8 vérifier l'information hier soir, la nuit m'a porté  
9 conseil.

10 Q. [35] O.K. Très bien. Vous, là, ce n'était pas la  
11 première fois que vous participiez à une élection  
12 municipale, c'est exact?

13 R. C'est exact.

14 Q. [36] O.K. Vous aviez un peu d'expérience.

15 R. Oui.

16 Q. [37] Vous connaissiez le monde des élections  
17 municipales. Surtout à Montréal. C'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. [38] Pour être nommé organisateur en chef, c'est  
20 parce qu'on vous reconnaissait les compétences pour  
21 faire cette job-là. C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. [39] Très bien. Et, selon vous, vous êtes quelqu'un  
24 de compétent comme organisateur pour une élection?

25 R. Oui.

1 Q. [40] O.K. Donc, vous connaissez le baratin de tout  
2 ça.

3 R. Oui.

4 Q. [41] Très bien. C'est quoi le plafond des dépenses  
5 préélectorales?

6 R. Pardon? Est-ce que vous pouvez répéter la question,  
7 s'il vous plaît?

8 Q. [42] Certainement. Quel est le plafond des dépenses  
9 préélectorales?

10 R. Je n'en ai aucune idée.

11 Q. [43] Est-ce que ça ne serait pas une information  
12 importante, pour un directeur ou un organisateur en  
13 chef d'une élection, de savoir est-ce que le...  
14 quel est le plafond d'une dépense, des dépenses  
15 préélectorales, juste avant le dépôt des brefs?

16 R. Non. C'est plutôt important pour l'agent officiel.

17 Q. [44] Très bien. Vous dites, vous êtes... vous vous  
18 êtes inquiété par rapport aux dépenses quand vous  
19 avez remarqué des choses qui étaient inquiétantes  
20 pour vous, et vous avez mentionné, entre autres,  
21 qu'il y a des réceptionnistes qui rentraient, il y  
22 en avait beaucoup, ça vous inquiétait, dire, il y a  
23 peut-être beaucoup d'argent qui se dépense. Est-ce  
24 que c'est venu, comme, spontanément, il y a une  
25 journée que vous avez réalisé ça ou c'est par le

1 cumul de plusieurs jours d'observation que vous  
2 avez commencé à vous inquiéter?

3 R. Bien, je me suis inquiété quand... je vous dirais,  
4 quand j'ai demandé la rencontre, deux jours  
5 auparavant, j'ai reçu de la part de monsieur  
6 Bernard Trépanier deux enveloppes contenant chacune  
7 cinq mille dollars (5 000 \$), qui étaient adressées  
8 à mes deux adjoints d'organisation, monsieur Daniel  
9 Labrecque et monsieur Éric Lachapelle, et monsieur  
10 Trépanier m'a tout simplement mentionné, avec ces  
11 deux enveloppes cachetées, « S'il vous plaît, veux-  
12 tu remettre ces deux enveloppes-là à tes deux  
13 adjoints? » Et quand j'ai remis les deux  
14 enveloppes, les deux adjoints m'ont dit, « Est-ce  
15 qu'il y a cinq mille dollars (5 000 \$) à  
16 l'intérieur de ces enveloppes-là? » Je lui ai  
17 répondu, « Je ne le sais pas. Ça c'est de  
18 l'information que monsieur Trépanier peut vous  
19 donner. »

20 Q. [45] Très bien. Alors, il y a cet événement-là des  
21 deux enveloppes, mais quand commencez-vous à voir  
22 qu'il y a, comme vous dites, beaucoup de  
23 réceptionnistes? Y avait-il d'autres signaux, là,  
24 dans votre environnement, qui vous permettaient de  
25 croire qu'il y a beaucoup d'argent qui se

1           dépensait? Vous avez mentionné les réceptionnistes,  
2           est-ce qu'il y avait d'autre chose?

3           R. Oui, bien sûr. Comme je vous l'ai mentionné hier,  
4           c'est une élection partielle qui se tenait le vingt  
5           (20) décembre, ou le dix-neuf (19) décembre, il  
6           faudrait que je vérifie, et c'était durant le temps  
7           de l'hiver, et on avait eu énormément de neige pour  
8           cette occasion. Alors il avait été décidé, pour  
9           faciliter le transport des personnes à mobilité  
10          réduite et des personnes handicapées, de louer  
11          jusqu'à trois miniautobus deux semaines à l'avance.  
12          Un autre signe.

13          Q. [46] O.K. Donc, on est vraiment sûr de la période  
14          de temps, là, c'est deux semaines avant la date  
15          d'élection qui était le vingt (20) décembre. C'est  
16          exact?

17          R. C'est exact.

18          Q. [47] Et on ne peut pas se tromper là-dessus, là.

19          R. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

20          Q. [48] Non non. Je vous demande, là, vous êtes  
21          certain de ce que vous m'affirmez quand vous dites,  
22          là, « bon, bien, c'est deux semaines avant la date  
23          d'élection »?

24          R. J'ai dit hier approximativement deux semaines, en  
25          me basant sur le montant actuellement dépensé qui

1 m'a été présenté par l'agent officiel, c'est-à-dire  
2 quarante-trois mille dollars (43 000 \$).

3 Q. [49] Mais comment vous faites ce lien-là?

4 R. Bien, plus la campagne avance, plus les sommes sont  
5 dépensées.

6 Q. [50] Donc, votre estimé de deux semaines est en  
7 fonction d'un montant d'argent et non pas en  
8 fonction d'un calendrier?

9 R. Alors, comme je vous l'ai dit hier, à maître  
10 Gallant, l'information que j'avais c'est que plus  
11 le temps avançait à l'élection et j'ai même  
12 spécifié que c'était un petit peu avant le bureau  
13 de vote par anticipation qui est normalement sept  
14 jours avant l'élection générale ou l'élection  
15 partielle.

16 Q. [51] Hum, hum?

17 R. J'ai spécifié que c'était avant le BVA et là j'ai  
18 été très clair quand j'ai rencontré les enquêteurs  
19 de la Commission et qu'on m'a demandé une date  
20 spécifique, je ne pouvais pas nommer la date  
21 spécifique.

22 Q. [52] O.K. Vous dites avoir rencontré l'agent  
23 officiel, monsieur Deschamps, ainsi que le maire,  
24 vous avez mentionné, deux semaines avant  
25 l'élection, et que vous étiez inquiet et que vous

1           vouliez leur parler, est-ce que c'est exact?

2           R. Oui, mais ma priorité c'était surtout l'agent  
3           officiel.

4           Q. [53] Oui, je comprends, mais le maire était  
5           présent?

6           R. Bien sûr, puisqu'il était présent pour un blitz de  
7           porte-à-porte.

8           Q. [54] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez, je  
9           comprends qu'on a peut-être... on ne peut pas me  
10          donner une date exacte, là, je comprends ça, mais  
11          pourriez-vous me dire est-ce que c'était un jour de  
12          semaine?

13          R. Je ne pourrais pas vous dire. Ce que je sais  
14          toutefois c'est que c'était en soirée.

15          Q. [55] C'était en soirée. O.K. Et dans quel bureau  
16          étiez-vous?

17          R. Mon bureau.

18          Q. [56] Qui est situé où?

19          R. Dans le local électoral.

20          Q. [57] O.K. Vous nous avez mentionné que le maire  
21          s'était déplacé à plusieurs reprises dans  
22          l'arrondissement pendant cette élection-là. Vous  
23          avez mentionné un chiffre. si je ne m'abuse, à peu  
24          près une dizaine de fois, est-ce que c'est exact?

25          R. C'est exact.

1 Q. [58] Et a-t-il fait cela... parce que là on parle  
2 d'une période de trente (30) jours d'élection,  
3 c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. [59] Bon. Alors, sur ce trente (30) jours-là est-ce  
6 que c'était plus au début, milieu, à la fin ou il  
7 était à peu près constant?

8 R. Excusez-moi, vous parlez de quoi précisément?

9 Q. [60] De la présence du maire dans votre  
10 arrondissement?

11 R. Ses visites?

12 Q. [61] Oui?

13 R. Bien, comme je vous ai mentionné, ça a été, pour  
14 vous donner des exemples bien précis, il a été  
15 présent à l'inauguration du comité électoral.

16 Q. [62] Hum, hum?

17 R. Il a été présent au brunch précédant la période  
18 électorale. Il a été présent, écoutez, comme je  
19 vous l'ai dit hier, il a été présent aussi pour des  
20 activités de porte-à-porte. Il a été présent au  
21 bureau de vote par anticipation. Il a été présent  
22 le jour de l'élection.

23 Q. [63] Très bien. Alors je comprends que le juge...  
24 je m'excuse, que le maire aurait fait du porte-à-  
25 porte?

1 R. J'espère bien que oui.

2 Q. [64] O.K. Donc vous me dites ça, mais vous ne savez  
3 pas si effectivement il en a fait?

4 R. Ah, il en a fait.

5 Q. [65] Comment vous faites pour me dire ça?

6 R. Bien, j'avais le mandat de préparer des listes  
7 électorales, ce qu'on appelle dans le jargon  
8 politique, des pôles électoraux (sic), qui sont des  
9 secteurs désignés. Alors, quand on sentait que le  
10 pôle 45 était favorable pour nous, on identifiait  
11 ce pôle-là et on envoyait nos meilleurs porte-  
12 paroles et on considérait que le maire était le  
13 meilleur porte-parole à cette époque pour vanter  
14 les mérites de l'élection partielle et des  
15 candidats.

16 Q. [66] Est-ce qu'on s'entend quand on dit du porte-à-  
17 porte, là, c'est on va d'une adresse à l'autre, là,  
18 on va rejoindre les gens dans leur foyer. C'est  
19 votre définition du porte-à-porte?

20 R. C'est exactement qu'est-ce que l'expression veut  
21 dire.

22 Q. [67] Si je vous disais que le maire Tremblay ne  
23 fait pas de porte-à-porte dans les élections, ça  
24 vous surprendrait-tu?

25 R. Ça me surprendrait énormément, en effet.



1 Q. [68] O.K. Si je vous disais qu'ordinairement le  
2 maire va faire des centres, exemple, centre de  
3 personnes âgées, centre d'handicapés, des choses  
4 comme ça, mais que le maire ne fait pas de porte-à-  
5 porte?

6 R. Il faut faire la distinction entre ce que le maire  
7 aime faire et ce que le maire doit faire. Le maire  
8 aime faire les événements où il y a le plus de gens  
9 et c'est arrivé aussi à l'occasion qu'on lui ait un  
10 petit peu forcé la main en lui expliquant qu'il  
11 fallait faire aussi du porte-à-porte avec les  
12 candidats pour que les candidats soient aussi à  
13 l'aise avec le maire.

14 Q. [69] Alors, vous me dites ce que le maire aime  
15 faire et ce que le maire doit faire. Je vous parle  
16 de ce que le maire a fait, est-ce qu'il a fait,  
17 selon vous, du porte-à-porte?

18 R. Oui.

19 Q. [70] Très bien. Combien de fois?

20 R. Comme j'ai expliqué hier, moi j'ai... je me suis  
21 attardé au nombre de visites. Là, quand on me  
22 demande le nombre de soirées de porte-à-porte, il  
23 va falloir qu'on fasse un mixte et de porte-à-porte  
24 et, bien entendu, d'événements publics. Alors, je  
25 vous dirais peut-être deux, trois en additionnant

1 toutes les présences qu'il a faites, comme je vous  
2 l'ai expliqué un petit peu plus tôt.

3 Q. [71] Et vous diriez que lorsque le maire est venu  
4 une dizaine de fois dans votre arrondissement, est-  
5 ce qu'il venait plus le matin, l'après-midi ou le  
6 soir?

7 R. La fin de semaine c'était le jour.

8 Q. [72] Hum, hum?

9 R. Le jour où on a fait l'inauguration du comité  
10 électoral c'était en fin d'après-midi. Il faut  
11 comprendre que le maire, au-delà d'être chef du  
12 Parti, est maire de Montréal et a différentes  
13 activités durant sa journée de travail.

14 Q. [73] Au lancement de la campagne, est-ce que le  
15 maire était présent dans votre local?

16 R. À mon souvenir, oui.

17 Q. [74] Oui. Et c'était à quelle période, ça?

18 R. Au début de l'élection.

19 Q. [75] O.K. Et vous fixeriez la date du début de  
20 l'élection à peu près à quand, selon vous?

21 R. Trente (30) jours avant le dix-neuf (19) ou le  
22 vingt (20) décembre.

23 Q. [76] Donc, à peu près dans les alentours du vingt  
24 (20) novembre, c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. [77] Avez-vous mémoire, vous, que dans le bout du  
2 vingt (20) novembre, vous avez vu le maire à vos  
3 locaux faire un petit speech, là, inaugural pour  
4 partir la campagne?

5 R. Mon souvenir me dit que oui.

6 Q. [78] Très bien. Quand on est un organisateur  
7 politique, surtout un chef, là, chef organisateur  
8 d'une campagne électorale, on a des outils à notre  
9 disposition puis on a des impératifs, c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. [79] Le plus grand impératif, là, dans une campagne  
12 électorale, qu'est-ce que c'est, selon vous?

13 R. Est-ce que vous pouvez définir ce que, selon vous,  
14 est impératif?

15 Q. [80] Alors, les choses qui vous limitent, les  
16 choses que vous ne pouvez pas passer outre et qui  
17 guident votre... des choses essentielles dans votre  
18 campagne comme organisateur pour mener votre  
19 campagne?

20 R. Dans un premier temps il faut s'assurer que les  
21 deux candidats aient complété leur bulletin de mise  
22 en candidature. Ça, je pense que c'est la première  
23 chose la plus fondamentale, qu'ils aient recueilli  
24 le nombre de signatures requis par la loi, dans un  
25 premier temps. Dans un deuxième temps, il faut

1 avoir une organisation et pour avoir  
2 l'organisation, bien, il faut respecter le budget  
3 électoral qui est défini selon la loi.

4 Q. [81] Si je vous disais qu'il y a d'autres choses  
5 qui sont... je suis d'accord avec vous c'est  
6 extrêmement impératif, c'est le point de départ.  
7 Mais pour mener votre campagne, là, une chose, une  
8 des choses les plus importantes c'est le calendrier  
9 électoral, c'est exact?

10 R. Oui, qui est remis par Élection Montréal.

11 Q. [82] C'est ça. Et ordinairement dans un, moi ce  
12 que j'appelle un « war room », mais dans le bureau  
13 du chef organisateur, là, ordinairement on a un  
14 « blow-up » de peut-être quatre par huit (4 x 8),  
15 là, où est-ce qu'on a tous des casiers, là, puis là  
16 on sépare le nombre de jours parce que ça, il faut  
17 savoir qu'est-ce qui se passe, c'est quoi les dates  
18 butoirs, qu'est-ce qu'on va faire et ça prend un  
19 tableau comme ça et c'est vraiment un des outils  
20 les plus essentiels dans une campagne. Êtes-vous  
21 d'accord?

22 R. Non.

23 Q. [83] Alors, pour vous, de savoir quelle date qu'on  
24 est puis combien de jours qu'il nous reste avant  
25 l'élection, ça n'a pas beaucoup d'importance?

1 R. Non, pour moi ce n'est pas nécessaire d'avoir un  
2 tableau accroché sur le mur.

3 Q. [84] O.K. Très bien. Mais ce calendrier-là, par  
4 contre, le nombre de jours que vous avez qu'est-ce  
5 que vous allez en faire est très important, c'est  
6 exact?

7 R. Oui.

8 Q. [85] Très bien. Donc, vous avez un calendrier de  
9 trente (30) jours pour cette élection-là et dans ce  
10 calendrier-là, bien, vous faites vos choix de quoi  
11 doit être fait à chaque jour?

12 R. Oui.

13 Q. [86] Très bien. Si je vous disais, Monsieur Dumont,  
14 que les élections municipales à Montréal sont  
15 toutes entre cinquante (50) et cinquante-trois (53)  
16 jours et non pas trente (30) jours; vous me diriez  
17 quoi?

18 R. Ce que vous dites c'est que l'élection... le bref  
19 serait émis de cinquante (50) à cinquante-trois  
20 (53) jours? C'est possible.

21 Q. [87] Mais vous m'avez dit trente (30) jours. Vous  
22 venez de me répéter plusieurs fois, trente (30)  
23 jours, que c'est important le calendrier, trente  
24 (30) jours. Là je vous dis qu'il n'y a pas trente  
25 (30) jours, il y en a entre cinquante (50) et

1 cinquante-trois (53).

2 R. D'accord, c'est votre information.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Je vais déposer les brefs, Madame la Juge, j'ai une  
5 copie qu'on a digitalisée, je présume, et je me  
6 demande si on pouvait... je ne suis pas tellement  
7 habitué avec votre procédure de production.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Si vous en avez fait la demande... Maître Gallant,  
10 oui?

11 Me DENIS GALLANT :

12 Oui, et avec toute la bonne volonté de maître  
13 Dorval, on me l'a donné à neuf heures et quart  
14 (9 h 15). Donc, ce qui était plus pratique, quinze  
15 (15) minutes avant le début des auditions, c'était  
16 des copies papier, j'en ai, vous en avez. Mais,  
17 malheureusement, on ne pouvait pas donner ça à  
18 madame Blanchette, donc ça ira à la pause. Devant  
19 l'impossible nul n'est tenu, Madame la Présidente.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Et je tiens à vous dire que maître Gallant a été  
22 vraiment serviable ce matin et on a vraiment tout  
23 fait pour que ça vous arrive, là, mais... Est-ce  
24 qu'il y a au moins une copie papier?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il est toujours comme ça.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Oui, je le sais, c'est très agréable de faire  
5 commerce avec lui. Écoutez, est-ce que vous avez au  
6 moins une copie papier pour vous?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, si vous nous indiquez ce dont il s'agit...

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Oui, tout à fait. Alors, c'est ce document-là, j'en  
11 ai juste une copie. Je peux peut-être vous  
12 l'exhiber.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Je peux donner ma copie au témoin.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Vous êtes gentil.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Nous l'avons. Nous l'avons.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Q. [88] Alors, Monsieur Dumont, notice d'élections,  
25 vingt-trois (23) octobre; déclenchement

1 d'élections, vingt-quatre (24) octobre; élections  
2 pour (inaudible), dix-neuf (19) décembre. Ça c'est  
3 le document officiel des élections. Donc, quand je  
4 vous dis qu'on parle... vous, vous me dites que les  
5 brefs ont été déposés aux alentours du vingt (20)  
6 novembre et je vous dis que la réalité est le  
7 vingt-quatre (24) octobre. Est-ce que ça vous dit  
8 quelque chose?

9 R. Bien, vous avez raison.

10 Q. [89] Très bien. Là j'essaie de comprendre. Vous  
11 êtes un homme d'expérience, quelqu'un qui a fait  
12 plusieurs élections, vous avez été organisateur en  
13 chef d'une élection partielle. Vous savez que le  
14 calendrier c'est un outil qui est indispensable  
15 mais aussi c'est ce qui vous donne des dates  
16 butoirs, c'est votre outil de travail. Et vous  
17 martelez, depuis hier et aujourd'hui, trente (30)  
18 jours, trente (30) jours, trente (30) jours alors  
19 que toutes les élections municipales, à Montréal,  
20 sont entre cinquante (50) et cinquante-trois (53)  
21 jours. Est-ce que, selon vous, là, c'est sérieux  
22 ça, quand vous dites que vous étiez organisateur en  
23 chef?

24 R. Bien sûr.

25 Q. [90] Comment pouvez-vous faire une erreur aussi



1 grande que ça?

2 R. Ce n'est pas une erreur. Tout simplement, si je  
3 peux me permettre de vous expliquer.

4 Q. [91] Certainement.

5 R. Il faut faire la différence entre l'émission des  
6 brefs et l'activité électorale. Ce n'est pas parce  
7 que l'élection est annoncée le vingt-trois (23)  
8 octobre, de ce que je peux voir sur la feuille, que  
9 nous avons déjà le comité en marche, que nous avons  
10 déjà loué le local, que nous avons déjà identifié  
11 l'organisateur. Il faut comprendre qu'entre  
12 l'émission des brefs et le début réel des  
13 activités, et je suis prêt d'accorder ce que maître  
14 a avancé, c'est tout à fait normal, pour moi, de  
15 vous expliquer que, moi, mes activités partisans à  
16 l'arrondissement de Saint-Laurent c'était sur les  
17 trente (30) derniers jours. Mais je conviens avec  
18 lui que les brefs sont émis beaucoup à l'avance.

19 Q. [92] Mais, hier, là, et aujourd'hui, les questions  
20 étaient très claires, surtout hier, entre  
21 l'émission des brefs et la date du vote, vous avez  
22 confirmé qu'il y avait trente (30) jours et vous ne  
23 cessez de répéter que c'était trente (30) jours  
24 entre le dépôt des brefs et l'élection. Là vous  
25 êtes en train de me dire que quand la balle est

1 mise au jeu, qu'un parti politique peut attendre un  
2 mois à gazouiller en attendant de commencer à faire  
3 sa campagne et ne se laisser que les trente (30)  
4 derniers jours; est-ce que c'est ça que vous me  
5 dites?

6 R. Je n'ai pas dit cela.

7 Q. [93] Expliquez-moi-le encore, j'ai mal compris.

8 R. Ce que j'ai tout simplement dit c'est que maître a  
9 raison sur l'émission des brefs, qui ont été faits  
10 à partir du vingt-trois (23) octobre. Je lui donne  
11 raison sur, peut-être pour ma perception, qui était  
12 de trente (30) jours. Moi, ce que je veux juste  
13 vous rappeler c'est que mon intervention politique  
14 à l'arrondissement s'est surtout faite au moment où  
15 on avait un local fonctionnel, on avait commandé  
16 les affiches, on avait annoncé les candidats. Il  
17 faut certainement s'entendre, Maître, qu'avant  
18 d'annoncer des candidats, il faut les choisir et,  
19 pour les choisir, il faut passer un processus.  
20 Donc, moi, ça ne me met pas du tout mal à l'aise  
21 quand vous me dites que l'élection aurait été  
22 officiellement déclenchée le vingt-trois (23)  
23 octobre.

24 Q. [94] Est-ce que je dois comprendre de votre réponse  
25 que le DGE a pris tout le monde par surprise en

1 arrivant, le beau matin du vingt-quatre (24)  
2 octobre, et disant : « Regardez, là, il va y avoir  
3 des élections partielles dans ce comté-là »? Est-ce  
4 que vous ne pensez pas que tout le monde savait  
5 qu'il y avait des élections partielles, tout le  
6 monde savait la date où les brefs seraient déposés  
7 et que tout le monde avait une organisation qui  
8 était, à tout le moins, en devenir, donc ils  
9 avaient déjà leurs candidats, ils savaient déjà où  
10 ils s'en allaient, dans la plupart des cas les  
11 locaux étaient déjà loués, l'organisation était en  
12 branle pour ne pas manquer une minute à partir du  
13 moment du dépôt des brefs?

14 R. Je me permets de vous répéter la réponse que je  
15 viens de vous accorder à savoir qu'il faut faire la  
16 distinction entre le début officiel d'une élection  
17 et le lancement véritable d'un comité électoral,  
18 c'est tout.

19 Q. [95] Et donc, je comprends de votre réponse qu'en  
20 ce moment où les élections se déclenchent, quand,  
21 ça, ça se fait et le dépôt des brefs, là on  
22 commence à essayer de voir qui pourrait peut-être  
23 être candidat, faire les entrevues, tout ça. Là on  
24 regarde, bon, on va se choisir un local en quelque  
25 part. Là on va faire le choix des ordinateurs,

1 téléphones, on va commencer à recruter notre staff,  
2 les réceptionnistes, tout ça. Qui va être le  
3 fournisseur de bouffe, le fournisseur téléphonique,  
4 Internet, et là, tout ça prend trente (30) jours.  
5 Et, après trente (30) jours d'organisation, là on  
6 peut finalement commencer à faire notre campagne  
7 électorale. Est-ce que c'est ça le sens de votre  
8 réponse? Je veux juste...

9 R. Non.

10 Q. [96] Non. C'est quoi, d'abord, le sens de votre  
11 réponse?

12 R. Le sens, je vais me répéter pour une troisième  
13 fois, c'est qu'entre le moment où les brefs sont  
14 émis, il y a des gens dans l'arrondissement qui  
15 font des travaux à l'avance, à savoir... je me  
16 rappelle très bien que c'était un bénévole de  
17 l'arrondissement de Saint-Laurent qui a fait les  
18 premiers contacts avec le propriétaire du local.  
19 Alors, entre le moment où le comité électoral  
20 débute véritablement ses activités, je ne  
21 m'arrêterai pas à vous dire que ça va commencer  
22 trente (30) jours avant l'élection, il y a une  
23 période de rodage, qui peut toujours être  
24 différente d'un arrondissement ou d'une élection  
25 partielle à l'autre. C'est tout.

1 Q. [97] Si je vous disais... Donc, est-ce que vous me  
2 dites que vous, là, au vingt-quatre (24) octobre,  
3 lors du dépôt des brefs, vous n'avez aucune espèce  
4 d'idée qui vont être les candidats?

5 R. Ce n'est pas ça que je vous ai dit.

6 Q. [98] Est-ce que vous le saviez, donc?

7 R. Bien oui, on le savait.

8 Q. [99] O.K. Donc, on enlève ça dans la liste de  
9 choses à faire une fois que le dépôt des brefs est  
10 fait, c'est exact?

11 R. Puis d'ailleurs, je tiens à vous rappeler, Madame  
12 la Présidente, qu'à Montréal, les élections,  
13 lorsque Élection Montréal recommande une date  
14 d'élections, elles sont entérinées par le comité  
15 exécutif. Dont le maire est membre participant du  
16 comité exécutif.

17 Q. [100] Je comprends donc qu'au vingt-quatre (24)  
18 octobre, la première job, trouver les candidats,  
19 c'est fait?

20 R. Oui.

21 Q. [101] Vous les aviez. Parfait. Si je vous disais  
22 qu'au vingt-quatre (24) octobre vous aviez déjà  
23 votre local, loué, tout, et qu'il était déjà  
24 installé, là, avec tout qu'est-ce que vous aviez  
25 besoin pour faire votre campagne?

1 R. Si vous me dites que c'est le cas, je vais vous  
2 croire.

3 Q. [102] Mais c'est vous l'organisateur en chef. Vous  
4 rappelez-vous qu'au vingt-quatre (24) octobre, vous  
5 êtes rentré dans des locaux, ou le vingt-quatre  
6 (24) octobre vous aviez déjà occupé ces locaux-là,  
7 il y avait des pupitres, des lignes téléphoniques,  
8 des trucs, des ordinateurs, vous étiez prêt, là,  
9 quand la balle tombe dans le jeu, vous êtes là. Ou  
10 si, au contraire, vous vous rappelez que le vingt-  
11 quatre (24) octobre vous n'aviez pas de local  
12 organisé. C'est la question que je vous pose.

13 R. Ce n'est pas ça que j'ai répondu. J'ai tout  
14 simplement répondu, et il faut se mettre en  
15 contexte, je suis toujours le directeur de  
16 l'organisation pour les dix (10) arrondissements  
17 qui sont sous ma responsabilité, alors pendant que  
18 la main gauche travaille à organiser l'élection  
19 partielle, et ça, la main gauche, ce n'est peut-  
20 être pas la mienne, c'est peut-être des bénévoles  
21 de l'arrondissement qui ont donné un coup de pouce  
22 à l'organisation. Moi, de mon côté, puis je pense  
23 que je vous en ai fait quelques exemples hier, on  
24 avait des activités de financement qui se sont  
25 déroulées pendant l'élection partielle, et que je

1 me suis occupé durant cette élection partielle-là.  
2 Alors pour moi, c'est tout simplement l'ordre des  
3 choses.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Madame la Présidente, grâce à l'efficacité de notre  
6 personnel de soutien, le document est à l'écran.

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Merci beaucoup. Je l'avais réalisé. Je vous en  
9 remercie, et je remercie l'équipe de soutien.

10 Q. [103] Est-ce que je comprends de votre réponse qu'à  
11 partir du moment où on vous nomme organisateur en  
12 chef, O.K., et que vous savez tout ça, on vous  
13 demande, en plus d'exercer ces fonctions-là qui  
14 sont, vous l'avouerez, très importantes pour un  
15 parti politique - l'organisateur en chef d'une  
16 élection partielle, est-ce que c'est important?

17 R. Oui.

18 Q. [104] Très bien. Et que donc on vous demande de  
19 faire ça, en plus de votre travail à temps plein,  
20 de vous occuper de dix (10) arrondissements?

21 R. C'est exact.

22 Q. [105] Très bien. Et quand êtes-vous libéré de cette  
23 fonction-là initiale que vous avez de vous occuper  
24 de dix (10) arrondissements?

25 R. Je n'ai jamais été libéré.

1 Q. [106] Donc, tout au long de cette campagne-là, vous  
2 êtes l'organisateur en chef et vous devez cumuler  
3 deux chapeaux?

4 R. Et c'est pour ça qu'on m'adjoint deux adjoints.  
5 C'est pour ça que j'ai eu deux adjoints électoraux  
6 qui me donnaient un coup de pouce.

7 Q. [107] Très bien. Vous nous avez parlé hier que,  
8 c'était quoi les stratégies de location. Un local  
9 de mille (1 000) à quinze cents pieds (1 500 pi)  
10 parce que ça coûte cher le pied carré à Montréal,  
11 na-na-na, et que vous vous étiez occupé de ça. Est-  
12 ce que c'est vous qui avez choisi le local?

13 R. Non.

14 Q. [108] Est-ce que c'est vous qui l'avez approuvé,  
15 comme chef de campagne?

16 R. Non.

17 Q. [109] Très bien. Quand avez-vous eu ce local-là?

18 R. Bien, au courant de l'élection. Je tiens à  
19 préciser, pour votre information, que la première  
20 visite du local, ce n'était pas ce local-là qu'on  
21 avait choisi, c'était une ancienne animalerie  
22 reptile. Et quand on a fait la visite des lieux, on  
23 s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas avoir un  
24 comité électoral, ça sentait encore...

25 Q. [110] Le reptile?



1 R. ... le serpent, alors on a décidé de... Là j'ai dit  
2 à un monsieur, qui était le président de  
3 l'association locale, « Il faut, s'il vous plaît,  
4 nous trouver une autre option, parce que ce n'est  
5 pas viable et respirable, le premier choix que vous  
6 nous avez proposé. » Alors, c'est ce monsieur-là  
7 qui m'est arrivé avec la suggestion, « Viens  
8 rencontrer le monsieur en question, il va nous  
9 ouvrir les portes du concessionnaire automobile ».

10 Q. [111] O.K., et vous l'avez visité quand, le  
11 concessionnaire automobile, à quelle époque?

12 R. L'automne deux mille quatre (2004).

13 Q. [112] Avant le dépôt des brevets?

14 R. Avant le dépôt des brevets.

15 Q. [113] Avant le vingt-quatre (24) octobre?

16 R. Je ne pourrais pas vous dire, Madame la Présidente.

17 Q. [114] Étiez-vous en élection, tiens, au moment où  
18 vous avez visité le concessionnaire?

19 R. J'imagine que oui.

20 Q. [115] Connaissiez-vous vos candidats? Est-ce qu'ils  
21 ont visité le local avec vous?

22 R. Non.

23 Q. [116] O.K. Les candidats ne visitent pas le local.  
24 Mais est-ce que vous saviez qui étaient vos  
25 candidats quand vous avez visité le local?

- 1 R. Monsieur Laval Demers, madame Patricia Bittar.
- 2 Q. [117] Donc, lors de la première visite au local qui  
3 est un ancien concessionnaire, vous saviez qui  
4 étaient vos candidats?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [118] Très bien. Mais vous ne pouvez pas nous dire  
7 si c'était avant le déclenchement des élections,  
8 donc avant le vingt-quatre (24) octobre?
- 9 R. Non, je suis désolé.
- 10 Q. [119] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez de  
11 cette date-là du vingt-quatre (24) octobre? Je ne  
12 vous demande pas... C'est clair que vous ne vous  
13 rappelez pas de la date, mais de l'événement de  
14 cette journée-là. Peu importe, dans votre mémoire,  
15 ce qu'il vous reste comme date, mais vous devez  
16 vous rappeler de la journée où, comme chef de  
17 campagne, vous avez eu les brefs, dit là, là, la  
18 balle est au jeu.
- 19 R. Non.
- 20 Q. [120] Vous rappelez-vous de cette journée-là?
- 21 R. Non.
- 22 Q. [121] Ça n'avait pas d'importance pour vous?
- 23 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit que je ne  
24 m'en rappelle pas.
- 25 Q. [122] O.K. Quand, d'après vous, êtes-vous rentré

1           pour la première fois dans votre local, et qu'il  
2           était en état d'être utilisé pour faire une  
3           campagne électorale?

4           R. Je n'en ai pas de souvenir, comme je vous l'ai dit  
5           tantôt.

6           Q. [123] Ça pouvait être vers quel moment?

7           R. Automne deux mille quatre (2004).

8           Q. [124] O.K. Et avez-vous un mois en tête?

9           R. Non.

10          Q. [125] Très bien. Est-ce que ça aurait pu être en  
11          octobre?

12          R. Ça aurait pu être en octobre.

13          Q. [126] Très bien. Vous avez appris l'identité de vos  
14          candidats à quelle époque?

15          R. Automne deux mille quatre (2004).

16          Q. [127] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez, le  
17          trois (3) novembre deux mille quatre (2004), qu'il  
18          y a eu un « photo shoot » avec le maire et vos deux  
19          candidats?

20          R. Non, je ne me rappelle pas.

21          Q. [128] Alors, vous nous avez dit que vous auriez vu  
22          le maire, durant les trente (30) jours de votre  
23          campagne, à peu près une dizaine de fois.

24          R. Oui.

25          Q. [129] Très bien. Donc, on s'entend que dans les

1           alentours du vingt (20) novembre, à aller jusqu'à  
2           la date d'élection, vous l'avez vu dix fois à peu  
3           près?

4           R. Moi, je vous l'ai dit, je vais me permettre de vous  
5           le répéter, moi je considère que pour la durée de  
6           la campagne, j'ai vu le maire à une dizaine  
7           d'occasions.

8           Q. [130] Très bien. Et pour vous, la durée de la  
9           campagne, comme vous nous l'avez dit, c'est trente  
10          (30) jours?

11          R. Bien, là je comprends que j'ai erré avec les dates,  
12          alors je m'en excuse et tout simplement je suis  
13          d'accord avec vous, Maître.

14          Q. [131] Non, mais au-delà des dates que vous avez  
15          erré, ça je pense que tout le monde a réalisé, mais  
16          là, ce qu'on réalise c'est que votre version est de  
17          dire, je comprends qu'il y a cinquante-trois (53)  
18          jours dans une élection, mais nous on en a utilisé  
19          uniquement trente (30) pour faire la nôtre. C'est  
20          ce que je retiens de votre version. Est-ce que je  
21          me trompe?

22          R. Oui, vous vous trompez.

23          Q. [132] O.K. Vous avez utilisé combien de jours de  
24          calendrier électoral, si ce n'est pas trente (30)?  
25          Il y en avait cinquante-trois (53) disponibles,

1 admettons?

2 R. Hum, hum. Je ne sais pas, je n'en ai aucune idée.

3 Q. [133] Vous êtes l'organisateur en chef de cette  
4 campagne-là, n'est-ce pas?

5 R. Pour la quatrième fois, oui.

6 Q. [134] Donc, première visite à l'arrondissement du  
7 maire, c'est quand?

8 R. Je n'en ai aucun souvenir.

9 Q. [135] Est-ce que ça peut être en octobre ou ça doit  
10 nécessairement être en novembre?

11 R. Ça peut être en août, ça pourrait être en  
12 septembre, ça pourrait être en octobre, ça  
13 pourrait...

14 Q. [136] (inaudible)?

15 R. Non, vous m'avez demandé dans l'arrondissement,  
16 Maître.

17 Q. [137] O.K. Très bien. Je vais me reprendre, vous  
18 avez raison. Dans votre local électoral, première  
19 visite du maire, quand?

20 R. Je n'en ai pas de souvenir.

21 Q. [138] Est-ce que ça peut être... est-ce que c'est  
22 nécessairement en novembre ou ça peut être en  
23 octobre?

24 R. Ça peut être soit en octobre, selon vos  
25 informations, soit en...

1 Q. [139] Je vous demande de mémoire?

2 R. Bien, je vous ai alors répondu que je ne m'en  
3 souvenais pas.

4 Q. [140] Très bien. J'ai demandé à mon collègue,  
5 maître Gallant, de rendre disponible l'agenda du  
6 maire de Montréal pour être capable de... et un  
7 agenda que j'ai exigé qu'il soit audité et  
8 revérifié pour s'assurer de son exactitude, pour  
9 être capable de poser des questions au témoin par  
10 rapport à la présence du maire dans son  
11 arrondissement en période électorale, je ne sais  
12 pas. Je vous les rends copie papier.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Je vais me permettre à ce stade-ci. Maître Dorval  
15 m'a remis ce matin.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Tout à fait.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Avec les autres documents, des agendas qu'il me dit  
20 être les agendas du maire. Vous comprendrez  
21 qu'entre quinze et vingt minutes je n'ai même pas  
22 pris le temps de les regarder, j'ai tout de suite  
23 dit à mon collègue que je m'interrogeais fortement  
24 que ces documents-là puissent être exhibés au  
25 témoin et même être déposés, parce que ce ne sont

1 pas des documents qui émanent du témoin et qu'il ne  
2 serait probablement pas le témoin qui serait habile  
3 à les déposer.

4 Ceci étant dit, également, de souvenir,  
5 j'ai dit également à mon collègue que nous allons,  
6 et je prends bonne note qu'ils ont été audités,  
7 comme il dit, mais que nous allons également, la  
8 Commission, s'assurer, comme tout document, que ces  
9 documents-là présentent une fiabilité. Ce qui fait  
10 en sorte que je ne permettrai pas, selon les règles  
11 de pratique, en tout cas je n'autoriserai pas le  
12 dépôt en preuve de ces documents-là, c'est-à-dire à  
13 la première étape. Deuxième étape c'est la vôtre,  
14 c'est les commissaires et les règles de procédure  
15 prévoient que malgré mon refus vous êtes les  
16 décideurs, il pourra s'adresser à vous. C'est tout  
17 ce que j'ai dit à mon collègue ce matin.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je note que vous vous opposez au refus.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Tout à fait. Bien, c'est-à-dire que non, mais je  
22 veux faire vraiment la distinction parce que  
23 souvent on dépose de consentement. Donc, il n'a pas  
24 mon consentement. Point à la ligne.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Si je peux me permettre. Comme vous le savez, vous  
3 pouvez très bien accepter d'avoir ces documents-là  
4 et leur pertinence me semble très importante. Je  
5 comprends que dans une commission d'enquête le oui-  
6 dire est accepté et on peut très bien se servir  
7 d'un document.

8 Ce document-là, comme on le sait tous,  
9 éventuellement le maire Tremblay va témoigner, mais  
10 il est très difficile pour moi dans le très peu de  
11 temps que j'ai, aussi avec les règles de pratique,  
12 d'introduire un témoin qui viendrait produire ça.  
13 Donc, l'adjointe principale de monsieur Tremblay  
14 qui viendrait vous dire, moi c'est moi qui est en  
15 charge, ma job dans la vie c'est l'agenda de  
16 monsieur Tremblay, c'est moi qui l'ai, c'est un  
17 agenda informatisé qui est fiable et sur lequel on  
18 peut se fier. Je ne pouvais pas faire venir cette  
19 personne-là ce matin pour déposer le document.

20 Maintenant, je pense qu'il est quand même  
21 d'une certaine importance de pouvoir voir à  
22 l'agenda officiel du maire Tremblay quelles ont été  
23 ses présences dans l'arrondissement. Et donc de  
24 pouvoir vérifier si effectivement il confirme ou  
25 infirme les dires de monsieur Dumont par rapport au



1 nombre de présences et à quel moment il a été là.  
2 Je pense que ce n'est pas imprudent pour la  
3 Commission de faire ça.

4 Et aux termes de la Commission, lorsque  
5 monsieur Tremblay aura témoigné, vous pourrez  
6 revisiter la valeur probante de ce document-là.  
7 Pour l'instant je vous demanderais de l'admettre  
8 dans le cadre de mon contre-interrogatoire, compte  
9 tenu des difficultés qu'on peut avoir à faire  
10 amener un témoin juste pour produire un document  
11 avec toutes les autorisations qu'on doit obtenir,  
12 là, de vos procureurs pour faire ça. Et je ne crois  
13 pas que c'est un processus d'exploration très  
14 dangereux.

15 Je vous sou mets ça très respectueusement,  
16 Madame la Commissaire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. D'abord, d'une part on ne peut pas  
19 interrompre les audiences pour faire entendre un  
20 témoin que les parties voudraient faire entendre et  
21 qui n'a pas d'abord été soumis à l'approbation des  
22 procureurs de la Commission.

23 Deuxièmement, je ne pense pas que le  
24 témoin, et on peut peut-être lui demander :

25 Q. [141] Est-ce que vous étiez responsable de l'agenda

1 du maire?

2 R. Non.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. Alors, à partir de ce moment-là, je vous  
5 autorise à poser des questions sur les allées et  
6 venues du maire en présence du témoin, qui seraient  
7 à sa connaissance. Mais si quelqu'un a à déposer  
8 l'agenda, ce sera à la personne qui... à qui il  
9 appartient et qui l'a confectionné.

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Très bien, je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Q. [142] Alors, Monsieur Dumont...

16 Mais je peux, sans le produire, y référer et poser  
17 des questions dans ce document.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien certainement.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 C'est ce que j'avais compris.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si vous voulez lui demander si le témoin se  
24 rappelle à telle date ou à telle autre date...

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... il n'y a aucune difficulté avec ça.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Très bien.

7 Q. [143] Alors, Monsieur Dumont, si je vous disais  
8 qu'à partir du dépôt des brefs, à savoir, là, on a  
9 dit le vingt (20)... je suis désolé, le vingt-  
10 quatre (24) octobre, que la première fois que  
11 monsieur le maire s'est présenté à votre  
12 arrondissement pour les fins de cette partielle-  
13 là... ou pour toutes fins, dans le fond, ce serait  
14 pour le « photo up » avec les candidats à Ville  
15 Saint-Laurent et que ça aurait été fait de six  
16 heures trente (6 h 30) à sept heures (7 h) le soir,  
17 et c'est un mercredi, trois (3) novembre. Est-ce  
18 que ça vous rappelle quelque chose?

19 R. Non.

20 Q. [144] Très bien. Si je vous disais que la prochaine  
21 fois, selon l'agenda du maire toujours, qu'il se  
22 présente dans LaSalle, et je n'ai pas d'indication  
23 s'il était à votre comité, mais je vais vous parler  
24 uniquement des fois où il était dans votre  
25 arrondissement, c'était le sept (7) novembre, pour

1 un brunch de l'UCIM à LaSalle, et on marque ici,  
2 « L. Gagliano ». Ça vous dit-tu quelque chose?

3 R. Ce que je me souviens en termes de brunch à  
4 l'arrondissement Saint-Laurent, c'était plutôt le  
5 vingt-huit (28) septembre, au Club de golf Le  
6 Challenger.

7 Q. [145] Est-ce qu'on est d'accord...

8 R. Mais je ne renie pas votre information, je vous dis  
9 juste que, moi, à ma connaissance, le premier  
10 événement auquel le maire a assisté dans le cadre  
11 de préparer cette élection partielle c'était au  
12 Club Challenger, le vingt-huit (28) septembre au  
13 matin, c'était un petit brunch à trente-cinq  
14 dollars (35 \$) le billet.

15 Q. [146] Donc, le vingt-huit (28) septembre, un peu  
16 moins d'un mois avant le dépôt des brefs, vous  
17 étiez déjà en train de préparer les élections  
18 partielles en ramassant de l'argent, est-ce que  
19 c'est exact?

20 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit que j'ai  
21 assisté et j'ai donné un coup de main à mon  
22 collègue, Jean Bosco-Bourcier, qui était le  
23 responsable de cette activité de financement, comme  
24 je vous l'ai expliqué hier, de donner un coup de  
25 pouce en termes de l'inscription. Et, oui, le maire

1           était présent puisque c'était l'invité d'honneur à  
2           cette occasion-là.

3           Q. [147] Revenons à ma question initiale. À partir du  
4           dépôt des brefs, vingt-quatre (24) octobre, la  
5           deuxième fois qu'il serait venu dans votre  
6           arrondissement serait le sept (7) novembre, pour un  
7           brunch, de onze heures (11 h) à midi (12 h). Est-ce  
8           que vous vous souvenez de ça?

9           R. Non.

10          Me DENIS GALLANT :

11          Là je m'objecte à ça, Madame la Présidente. Puis je  
12          pense que maître Dorval ne fait pas par exprès, je  
13          ne lui prête aucune intention, mais je l'ai devant,  
14          moi, là. Moi, j'ai « brunch UCIM LaSalle ».

15          Me MICHEL DORVAL :

16          Ah! excusez. Bien, LaSalle... Excusez.

17          Me DENIS GALLANT :

18          Bien, Saint-Laurent et LaSalle... moi, en tout cas,  
19          qui connaît un peu la ville de Montréal, ce n'est  
20          pas dans le même coin, là.

21          R. L'arrondissement LaSalle, Maître. Et je m'en  
22          souviens d'ailleurs, cet événement-là c'était un  
23          très bel événement.

24          Me MICHEL DORVAL :

25          Q. [148] Très bien. Et vous avez raison de me

1 reprendre, j'ai... c'est parce qu'on a  
2 « highlighté » ça et, je vais être franc avec vous,  
3 là, je pensais que LaSalle, Ville Saint-Laurent,  
4 mais, bon...

5 R. Non, c'était la salle du Club Challenger, Maître.

6 Q. [149] Donc, il n'est pas venu dans votre  
7 arrondissement le sept (7) novembre?

8 R. Bien, là c'est vous qui allez pouvoir m'aider, là.

9 Q. [150] Alors, je retire cette position-là, que le  
10 maire s'était rendu dans votre arrondissement le  
11 sept (7) novembre. On vient de me rappeler que  
12 c'était à LaSalle, donc ce n'est pas le même  
13 arrondissement. Ça va?

14 R. Et ce n'est pas la même salle.

15 Q. [151] Tout à fait. La prochaine fois, et là je vais  
16 faire sûr que je suis dans les bons trucs... Est-ce  
17 que le Buffet Antique, sur la rue Sherbrooke, est  
18 un endroit que vous connaissez?

19 R. Bien sûr.

20 Q. [152] Est-ce que c'est là que vous auriez pu avoir  
21 un financement pour votre campagne?

22 R. Je l'ai dit hier, c'était le cocktail de  
23 financement pour l'arrondissement de  
24 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

25 Q. [153] Bon, très bien.

1 R. À Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

2 Q. [154] Très bien. On va être prudent, là. Le vingt-  
3 sept (27) novembre deux mille quatre (2004), le  
4 maire se serait présenté à vos locaux pour faire un  
5 discours, en soirée?

6 R. Juste pour bien m'assurer que c'est au bon endroit,  
7 est-ce que vous pouvez me donner l'adresse, s'il  
8 vous plaît?

9 Q. [155] Je ne l'ai pas, j'ai l'indication comme quoi  
10 le maire se serait présenté au local électoral pour  
11 faire un discours.

12 R. Ah! d'accord. Merci.

13 Q. [156] Est-ce que vous vous rappelez du vingt-sept  
14 (27) novembre?

15 R. Non.

16 Q. [157] Très bien. Le vingt-huit (28) novembre, un  
17 brunch dans l'arrondissement Saint-Laurent, les  
18 invités étaient conviés pour onze heures (11 h), le  
19 brunch débutait à midi (12 h), au Buffet Crystal.  
20 Est-ce que ça vous dit quelque chose?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Quel est le nom?

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Buffet Crystal.

25 R. Est-ce que vous auriez, Maître, pour m'aider dans

1 ma réponse, l'adresse, s'il vous plaît?

2 Q. [158] On me dit le 5285, Henri-Bourassa Ouest.

3 R. Je ne me souviens pas.

4 Q. [159] L'organisateur aurait été Johanne Dubois.

5 R. Quand vous dites « organisateur », est-ce que vous  
6 pouvez spécifier, s'il vous plaît?

7 Q. [160] C'est ce que j'ai comme information à  
8 l'agenda du maire, je peux vous dire que c'est  
9 marqué : « Brunch de l'arrondissement Saint-  
10 Laurent » ...

11 Me DENIS GALLANT :

12 Encore là, c'est toute la problématique pourquoi je  
13 m'objectais. Je veux bien... puis vous avez permis  
14 à maître Dorval de poser des questions, je veux  
15 bien. Mais le problème c'est qu'on aille au fond  
16 des choses. Moi, je vois : « Fête des bénévoles,  
17 RDP - Pointe-aux-Trembles - puis - ME ». Mercier,  
18 j'imagine. Alors, je ne pense que ça a à voir avec  
19 une activité de financement pour les élections de  
20 Saint-Laurent, le tout humblement soumis. Donc, il  
21 faut... pour avoir une réponse, bien, il faut une  
22 question complète, c'est ce que je pense.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Écoutez, puis je suis sûr que mon collègue est de  
25 bonne foi, si je peux répondre à ça, mais ce que



1 mon collègue parle, « Fête des bénévoles dans RDP -  
2 Pointe-aux-Trembles », c'est un événement, à  
3 l'agenda du maire, de dix heures (10 h) à onze  
4 heures (11 h). Moi, je parle de l'événement de onze  
5 heures trente (11 h 30) à une heure trente  
6 (1 h 30), qui est le brunch, dans l'arrondissement  
7 Saint-Laurent. Donc, je spécifie l'activité avec  
8 l'heure, alors pas ce qu'il a fait avant, mais au  
9 moment où il a fait cette activité-là, c'est un  
10 brunch, au Buffet Crystal et c'est de onze heures  
11 trente (11 h 30) à une heure trente (13 h 30). Le  
12 voyez-vous, Maître Gallant?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui, je le vois.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 O.K. Très bien. On se comprend?

17 Me DENIS GALLANT :

18 Oui.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Ce n'est pas la même chose. Parfait. Merci.

21 R. Pour votre information, madame Johanne Dubois était  
22 l'adjointe personnelle du maire de Montréal au  
23 cabinet du maire, qui ne devait pas faire de  
24 travail partisan, soit dit en passant.

25 Q. [161] Alors, les présences que je viens de vous

1 énumérer sont les présences à l'agenda du maire et  
2 je me rends compte qu'on ne voit pas dix (10)  
3 présences durant la période électorale, que vous la  
4 preniez du dépôt des greffes ou que vous la preniez  
5 de votre date à vous, là, qui est d'environ du  
6 vingt (20) novembre au vingt (20) décembre. Est-ce  
7 que ça vous rafraîchit la mémoire que vous pouvez  
8 peut-être vous tromper sur le nombre de fois que le  
9 maire serait passé?

10 R. Pas du tout.

11 Q. [162] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez du  
12 vingt-huit (28) novembre au Buffet Crystal par  
13 contre?

14 R. Ah! Je vous ai déjà répondu, Maître, la réponse  
15 c'est « non ».

16 Q. [163] O.K. Et c'était un financement pour votre  
17 arrondissement au Buffet Crystal et est-ce que...  
18 vous ne vous en rappelez pas, ni d'y avoir  
19 participé d'aucune façon?

20 R. J'ai tout simplement répondu que je ne m'en  
21 souvenais pas.

22 Q. [164] Très bien. Je vais changer de sujet. En mil  
23 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), vous vous  
24 êtes présenté avec l'équipe Duchesneau comme  
25 candidat dans Longue-Pointe, c'est exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. [165] Est-ce que vous avez participé au financement  
3 dans cette campagne-là ou dans ce parti-là?

4 R. J'ai participé à ma propre campagne de financement  
5 en tant que candidat.

6 Q. [166] Hum, hum.

7 R. L'objectif de financement était, pour votre  
8 information, à cette époque-là, six mille dollars  
9 (6 000 \$).

10 Q. [167] O.K. Et avez-vous aidé au financement du...  
11 On parlait de quel parti, là, le parti de monsieur  
12 Duchesneau?

13 R. Nouveau Montréal.

14 Q. [168] Nouveau Montréal. Avez-vous aidé  
15 financièrement, de quelque façon que ce soit, le  
16 Parti Nouveau Montréal? Je comprends que, vous,  
17 comme candidat, là, vous avez fait...

18 R. Je ne pouvais pas aider.

19 Q. [169] Pourquoi?

20 R. J'avais vingt-quatre (24) ans, j'étais étudiant à  
21 l'université et j'avais un emploi à temps partiel  
22 au salaire minimum.

23 Q. [170] O.K. Donc, vous étiez un peu sans le sou.  
24 Bien, pas sans le sou, mais vous ne pouviez pas  
25 contribuer, là, au parti de monsieur Duchesneau.

1 R. J'ai quand même fait un don à ma campagne, je suis  
2 capable de croire en moi.

3 Q. [171] Tout à fait. Est-ce que c'est exact de dire,  
4 Monsieur Dumont, qu'à cette époque-là vous vous  
5 vantiez d'avoir recueilli pour votre campagne  
6 beaucoup d'argent et d'en avoir vu circuler  
7 beaucoup aussi?

8 R. Non.

9 Q. [172] Très bien. Est-ce que dans cette organisation  
10 de monsieur Duchesneau, est-ce que vous ne vous  
11 seriez pas prêté caution d'un montant de dix mille  
12 dollars (10 000 \$) à la banque?

13 R. Bien sûr.

14 Q. [173] O.K. Et cette caution-là était pour qui?

15 R. Était pour le Parti Nouveau Montréal.

16 Q. [174] O.K. Donc, Nouveau Montréal a obtenu une  
17 somme de dix mille dollars (10 000 \$) pour laquelle  
18 vous vous prêtiez caution, donc s'ils ne payaient  
19 pas, vous, vous remboursiez, est-ce que c'est  
20 exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. [175] Très bien. Et...

23 R. Après de la Banque Nationale, pour votre  
24 information, Madame la Présidente.

25 Q. [176] Je le savais, mais je vous remercie. Alors,

1 vingt-quatre (24) ans, emploi à temps partiel, pas  
2 beaucoup d'argent. Et la banque n'a pas frétille de  
3 vous accorder la possibilité de cautionner dix  
4 mille dollars (10 000 \$)?

5 R. Non. Non, parce que la banque l'a autorisé, alors  
6 ils ont fait une étude de crédit.

7 Q. [177] Hum, hum.

8 R. Alors, pour moi, s'ils me disaient que la réponse  
9 est « oui », c'est qu'ils ont fait leur diligence  
10 en cette matière-là.

11 Q. [178] Très bien. Et qu'est-il arrivé de ce dix  
12 mille dollars-là (10 000 \$)? Est-ce qu'au bout de  
13 la ligne vous avez dû le rembourser ou monsieur  
14 Duchesneau a pu rembourser ça?

15 R. Non, je n'ai pas eu à rembourser cette somme-là.

16 Q. [179] Est-ce que c'est exact de dire que, pour  
17 cette transaction-là, vous agissiez comme prête-nom  
18 pour d'autres personnes?

19 R. C'est faux. D'ailleurs, il y a eu une enquête du  
20 DGE à ce sujet. J'ai rencontré un enquêteur du DGE  
21 qui a non seulement blanchi les gens qui avaient  
22 été visés par cette enquête et qui ont démontré que  
23 toute la transaction était tout à fait légale selon  
24 la Loi électorale.

25 Q. [180] Très bien. On a parlé d'un... de ce qu'on

1 appelle, là, on a appelé le « référendum » pour et  
2 contre la défusion de la Ville de Montréal. Très  
3 bien.

4 R. En deux mille quatre (2004)?

5 Q. [181] Il y en a-tu eu plus qu'un?

6 R. Non, je vous pose la question.

7 Q. [182] Écoutez, je...

8 R. Excusez-moi, je n'ai pas à vous poser de question.

9 Je m'excuse, Maître, je voulais juste m'assurer que  
10 c'était pour deux mille quatre (2004).

11 Q. [183] O.K. Vous avez dit que lorsqu'il y avait eu  
12 le fameux petit-déjeuner au Club St-Denis, qu'on  
13 vous avait dit qu'il y aurait quinze (15)  
14 personnes, que chaque personne devait donner un  
15 chèque de dix mille dollars (10 000 \$), c'est  
16 exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. [184] Vous avez dit que votre job à vous consistait  
19 à recevoir les enveloppes avec les chèques,  
20 vérifier que c'était bel et bien au nom de l'UCIM  
21 parce qu'il fallait qu'ils soient capables  
22 d'encaisser ces chèques-là, et de vous occuper  
23 aussi de faire sûr que, avant qu'on ferme les  
24 portes, qu'il y avait assez de breuvages et de  
25 sandwiches ou, en fait, de trucs pour le déjeuner.

1 Est-ce que c'est exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. [185] Donc, je prends pour acquis que vous avez  
4 vérifié chacune des enveloppes pour vous assurer  
5 que c'était au nom de l'UCIM?

6 R. Oui.

7 Q. [186] Et, de mémoire aujourd'hui, vous êtes capable  
8 de nous dire ça, là, « Oui, j'ai fait ça puis je  
9 m'en rappelle, puis chacune des enveloppes était  
10 conforme »?

11 R. Bien, je n'ai pas vu de problèmes, donc moi, mon  
12 souvenir, c'est qu'il n'y a pas eu de problèmes.

13 Q. [187] Très bien. Et c'était un événement de  
14 financement pour le référendum?

15 R. Oui.

16 Q. [188] Contre la défusion de Montréal?

17 R. Oui.

18 Q. [189] Est-il exact de dire, Monsieur Dumont, qu'à  
19 l'époque des défusions, il y avait, et c'est ce que  
20 le DGE avait exigé, la formation de deux comités  
21 parapluie : un pour le oui, l'autre pour le non, et  
22 ce, dans chaque arrondissement. Est-ce que c'est  
23 exact?

24 R. Non. Pas dans chacun des arrondissements, bien  
25 entendu.

1 Q. [190] Alors, il y en avait... Expliquez-moi comment  
2 ça fonctionnait.

3 R. Alors, les arrondissements qui étaient issus de  
4 l'ancienne Ville de Montréal n'avaient pas à  
5 organiser de référendum, et ce sont toutes les  
6 autres villes qui ont été fusionnées après  
7 l'élection deux mille un (2001) qui, cette loi-là  
8 s'est appliquée.

9 Q. [191] O.K. Alors, merci pour la spécification.  
10 Donc, dans chaque arrondissement qui était concerné  
11 par la défusion, il y avait un comité parapluie, un  
12 pour le oui, l'autre pour le non.

13 R. C'est dans le bon sens. Oui.

14 Q. [192] Est-ce que c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. [193] Très bien. Et que, donc, dans chaque  
17 arrondissement, il y avait nécessairement, pour  
18 chacun de ces comités-là, un agent officiel.

19 R. Bien, je tiens à vous rappeler que ce n'était pas  
20 pour l'ensemble des arrondissements, mais pour  
21 certains arrondissements.

22 Q. [194] Tout à fait. Mais ceux qui étaient concernés  
23 par la défusion, il y avait un comité parapluie  
24 pour le oui et pour le non, et que pour chacun de  
25 ces comités parapluie là, dans ces arrondissements-



1           là, il y avait un agent officiel.

2           R. C'est exact.

3           Q. [195] Très bien. Quel était le nom du comité  
4           parapluie, O.K., global, parce qu'ils portaient  
5           chacun leur nom, pour le non à la défusion sur les  
6           arrondissements qu'on dit concernés par cette  
7           dernière?

8           R. Je pense que vous venez de le nommer.

9           Q. [196] Vous en rappelez-vous?

10          R. Je vais me permettre de vous dire que je crois que  
11          c'était le comité du non.

12          Q. [197] Si je vous disais que c'était le comité...  
13          que le nom était Comité pour Montréal, ça vous  
14          rappelle quelque chose?

15          R. Non.

16          Q. [198] O.K. Vous avez dit à la Commissaire et au  
17          Commissaire que vous, lors de ce déjeuner-là, vous  
18          vous êtes assuré que les chèques de dix mille  
19          dollars (10 000 \$) étaient effectués au nom de  
20          l'UCIM. L'Union des citoyens et citoyennes de l'Île  
21          de Montréal.

22          R. C'est, à mon souvenir, c'est ce que je vous ai dit.

23          Q. [199] Très bien. Si je vous suggérais que tous et  
24          chacun de ces chèques-là étaient faits au nom du  
25          Comité pour Montréal?

1 R. Bien, alors, je vais vous donner raison tout de  
2 suite.

3 Q. [200] Mais vous... O.K. Merci. Mais vous nous dites  
4 avoir vérifié, il y a un instant, que dans les  
5 enveloppes, les chèques étaient bel et bien faits à  
6 l'ordre de l'UCIM.

7 R. Bien, tout simplement, je vais me permettre de vous  
8 dire que c'est sans doute une erreur de ma part.

9 Q. [201] O.K. Est-ce que je dois comprendre, à ce  
10 moment-là, qu'il n'y a aucun chèque de ce que vous  
11 avez recueilli ce jour-là qui était fait au nom de  
12 l'UCIM?

13 R. Bien, selon vos informations, la réponse est oui.

14 Q. [202] Je vous demande de mémoire.

15 R. Bien, de mémoire... Je vous ai dit, le premier  
16 jour, que je pensais que les chèques étaient faits  
17 au nom de l'UCIM.

18 Q. [203] Hum, hum?

19 R. Et là on m'informe que le comité avait une  
20 appellation différente. Alors, je suis d'accord  
21 avec vous, Maître.

22 Q. [204] Très bien. Donc, vous vous êtes trompé sur  
23 ça.

24 R. Oui.

25 Q. [205] Très bien. Est-ce que vous pouvez aussi vous

1 être trompé sur le fait que c'était un déjeuner  
2 presque secret où il n'y avait que quinze (15)  
3 invités et que la condition minimale était dix  
4 mille dollars (10 000 \$) pour entrer là?

5 R. Est-ce que vous voulez spécifier, si je peux me le  
6 permettre?

7 Q. [206] Alors, vous dites que vous vous êtes trompé  
8 sur à l'ordre de qui les chèques étaient émis. Très  
9 bien. Vous dites avoir vérifié chacun des chèques,  
10 et la question que je vous pose, c'est si vous vous  
11 êtes trompé sur à l'ordre de qui le chèque était  
12 tiré, est-ce que vous avez vérifié les montants des  
13 chèques qui vous étaient remis?

14 R. Non. Moi, comme je vous l'ai dit à votre question,  
15 Madame la Commissaire, moi, ma prérogative, c'était  
16 de s'assurer qu'on reçoive les quinze (15) invités.  
17 Je vous l'ai aussi mentionné, que c'était de  
18 s'assurer que l'appellation soit la bonne. Je  
19 m'excuse si j'ai pensé que c'était Union Montréal,  
20 mais que c'était plutôt le Comité Montréal. Mais  
21 sinon, pour moi, j'ai fait mon travail ce matin-là.

22 Q. [207] Tout à fait. La question que je vous pose  
23 c'est : Avez-vous vérifié les montants qui étaient  
24 indiqués sur les chèques, parce qu'on vous avait  
25 dit que c'était dix mille (10 000)?

1 R. Non.

2 Q. [208] Non. Et donc, nécessairement, si vous n'avez  
3 pas vérifié, vous ne pouvez pas dire à la  
4 Commission si chacun des chèques qui étaient dans  
5 les enveloppes avait un montant de dix mille  
6 (10 000) d'inscrit dessus.

7 R. Exact.

8 Q. [209] Très bien. Parlez-moi un peu du... Puis je ne  
9 veux pas vous mettre des mots dans la bouche, là,  
10 mais j'avais comme compris de votre témoignage, et  
11 je peux me tromper, je veux que vous me le disiez,  
12 là, ça semblait être comme une espèce de déjeuner,  
13 mais secret. Vous avez parlé d'une porte qui se  
14 ferme, puis qu'ordinairement tout le monde pouvait  
15 rentrer puis sortir, mais là, dans ce cas-là, une  
16 fois que la porte était fermée, plus personne ne  
17 pouvait rentrer. Est-ce que c'était ça que vous  
18 vouliez dire, que c'était une espèce de petit-  
19 déjeuner, là, qui était secret, ou ce n'était pas  
20 le cas?

21 R. Je me suis permis de répondre à votre question, à  
22 ce moment-là vous me demandiez s'il y avait eu une  
23 impression de billets. Je vous avais répondu que  
24 non, et qu'à ma connaissance cet événement-là  
25 n'était pas ouvert au public.

1 Q. [210] Et cet événement-là, de financement, est-ce  
2 que, d'après ce que vous savez, des gens pouvaient  
3 donner, faire des dons, mais sans nécessairement  
4 avoir été présents à l'événement?

5 R. Je vous ai raconté que le surlendemain on m'a  
6 demandé d'aller chercher une contribution. Est-ce  
7 qu'il y en a eu d'autres, je ne le sais pas.

8 Q. [211] Très bien. J'ai donné à maître Gallant hier  
9 la série de chèques relatifs à cet événement-là  
10 avec laquelle il a déjà débuté à interroger le  
11 témoin et j'aimerais pouvoir les déposer pour,  
12 comme preuve, mais aussi pour interroger le témoin  
13 s'il se rappelle d'avoir vu ces chèques-là. Je ne  
14 sais pas si mon collègue va s'objecter.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Oui. Oui. J'ai des copies papier, madame Blanchette  
17 va recevoir les documents. La seule chose, Maître  
18 Dorval, puis à la décharge des deux, on n'en a pas  
19 discuté très longuement.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Vous avez raison.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Très, très longuement. Je n'ai pas de problème, je  
24 vous dirais, mais ça va aller à la valeur probante  
25 parce qu'il y a plusieurs dates et il y en a, je

1 regarde, dix-sept (17) mai, dix-neuf (19) mai, et  
2 caetera. Peut-être si le témoin est capable. Mais  
3 je comprends la démonstration que vous voulez faire  
4 et je n'ai pas d'objection, mais encore là... mais  
5 encore là, Madame la Présidente, c'est parce qu'il  
6 y a différentes dates et je ne sais pas si mon  
7 collègue peut mettre le témoin en contexte. Moi je  
8 l'ignore. J'aurais voulu en parler plus  
9 abondamment. C'est tout. Je vous donne des copies  
10 papier, en tout cas pour commencer.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Très bien.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Ce qu'on a, je sais qu'il y a des bordereaux de  
15 dépôt également.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 C'est exact.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Madame la greffière. Je rappelle aussi, je rappelle  
20 aussi, c'est parce que je pense aux parties, nos  
21 règles de procédure prévoient également que les  
22 parties, quand on s'entend pour... que des  
23 documents peuvent être déposés, les parties ont  
24 droit d'en avoir des copies. Donc je vais  
25 m'arranger également pour que ça leur soit

1 disponible, mais j'aimerais ça que vous le  
2 prévoyiez pour les prochaines fois.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Tout à fait. Écoutez, un, je m'en excuse. La rareté  
5 du temps qu'on a pour découvrir l'existence de ces  
6 documents-là une fois que le témoin parle d'un  
7 événement est très certainement la raison pour  
8 laquelle on est limité dans ce qu'on peut faire.  
9 Hier matin, lorsque je suis arrivé avec ces  
10 documents-là, je les avais reçus très peu de temps  
11 avant. Et maître Gallant a toujours la gentillesse  
12 de comprendre qu'on est pressé par le temps et  
13 malheureusement ça c'est une constante. Je peux  
14 bien faire acte de contrition.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous noterez tout de même qu'hier je vous ai  
17 demandé si vous étiez prêt à commencer votre  
18 contre-interrogatoire et vous m'avez répondu par  
19 l'affirmative.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Oui, j'avais, oui, tout à fait. Et je vous dirais  
22 que ces documents-là avaient été produits hier  
23 matin. Donc j'avais, on avait du temps pour, alors  
24 c'est sûr que ce matin je suis arrivé avec d'autres  
25 séries de documents. Mais moi j'étais prêt pour

1 débiter le contre-interrogatoire.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On ne vous fait aucun reproche.

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Q. [212] Je le sais. Je le sais. Donc, vous en avez  
6 une copie, Monsieur Dumont?

7 R. Oui.

8 Q. [213] Très bien. Le premier chèque qu'on peut voir,  
9 si vous regardez bien?

10 R. Oui. Je vais enlever la...

11 Q. [214] Vous avez les feuilles de dépôt, là. Alors,  
12 le premier chèque, c'est une compagnie qui  
13 s'appelle Laniel Canada, pour un montant de mille  
14 dollars (1 000 \$). Est-ce que vous vous rappelez  
15 d'avoir vu ce chèque-là dans une de vos enveloppes?

16 R. Je n'ai pas de souvenir.

17 Q. [215] Très bien. Et le nom Laniel Canada est-ce que  
18 ça vous dit quelque chose par rapport à quelqu'un  
19 qui aurait participé à ce déjeuner-là?

20 R. Non.

21 Q. [216] Très bien. John Meunier, le deuxième chèque,  
22 toujours fait au nom de Comité pour Montréal, cinq  
23 mille dollars (5 000 \$), est-ce que vous vous  
24 rappelleriez avoir vu ce chèque-là?

25 R. Non.



1 Q. [217] Est-ce que vous vous rappelez c'est une  
2 compagnie de traitement d'eau d'avoir vu un de  
3 leurs représentants lors de ce déjeuner-là?

4 R. Non.

5 Q. [218] Très bien. Unical, un chèque de dix mille  
6 dollars (10 000 \$) émis au nom de Comité pour  
7 Montréal, est-ce que ça vous dit quelque chose ce  
8 chèque-là?

9 R. Non.

10 Q. [219] Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu un  
11 de leurs représentants à ce déjeuner?

12 R. Non.

13 Q. [220] Soter, Construction Soter, un chèque de cinq  
14 mille dollars (5 000 \$) émis au nom de... payé à  
15 l'ordre de Comité pour Montréal, est-ce que ce  
16 chèque-là vous dit quelque chose?

17 R. Oui, comme je l'ai mentionné hier.

18 Q. [221] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez  
19 d'avoir vu un représentant de Soter au déjeuner?

20 R. Oui, comme je l'ai mentionné hier.

21 Q. [222] Très bien. Mais alors ce que je vais  
22 comprendre de votre témoignage, c'est que le coût  
23 d'entrée était de dix mille (10 000)?

24 R. C'est ce que je vous ai dit.

25 Q. [223] Et là vous avez un chèque de cinq, on l'a

1            laissé rentrer pareil?

2            R. J'imagine que oui.

3            Q. [224] Mais ce n'était pas votre fonction justement  
4            de vous assurer que...?

5            R. Non, je vous ai répondu tout à l'heure, je n'avais  
6            pas la fonction de regarder le montant.

7            Q. [225] Aviez-vous une liste de noms?

8            R. Je vous ai déjà répondu à ça hier, la réponse est  
9            non.

10           Q. [226] Très bien. Donc, en fait, ce que je comprends  
11           c'est que n'importe qui qui donnait une enveloppe  
12           avec un chèque même si c'était un chèque de cinq  
13           dollars et cinquante (5,50 \$) rentrait dans ce  
14           déjeuner-là?

15           R. Pourvu qu'il soit au bon endroit, au bon moment, à  
16           la bonne heure.

17           Q. [227] Oui, dans cet endroit-là au Club Saint-Denis  
18           avec une enveloppe avec un chèque de n'importe quel  
19           montant qu'il vous remettait, il allait s'asseoir  
20           puis il déjeunait. C'est exact?

21           R. Oui.

22           Q. [228] Très bien. Prochain chèque. Doncar  
23           Construction, un chèque de cinq mille (5 000),  
24           Comité pour Montréal, ça vous dit-tu quelque chose?

25           R. Comme je vous ai dit hier, la réponse est oui.

1 Q. [229] Et qui était le représentant de Doncar?

2 R. Je ne me souviens pas.

3 Q. [230] Très bien. Mais lui aussi est rentré à rabais  
4 à cinq mille (5 000)?

5 R. C'est votre opinion, Maître.

6 Q. [231] C'est parce que vous parlez d'un coût de dix  
7 mille (10 000), lui il rentre à cinq mille (5 000)?

8 O.K. Lécuyer & Fils.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous pouvez regarder les documents.

11 R. Oui, oui, je les ai regardés, Madame la Présidente.

12 LE PRÉSIDENT :

13 O.K.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Q. [232] Très bien. Un chèque de Lécuyer,  
16 manufacturier de produits de béton, chèque émis  
17 au nom de Comité Montréal, cinq mille dollars  
18 (5 000 \$). Est-ce que ce chèque-là vous dit quelque  
19 chose?

20 R. Oui.

21 Q. [233] Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu un  
22 représentant de Lécuyer?

23 R. Non.

24 Q. [234] Très bien. L.A. Hébert, une compagnie de  
25 Saint-Constant, chèque émis pour Comité pour

1 Montréal, cinq mille dollars (5 000 \$); est-ce que  
2 vous vous rappelez d'avoir vu ce chèque-là?

3 R. Non.

4 Q. [235] Est-ce que vous pouvez me dire s'il y avait  
5 un représentant de L.A. Hébert limitée à ce petit-  
6 déjeuner?

7 R. Non.

8 Q. [236] Tecsult, chèque émis au montant de dix mille  
9 dollars (10 000 \$), payé à l'ordre de Comité  
10 Montréal; est-ce que ce chèque-là vous dit quelque  
11 chose?

12 R. Oui.

13 Q. [237] Est-ce que Tecsult, je m'excuse si je le  
14 prononce mal, était présent au petit-déjeuner?

15 R. Je crois que oui.

16 Q. [238] Est-ce que vous vous rappelez du nom d'un  
17 représentant?

18 R. Non.

19 Q. [239] Le Groupe Séguin, un chèque de dix mille  
20 dollars (10 000 \$), payé à l'ordre de Comité pour  
21 Montréal, Marc Deschamps, trésorier... à  
22 l'attention de Marc Deschamps, trésorier; est-ce  
23 que ce chèque-là vous dit quelque chose?

24 R. Oui.

25 Q. [240] Est-ce que vous vous rappelez d'avoir eu un

1           représentant de Séguin là?

2           R. Oui.

3           Q. [241] Est-ce que vous vous rappelez de son nom?

4           R. Non.

5           Q. [242] Gestolex, chèque payé à l'ordre de Comité de  
6           Montréal, montant deux mille dollars (2 000 \$);  
7           vous rappelez-vous d'avoir vu ce chèque-là?

8           R. Non.

9           Q. [243] Vous rappelez-vous d'avoir vu un représentant  
10          de Gestolex?

11          R. Non.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. [244] Est-ce que vous connaissez une dame Louise  
14          O'Sullivan?

15          R. Bien sûr. Madame O'Sullivan était membre du comité  
16          exécutif à la Ville de Montréal, responsable des  
17          dossiers développement social. Elle n'était pas  
18          présente au petit-déjeuner.

19          Me MICHEL DORVAL :

20          Q. [245] Je vois un autre nom, vous attirez mon  
21          attention, Madame la Commissaire, vous êtes plus  
22          vigilante que moi. Jean-Jacques... Louisville? On  
23          voit ça sur le talon du chèque de Gestolex.

24          R. Jean-Jacques Rainville.

25          Q. [246] Ah! oui, ça aurait du bon sens. Je ne suis

1 pas calligraphe mais...

2 R. Un de vos collègues.

3 Q. [247] Jean-Jacques Rainville, c'est un nom qui vous  
4 dit quelque chose?

5 R. Bien, de Dunton Rainville.

6 Q. [248] C'est parce que ça accompagne le chèque de  
7 Gestolex, mais j'essaie juste de savoir à... peut-  
8 être jouer avec votre mémoire, si ça vous disait  
9 quelque chose. Donc, vous connaissez un Jean-  
10 Jacques Rainville mais qui ne travaille pas pour  
11 Gestolex?

12 R. Je vous ai juste mentionné que, pour moi, Jean-  
13 Jacques Rainville, c'est, pour moi, un souvenir  
14 d'un avocat qui travaille à Dunton Rainville.

15 Q. [249] C'est parfait. Placements Sergakis  
16 incorporée, un chèque de deux mille cinq cents  
17 (2 500 \$), mis à l'ordre de Comité Montréal; est-ce  
18 que ce chèque vous dit quelque chose?

19 R. Bien, c'est la compagnie de monsieur Peter  
20 Sergakis.

21 Q. [250] Très bien. Est-ce que monsieur Sergakis ou un  
22 de ses représentants, pour la compagnie Sergakis,  
23 était là ce matin-là?

24 R. Non.

25 Q. [251] La Brasserie des Rapides, un chèque de quatre

1 cents dollars (400 \$), émis à Comité pour Montréal;  
2 est-ce que ce chèque-là vous dit quelque chose?

3 R. Non.

4 Q. [252] Vous rappelez-vous s'il y avait un  
5 représentant de la Brasserie des Rapides au petit-  
6 déjeuner...

7 R. Non.

8 Q. [253] ... au Club St-Denis? Non. Groupe Cardinal  
9 Hardy incorporée, un chèque au montant de mille  
10 dollars (1 000 \$), émis à l'ordre de Comité de  
11 Montréal; est-ce que ce chèque-là vous dit quelque  
12 chose?

13 R. Non, mais je vois qu'il y a encore la référence de  
14 madame Louise O'Sullivan sur le bas du chèque.

15 Q. [254] Très bien. Est-ce que vous vous rappelez  
16 d'avoir vu ça lorsque vous avez ouvert cette  
17 enveloppe-là?

18 R. Non.

19 Q. [255] Très bien. Pas de représentant au petit-  
20 déjeuner, je m'excuse, je ne sais pas si je vous ai  
21 posé la question?

22 R. Non, vous ne me l'avez pas posée.

23 Q. [256] Très bien. Est-ce que vous avez vu un  
24 représentant de Groupe Cardinal Hardy au déjeuner?

25 R. Non, je ne me souviens pas.

1 Q. [257] Prime Properties inc. in trust, les Immeubles  
2 Prime incorporée, un chèque de cinq mille dollars  
3 (5 000 \$), émis à Comité de Montréal, toujours la  
4 même référence, Louise O'Sullivan; est-ce que vous  
5 vous rappelez d'avoir vu ce chèque-là?

6 R. Il faut croire que c'est madame O'Sullivan qui les  
7 a peut-être sollicités à cette occasion-là, si on  
8 la voit à plusieurs occasions. Mais, ce chèque-là,  
9 je ne l'ai pas vu avant.

10 Q. [258] Très bien. Et donc, pas... vous rappelez-vous  
11 avoir vu un représentant de Prime Properties au  
12 déjeuner?

13 R. Non, je ne me rappelle pas.

14 Q. [259] Bernard Lamarre, un chèque de deux mille cinq  
15 cents (2 500), émis à Comité de Montréal; vous  
16 rappelez-vous de ce chèque-là?

17 R. Non.

18 Q. [260] Vous rappelez-vous d'avoir vu un représentant  
19 ou monsieur Bernard Lamarre?

20 R. C'est un chèque personnel (inaudible).

21 Q. [261] Oui, c'est ça, est-ce que vous avez vu  
22 monsieur Lamarre?

23 R. Non, je ne me rappelle pas.

24 Q. [262] Très bien. Production BBO inc., chèque émis à  
25 l'ordre de Comité pour Montréal, ça me semble



1 être... oui, mille dollars (1 000 \$); est-ce que  
2 vous vous rappelez de ce chèque-là?

3 R. Bien, Les Productions BBO c'était nos fournisseurs  
4 en audiovisuel à la permanence d'Union Montréal.

5 Q. [263] Bon. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu  
6 un de leurs membres là, au déjeuner?

7 R. Et, pour votre information, c'est mon directeur  
8 général qui a signé le chèque, alors, à votre  
9 question, la réponse c'est oui.

10 Q. [264] Donc, vous avez vu qui de Productions BBO  
11 inc. au déjeuner ce matin-là?

12 R. Bien oui, parce que c'est monsieur Christian  
13 Ouellette puis c'est le directeur général du parti.

14 Q. [265] O.K. Et il était là, présent, à ce déjeuner-  
15 là?

16 R. Oui.

17 Q. [266] Excellent, on en a un. 9112-9585 Québec inc.,  
18 il n'y a pas de nom de compagnie, je ne crois  
19 pas... non, Comité pour Montréal, mille dollars  
20 (1 000 \$); vous rappelez-vous d'avoir vu ce chèque-  
21 là?

22 R. Non.

23 Q. [267] Peter B. Yeomans...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [268] Mais par le signataire du chèque, est-ce que

1 vous reconnaissez quelqu'un?

2 R. Est-ce que je me trompe si je vois Jerry ou...  
3 monsieur Ouellette a une belle signature et, la  
4 deuxième signature, je ne suis pas capable de  
5 déchiffrer, malheureusement.

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Q. [269] Alors, l'autre chèque, monsieur Peter B.  
8 Yeomans « and/or » Shirley Yeomans, un chèque de  
9 mille dollars (1 000 \$), Comité pour Montréal; est-  
10 ce que vous vous rappelez d'avoir vu soit monsieur  
11 ou madame Yeomans?

12 R. Monsieur Yeomans n'était pas présent à ce petit-  
13 déjeuner. Pour votre information, monsieur Yeomans  
14 était, à l'époque, le maire de l'arrondissement  
15 Dorval - Île-Dorval.

16 Q. [270] Merci. Donc, il n'était pas là. Avez-vous vu  
17 ce chèque-là?

18 R. Non.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Moi, Madame, je... c'est parce que, effectivement,  
21 ça va très vite, là, je demanderais qu'on enlève ça  
22 de l'écran, je vois qu'il y a des... je veux bien  
23 croire, là, des compagnies, des firmes de génie-  
24 conseil qui ont des sièges sociaux. Là je commence  
25 à voir des adresses personnelles. Je m'engage à ce

1 que mon collègue finisse l'exercice; moi, je vais  
2 caviarder des renseignements nominatifs parce que,  
3 ça, ça va demeurer accessible au public et...

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Je suis tout à fait d'accord, Madame la Juge.

6 Me DENIS GALLANT :

7 ... j'aimerais ça qu'on ne les montre pas.

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Tout à fait. Écoutez, une très bonne observation de  
10 vigilance. Je vais être franc avec vous, je ne  
11 regardais pas vos écrans, alors je n'étais pas  
12 conscient que ça passait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie, Maître Gallant.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Oui. Alors, je n'ai aucune objection avec ça et je  
17 suis entièrement d'accord. On va quand même se  
18 permettre de nommer les gens qui... des chèques,  
19 mais...

20 Q. [271] Alors, Nicole Hébert ou Jean-René Marchand,  
21 six cents dollars (600 \$), Comité pour Montréal.  
22 Vous rappelez-vous d'avoir vu ce chèque-là ou  
23 d'avoir vu monsieur... madame Hébert ou monsieur  
24 Marchand?

25 R. Pour votre information, à votre question, la

1           réponse c'est « non » au petit-déjeuner. Et  
2           monsieur Jean-René Marchand était conseiller  
3           politique à l'époque pour monsieur Robert Libman au  
4           comité exécutif, il n'était pas présent au petit-  
5           déjeuner.

6           Q. [272] Et vous n'avez pas vu ce chèque-là?

7           R. Non.

8           Q. [273] Très bien. Bermax, Comité pour Montréal, cinq  
9           cents dollars (500 \$), avez-vous vu ce chèque-là?

10          R. Non.

11          Q. [274] Avez-vous vu un représentant de Bermax?

12          R. Non.

13          Q. [275] Très bien. Richard Deschamps.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Mais, il faudrait noter aussi que le chèque est  
16          fait du vingt-six (26) avril, de même que le chèque  
17          de Peter Yoemans et Shirley Yoemans...

18          Me MICHEL DORVAL :

19          Oui.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          ... c'est le sept (7) avril.

22          Me MICHEL DORVAL :

23          Q. [276] Et voulez-vous me rafraîchir la mémoire, la  
24          date exacte du déjeuner était?

25          R. Je ne l'ai jamais donnée, la date.

1 Q. [277] C'est au mois de mai ou avril?

2 R. Comme je vous ai expliqué, c'était durant la  
3 période de registre qui s'étalait à une certaine  
4 date au mois d'avril que je vous ai nommée, mais je  
5 n'ai pas le document devant moi, là.

6 Q. [278] Très bien. Donc, c'était dans la période  
7 parapluie, là.

8 R. La période dite des registres, oui.

9 Q. [279] C'est ça. Bon. Un chèque de monsieur Richard  
10 Deschamps, du treize (13) mai.

11 R. Monsieur Deschamps n'était pas présent au petit-  
12 déjeuner, il est conseiller municipal à  
13 l'arrondissement de LaSalle.

14 Q. [280] Et aviez-vous vu ce chèque?

15 R. Non.

16 Q. [281] Très bien. Aline Malka, un chèque de deux  
17 cents (200 \$) pour Comité Montréal encore, avez-  
18 vous vu ce chèque-là?

19 R. Non.

20 Q. [282] Avez-vous vu madame Malka?

21 R. Non. Madame Malka était à l'époque attachée  
22 politique au comité exécutif.

23 Q. [283] Excellent. Richard Myre ou Martine  
24 Bourgeault, un chèque de quatre cents (400 \$) fait  
25 à Comité pour Montréal. Avez-vous vu ce chèque-là?

1 R. Non.

2 Q. [284] Avez-vous vu monsieur Myre ou madame  
3 Bourgeault?

4 R. Non. Madame Bourgeault est l'adjointe personnelle à  
5 l'époque de monsieur Frank Zampino, président du  
6 comité exécutif.

7 Q. [285] Très bien. Justement, prochain chèque, Frank  
8 Zampino, un chèque du dix-sept (17) mai, Comité  
9 pour Montréal, mille dollars (1 000 \$). Avez-vous  
10 vu ce chèque-là?

11 R. Non.

12 Q. [286] Est-ce que monsieur Zampino était présent?

13 R. Oui.

14 Q. [287] Excellent. Maria...

15 R. Pietrantonio.

16 Q. [288] Merci.

17 R. Qui est la conjointe de monsieur Zampino.

18 Q. [289] Fabuleux. Comité pour Montréal, mille dollars  
19 (1 000 \$), est-ce que l'épouse de monsieur Zampino  
20 était à ce déjeuner?

21 R. Non.

22 Q. [290] Très bien. Vous rappelez-vous d'avoir vu ce  
23 chèque-là?

24 R. Non.

25 Q. [291] Très bien. Jane Cowell, encore là, un chèque

1           pour Comité Montréal, mille dollars (1 000 \$).

2           R. Non.

3           Q. [292] Ni madame, ni le chèque?

4           R. Madame Cowell est, pour votre information,  
5           conseillère municipale à l'arrondissement de  
6           Lachine et, non, elle n'était pas présente.

7           Q. [293] Je vous remercie. Richard Bélanger ou Linda  
8           Rollin ou Rollin, cinq cent trente dollars (530 \$),  
9           Comité pour Montréal. vous rappelez-vous du chèque?

10          R. Non.

11          Q. [294] Et vous rappelez-vous de la présence d'une de  
12          ces deux personnes-là?

13          R. Non. Et pour votre information, monsieur Bélanger  
14          est actuellement maire de l'arrondissement de l'Île  
15          Bizard.

16          Q. [295] Je vous remercie. 3762904 Canada inc., un  
17          chèque de mille dollars (1 000 \$) émis à Comité de  
18          Montréal en date du dix (10) mai, et on voit :  
19          « City of Montreal »...

20          R. Louise O'Sullivan.

21          Q. [296] Oui. Mais, en haut entre parenthèses, c'est  
22          quoi, ça? Je ne suis pas bon là-dedans. Lally,  
23          Rally?

24          R. On va s'entendre là-dessus, Maître.

25          Q. [297] Très bien. En tout cas, j'aurai fait un

1 effort. Avez-vous vu ce chèque-là?

2 R. Non.

3 Q. [298] Et personne qui représentait la compagnie, de  
4 votre mémoire?

5 R. Non.

6 Q. [299] Aubry... On a presque fini, là. Aubry,  
7 Véronique, deux cent cinquante (250 \$), Comité de  
8 Montréal, aux soins de Marc Deschamps. Est-ce que  
9 ça vous dit quelque chose, le chèque?

10 R. Non.

11 Q. [300] Madame Aubry Véronique, est-ce qu'il ou elle,  
12 je m'excuse, était présent?

13 R. Non. Et elle travaille au cabinet du maire.

14 Q. [301] Merci. Fasken Martineau, un chèque de dix  
15 mille dollars (10 000 \$) émis au nom de Comité pour  
16 Montréal. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu  
17 ce chèque-là?

18 R. Oui.

19 Q. [302] Vous rappelez-vous d'avoir vu un représentant  
20 de Fasken Martineau?

21 R. Non.

22 Q. [303] Très bien. Cavendish Shopping Center Co., un  
23 chèque de deux mille dollars (2 000 \$) émis au nom  
24 de Comité for Montreal... Committee for Montreal,  
25 CO : Dida Berku, est-ce que ça vous dit quelque



1 chose?

2 R. Oui. Madame Berku était, à l'époque, conseillère  
3 municipale à l'arrondissement de Montréal-Ouest,  
4 Hampstead et Côte-Saint-Luc.

5 Q. [304] Avez-vous vu ce chèque-là?

6 R. Non.

7 Q. [305] Avez-vous vu un représentant de Cavendish  
8 Shopping au déjeuner?

9 R. Non.

10 Q. [306] Bryder Advisors, un chèque de deux mille  
11 dollars (2 000 \$) émis à Comité pour Montréal; le  
12 chèque vous dit quelque chose?

13 R. Non.

14 Q. [307] Et quelqu'un de la compagnie?

15 R. Non plus.

16 Q. [308] Très bien. Quorum Vieux-Montréal incorporée,  
17 un chèque de deux mille dollars (2 000 \$), émis au  
18 nom de Comité de Montréal; ce chèque-là vous dit  
19 quelque chose?

20 R. Non.

21 Q. [309] Et un représentant de la compagnie était-il  
22 là?

23 R. Pas à mon souvenir, non.

24 Q. [310] Très bien. Un autre chèque de Quorum Vieux-  
25 Montréal, ça semble être la même adresse, celui-ci

1           pour un montant... le premier est, en fait, le dix-  
2           sept (17) mai, le deuxième, le douze (12) mai,  
3           montant pour mille dollars (1 000 \$) fait Comité  
4           pour Montréal. Est-ce que ce chèque-là vous dit  
5           quelque chose?

6           R. Non.

7           Q. [311] Et la présence d'un représentant? Non plus...

8           R. Non plus.

9           Q. [312] ... vous avez répondu à l'autre question.  
10          Association des entrepreneurs de déneigement du  
11          Québec inc., Comité pour Montréal, dix mille  
12          dollars (10 000 \$). Avez-vous vu ce chèque-là?

13          R. Oui.

14          Q. [313] Très bien. Avez-vous vu un représentant de  
15          l'Association des entrepreneurs de déneigement du  
16          Québec?

17          R. Oui.

18          Q. [314] Vous rappelez-vous de son nom?

19          R. Non.

20          Q. [315] Très bien. Mais, il y avait quelqu'un pour  
21          les représenter.

22          R. Oui, comme je vous l'ai mentionné plus tôt durant  
23          mon témoignage.

24          Q. [316] Très bien. Jacques Cardinal, Comité pour  
25          Montréal, trois cent cinquante-quatre dollars

1 (354 \$); est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu  
2 ce chèque-là?

3 R. Non.

4 Q. [317] Est-ce que monsieur Cardinal ou un  
5 représentant est là?

6 R. Non. Et à l'époque, monsieur Cardinal était maire  
7 de l'arrondissement... il faut que je me souviene  
8 de l'arrondissement, mais il était dans l'ouest de  
9 l'île de Montréal.

10 Q. [318] Donc, c'était un maire d'arrondissement.

11 R. Oui.

12 Q. [319] Je vous remercie. Monsieur Richard Bélanger,  
13 Comité pour Montréal, mille dollars (1 000 \$), est-  
14 ce que vous vous rappelez d'avoir vu ce chèque-là?

15 R. Non.

16 Q. [320] Vous rappelez-vous d'avoir vu monsieur  
17 Bélanger ou un de ses représentants?

18 R. Non.

19 Q. [321] Très bien. Et finalement, le dernier chèque,  
20 Société en commandite Les Tours Angrignon, un  
21 montant de deux mille dollars (2 000 \$) émis à  
22 l'ordre de Comité pour Montréal. Vous rappelez-vous  
23 d'avoir vu ce chèque-là?

24 R. Non.

25 Q. [322] Vous rappelez-vous d'avoir vu quelqu'un qui

1           représentait la Société en commandite Les Tours  
2           Angrignon?

3           R. Non.

4           Q. [323] Très bien. Compte tenu de l'heure, Madame la  
5           Commissaire, ce serait approprié...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Vous voulez qu'on suspende?

8           Me MICHEL DORVAL :

9           S'il vous plaît, oui.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Certainement.

12          Me MICHEL DORVAL :

13          En vous remerciant.

14          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

██

16          REPRISE DE L'AUDIENCE

17          LA GREFFIÈRE :

18          Monsieur Martin Dumont, vous êtes sous le même  
19          serment.

20          R. Bien sûr.

21          Me MICHEL DORVAL :

22          Q. [324] Rebonjour, Monsieur Dumont.

23          R. Rebonjour.

24          Q. [325] Monsieur et Madame la Commissaire. Ce que je  
25          comprends de l'exercice qu'on vient de faire, c'est

1 que, sur le nombre de chèques qui ont été examinés,  
2 il n'y en a que cinq de dix mille (10 000 \$). Est-  
3 ce que ça vous... Là je comprends que vous n'avez  
4 pas regardé les montants, c'est ça?

5 R. Pardon?

6 Q. [326] Je comprends que lorsque vous avez ouvert les  
7 enveloppes, vous ne regardiez pas les montants?

8 R. C'est exact.

9 Q. [327] O.K. Juste l'appellation, là, à l'ordre de  
10 qui, c'est exact?

11 R. C'est exact.

12 Q. [328] Très bien. O.K. On va changer de sujet.  
13 Parlons du fameux coffre-fort. Je vous montre ici  
14 une photo qui va être disponible, je présume. Je ne  
15 sais pas si les commissaires l'ont. J'ai donné ça à  
16 mon collègue hier.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Mea culpa, celle-là a passé... je veux dire, vous  
19 m'avez donné ça, là...

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Écoutez...

22 Me DENIS GALLANT :

23 ... effectivement. Vous pouvez le montrer, je  
24 vais...

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Je n'ai aucun reproche à vous faire, Maître  
3 Gallant. On est tous les deux dans le même « time  
4 crunch ».

5 Me DENIS GALLANT :

6 Tout à fait.

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Tout à fait.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Mais... effectivement.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Maintenant, pour les besoins des commissaires, est-  
13 ce qu'il y aurait eu des copies de faites?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Non, je vous l'ai dit.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 O.K.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Celles-là, là, je vous avais dit que je n'avais pas  
20 de problème à ce que vous l'exhibiez au témoin.

21 Me MICHEL DORVAL :

22 Très bien.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Mais... désolé.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Ça va.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Pouvez-vous passer sur un autre sujet? Ça va être  
5 fait instantanément, ça là. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous savez que vous pouvez vous aussi, on ne vous  
8 interdit pas de faire des photocopies vous aussi.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Je le sais, mais je les ai eues hier matin, juste  
11 avant de venir à la Commission. Et mon collègue, je  
12 lui ai remis.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Tout à fait.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Il m'a dit « je m'occupe de ça », donc. Je n'ai  
17 absolument aucun reproche.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Non. Et je vais profiter de l'occasion de rappeler  
20 également que ça nous faciliterait la tâche de  
21 l'avoir...

22 Me MICHEL DORVAL :

23 Oui.

24 Me DENIS GALLANT :

25 ... sous forme numérique, si possible. Et

1 l'invitation est lancée à toutes les parties.

2 Me MICHEL DORVAL :

3 Oui, oui.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Surtout quand on les a à la dernière minute, ce  
6 serait... ce serait idéal. Merci.

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Oui. Moi, je les ai eues papier. Comme je vous dis,  
9 j'aurais bien aimé les avoir numérisées moi aussi  
10 et je m'en excuse. Alors, vous verrez la photo plus  
11 tard.

12 Q. [329] À quelle date avez-vous vu pour la première  
13 fois ce coffre-là dans le bureau de monsieur  
14 Trépanier?

15 R. J'ai débuté mes fonctions à Union Montréal en  
16 février deux mille quatre (2004). Je vous dirais  
17 que peut-être dans les semaines qui ont suivi quand  
18 monsieur Trépanier fumait dans son bureau, je l'ai  
19 peut-être entrevu derrière son bureau.

20 Q. [330] O.K. Et il était quoi? Encastré dans une  
21 armoire ou en dessous du bureau? Je veux juste  
22 comprendre.

23 R. À mon souvenir, il était dans le coin du bureau.

24 Q. [331] O.K. Vous avez mentionné que ce coffre-là  
25 était rempli de billets. J'aimerais essayer de voir



1           une image, là, il y a... bien, c'est parce qu'on  
2           n'a pas le coffre, mais admettons le coffre est  
3           ouvert et quoi? Il ne ferme pas, c'est exact?

4           R. C'est exact.

5           Q. [332] Donc, est-ce que toute l'ouverture de ce  
6           coffre-là qui, on s'entend, n'aura pas deux par  
7           deux si le coffre a deux par deux, il va être un  
8           peu plus réduit pour l'épaisseur du coffre, c'est  
9           exact? On aura la photo, là, mais...

10          R. Ah! D'accord.

11          Q. [333] Mais, on se comprend qu'un coffre, si le  
12          coffre a deux par deux, l'intérieur n'a pas deux  
13          par deux.

14          R. Mais, bien sûr, puisqu'il y a une voûte, là.

15          Q. [334] Voilà! Oui, tout à fait. Alors, cet espace-là  
16          qui reste pour déposer des choses est complètement  
17          bloqué par de l'argent?

18          R. Je n'ai pas vu d'autres choses que de l'argent à  
19          l'intérieur du coffre-fort.

20          Q. [335] Très bien. Maintenant, le coffre a une  
21          certaine profondeur, c'est exact?

22          R. Je n'ai pas mesuré la profondeur. Être honnête avec  
23          vous, Madame la Présidente, je ne me suis pas  
24          penché avec un tape à mesurer pour regarder la  
25          profondeur ni la hauteur du coffre-fort.

1 Q. [336] Ça va. Mais, ne serait-ce que de dire que le  
2 coffre doit nécessairement avoir une certaine  
3 profondeur.

4 R. Bien entendu, sinon ça ne serait pas un coffre-  
5 fort.

6 Q. [337] C'est bon. Et ce que vous voyiez, c'est ce  
7 qu'il y a dans... ce qui bloque l'accès de la  
8 porte, là, ce trou-là est bouché par, quoi, des  
9 billets d'argent?

10 R. C'est exact.

11 Q. [338] Très bien. Avez-vous pu voir ce qu'il y avait  
12 en arrière des billets d'argent, donc dans le fond  
13 du coffre?

14 R. Non.

15 Q. [339] Très bien. À votre connaissance à vous, là,  
16 n'est-il pas exact que ce coffre contient ou  
17 contenait ou devait contenir nécessairement ce  
18 qu'on appelle, là, les carnets d'adhésion, mais  
19 c'est aussi carnets d'adhésion pour le membership,  
20 on appelle ça des carnets de donation, ça ressemble  
21 à ça? Et je vous les montre.

22 R. Je les ai déjà vus, Maître.

23 Q. [340] Oui.

24 R. Merci.

25 Q. [341] Très bien.

1 R. J'en ai beaucoup vendu.

2 Q. [342] Très bien. Et vous conviendrez avec moi que  
3 vous avez cinq calepins qui contiennent chacun dix  
4 (10) reçus ou enfin, là, des « stubs » qu'on  
5 appelle.

6 R. Oui.

7 Q. [343] Très bien. Donc, dans ce paquet-là, vous avez  
8 l'équivalent de cinquante (50) transactions  
9 possibles, donc adhésion, dons au parti, et quoi  
10 d'autre? Qu'on inscrit sur ces calepins-là?

11 R. Bien, premièrement c'est le nom, l'adresse, le  
12 numéro de téléphone, le lieu de résidence,  
13 l'arrondissement de militantisme.

14 Q. [344] Hum, hum?

15 R. On prépare aussi, il y a une section qui est pour  
16 le membership, à savoir une option un, deux ou  
17 trois ans, et il y a aussi une petite section qui  
18 s'appelle financement, qui permet aux gens de  
19 laisser soit leur carte de crédit, ou de compléter  
20 avec un chèque qu'ils peuvent agraffer avec le  
21 formulaire.

22 Q. [345] Ou de l'argent.

23 R. En bas de cent dollars (100 \$).

24 Q. [346] Tout à fait. Mais en fait, à cette époque-là  
25 ce n'était pas cent dollars (100 \$) et moins, et

1           aujourd'hui c'est quatre-vingt-dix-neuf dollars  
2           (99 \$)? À l'époque, les règles étaient cent dollars  
3           (100 \$) et moins. C'est exact?

4           R. À mon souvenir, oui.

5           Q. [347] Très bien. Donc, lorsqu'on recevait soit un  
6           don, cent dollars (100 \$) et moins, ou de l'argent  
7           pour un membership, la pratique voulait que dans ce  
8           calepin-là on indique les informations, et qu'on  
9           agrafe le montant ou le chèque dans le calepin,  
10          avec le « stub », avec le reçu.

11          R. C'est exact.

12          Q. [348] Très bien. Donc, on peut présumer que si le  
13          carnet...

14          R. Pardon. Voilà.

15          Q. [349] Que si le carnet, je m'excuse, est rempli, je  
16          vais l'ouvrir, que si le carnet est rempli et qu'à  
17          chaque copie on a soit un chèque ou des billets de  
18          banque, ça va faire que ce petit carnet-là va être  
19          plus épais que dans sa forme originale.

20          R. Vous avez entièrement raison.

21          Q. [350] Je vous remercie. C'est exact de dire qu'à  
22          cette époque-là il y avait une frénésie de  
23          financement et de renouvellement de membership, et  
24          aussi la quête d'obtenir de nouveaux membres?

25          R. Oui.

1 Q. [351] Et on sait que cet exercice-là peut générer,  
2 parfois, la vente ou le renouvellement de centaines  
3 de cartes de membres?

4 R. C'est exact.

5 Q. [352] Très bien. Chaque carte de membre ayant, à ce  
6 moment-là, soit un chèque ou un montant d'argent  
7 qui l'accompagne. C'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. [353] Et aussi des dons qui...

10 R. En bas de cent dollars (100 \$).

11 Q. [354] C'est ça. Des dons qui peuvent être très  
12 nombreux.

13 R. En somme, assez astronomiques, en effet. Lorsqu'il  
14 y a un cocktail bénéfice et qu'il y a mille (1 000)  
15 personnes qui se présentent, vous imaginez le  
16 nombre de formulaires que l'on doit compléter et  
17 que l'on doit entreposer, vous avez entièrement  
18 raison.

19 Q. [355] Merci. Maintenant, vous rappelez-vous, ou  
20 est-ce à votre connaissance... Ah, merci. Vous  
21 voyez, ici il y a trois photos du coffre. On vous  
22 en montre une. Est-ce que vous re... Oui?

23 Me DENIS GALLANT :

24 J'aimerais juste, là, parce que j'ai permis, là, la  
25 présentation pour fins de discussion que...

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 J'aimerais ça que vous introduisiez, là, elle vient  
5 d'où cette photo-là, et qu'elle a été prise par  
6 monsieur Lewis...

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Oui.

9 Me DENIS GALLANT :

10 ... avant-hier.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Tout à fait. Oui.

13 Me DENIS GALLANT :

14 C'est assez important, là.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Oui oui, mais c'est marqué dessus, Maître. Je n'ai  
17 pas de cachettes, là. Je l'ai fait... C'est moi qui  
18 ai exigé de monsieur Lewis qu'il inscrive ça dessus  
19 pour qu'on sache d'où elle provient et quand elle a  
20 été prise.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Parfait.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Q. [356] Alors, ce coffre-là a été photographié, la  
25 date c'est le vingt-neuf (29) octobre deux mille

1 douze (2012), par monsieur Lewis. Je vous montre ce  
2 coffre-là. Est-ce que ça vous dit quelque chose?

3 R. C'est un petit peu difficile pour moi de... Je n'ai  
4 pas... Une photo, c'est une image, je n'ai pas  
5 l'aspect trois dimensions. Je vois qu'il y a un  
6 classeur à la gauche, mais...

7 Q. [357] La couleur du coffre?

8 R. Les coffres-forts sont normalement tous la même  
9 couleur, alors pour la couleur, on peut s'entendre,  
10 mais pour ce qui est de la superficie, je ne vois  
11 même pas la profondeur, je ne vois pas...

12 Q. [358] On a une autre photo, peut-être, s'il vous  
13 plaît.

14 R. Parfait. Ah! c'est bien.

15 Q. [359] Oui. Ça c'est le coffre une fois qu'il est  
16 ouvert.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [360] Est-ce que c'est le premier coffre ou le  
19 deuxième coffre? Parce que vous n'avez pas dit  
20 qu'il avait été remplacé?

21 R. Pardon?

22 Q. [361] Il n'a pas été remplacé, le premier coffre  
23 que...

24 R. Oui.

25 Q. [362] Donc, c'est le deuxième coffre que l'on voit,

1 ou le premier?

2 R. Ça...

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Moi je...

5 R. Ça, selon moi, c'est le deuxième coffre, parce que  
6 le premier coffre, il était... En tout cas. C'est  
7 très difficile pour moi, avec une photo, de  
8 vraiment mesurer la superficie totale. Mais, en  
9 tout cas, on va...

10 Q. [363] Je peux vous dire que c'est le premier  
11 coffre. Deux pieds par deux pieds (2 pi X 2 pi).  
12 Grosso modo, là, parce que, bon, c'est une  
13 estimation. Ce n'est pas un coffre qui fait quatre  
14 pieds par quatre pieds (4 pi X 4 pi). On a juste à  
15 regarder la filière à côté, là. On ne fait même pas  
16 la hauteur de deux tiroirs de filière. Alors, pour  
17 ceux qui ont eu à vivre avec des filières, qui sont  
18 à peu près toutes les mêmes, on sait très bien  
19 qu'on ne parle pas de quatre pieds (4 pi) de haut.

20 On a une autre photo avec le coffre ouvert  
21 vide. Là vous pouvez voir la profondeur peut-être  
22 un peu mieux?

23 R. Non, pas tellement, Maître.

24 Q. [364] O.K.

25 R. C'est très... Honnêtement, en plus, on a une vue en



1 hauteur. Là vous me demandez d'avoir une opinion  
2 sur une vue en hauteur qui, en bout de ligne,  
3 devrait regarder plutôt en avant. Là je ne vois  
4 même pas la dimension totale comme ça, là.

5 Q. [365] Je ne vous demande pas d'estimer la  
6 profondeur. J'essaie juste de voir si vous... ce  
7 coffre-là vous rappelle le coffre que vous avez dû  
8 pousser dessus avec monsieur Trépanier pour le  
9 fermer. Est-ce que ce coffre-là vous dit quelque  
10 chose?

11 R. Peut-être.

12 Q. [366] O.K.

13 R. Mais je n'ai pas la confirmation que c'est le  
14 coffre-fort du parti. À l'époque. Parce que là  
15 c'est une photo de deux mille douze (2012), là.

16 Q. [367] Tout à fait. Alors, revenons à nos carnets.  
17 C'est là où on en était. Donc, vous nous disiez,  
18 beaucoup de dons. C'est exact?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [368] Attendez. Sans savoir si c'est exactement le  
21 même coffre, êtes-vous capable de nous dire si  
22 c'est un coffre semblable à ça?

23 R. Oui oui oui, je l'ai dit. Excusez-moi.

24 Q. [369] O.K.

25 R. D'accord.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. [370] Merci. Revenons à votre dernière déclaration  
3 avant qu'on ait le bénéfice de voir le coffre. Vous  
4 parliez que oui, aussi, dans ces moments de  
5 frénésie là, il pouvait y avoir beaucoup de dons,  
6 en bas de cent dollars (100 \$), là, vous parliez  
7 de, je ne sais pas combien mais ça me semblait être  
8 assez astronomique, mais je ne veux pas reprendre  
9 vos termes. Il pouvait y avoir beaucoup de dons qui  
10 étaient faits dans ces moments de financement-là,  
11 de frénésie?

12 R. C'est exact.

13 Q. [371] Très bien. Les us et coutumes voulaient,  
14 comme je vous répète encore, de mettre les billets  
15 de banque dans les petits calepins. On sait que  
16 cette pile-là ici contient, qui fait selon moi deux  
17 pouces. Je suis en pouces, excusez-moi, je n'ai pas  
18 accroché au métrique. Peut-être un petit peu plus,  
19 mais mettons deux pouces pour les fins de la  
20 discussion. On en a cinquante (50) là-dedans et  
21 j'imagine et vous me direz si je me trompe, que  
22 lorsqu'il y a des billets de banque et des reçus,  
23 on doit peut-être doubler l'épaisseur?

24 R. Exactement.

25 Q. [372] Très bien. Et s'il y en a cinquante (50) et

1 qu'on parle de centaines de renouvellements de  
2 membership, des centaines de nouveaux membres et  
3 des centaines de dons, ça peut prendre quand même  
4 beaucoup d'espace. Est-ce que je me trompe?

5 R. Beaucoup d'espace en effet.

6 Q. [373] Tout à fait. Et que les us et coutumes  
7 voulaient que ces documents-là qui sont quand même  
8 confidentiels et qui contiennent de l'argent soient  
9 dans le coffre-fort?

10 R. Et c'est faux.

11 Q. [374] Très bien. On les mettait où?

12 R. Alors, comme je vous l'ai mentionné, lorsque je  
13 m'occupais des activités de financement dit  
14 populaire, mes fonctions étaient de récupérer  
15 cesdits formulaires et je les amenais pour dépôt à  
16 l'attention de monsieur Louis Lewis qui avait son  
17 propre bureau fermé et lorsqu'on transmettait  
18 cesdits bordereaux avec soit les chèques, les  
19 petites coupures, il avait un classeur, deux  
20 tiroirs, qui était barré à clé et c'était à cet  
21 endroit précisément que je déposais les bordereaux  
22 de financement et de membership.

23 Q. [375] Très bien. Et monsieur Lewis, lui, est-ce  
24 qu'il les mettait dans le coffre?

25 R. Non, puisqu'il les mettait sous clé dans son

1 propre, j'allais dire sa propre armoire sécurisée.

2 Q. [376] Et il y avait un dépôt naturellement qui  
3 était effectué probablement le lendemain?

4 R. J'imagine.

5 Q. [377] Il fallait que l'argent se retrouve en banque  
6 à un moment donné?

7 R. Mais bien sûr, ça je pense que c'était ça  
8 l'objectif.

9 Q. [378] Tout à fait. Maintenant, si je vous disais  
10 qu'en période de frénésie de recrutement, de  
11 renouvellement et de recherche de financement de  
12 dons, qu'il était parfois impossible, surtout quand  
13 les activités avaient lieu tard le soir, de passer  
14 à tous les jours à la banque pour faire ces dépôts-  
15 là?

16 R. C'est faux.

17 Q. [379] Expliquez-moi ça?

18 R. C'est pour ça que lorsqu'il y a eu un électoral et  
19 qu'il y a eu frénésie en termes de membership et  
20 d'activités de financement que monsieur Lewis  
21 s'était adjoint le travail de surnuméraires, à  
22 savoir des étudiants qui étaient engagés, non  
23 seulement pour travailler durant les heures  
24 normales de travail et ces gens-là travaillaient  
25 aussi à l'intérieur même du bureau de monsieur

1 Lewis en soirée pour justement débroucher les  
2 formulaires, préparer les dépôts pour le lendemain.  
3 Et après ça on remettait le tout, parce que j'ai  
4 même déjà aidé pour cette dite opération-là, on les  
5 remettait dans le casier sécurisé dans le bureau de  
6 monsieur Lewis et qui, par la suite, barrait sa  
7 porte.

8 Q. [380] Alors, selon vous, monsieur Lewis ne... quoi,  
9 les dépôts étaient faits systématiquement tous les  
10 jours?

11 R. Bien, vous l'avez si bien dit, il y avait tellement  
12 une frénésie qu'on ne pouvait pas se permettre de  
13 garder des grandes sommes en petites coupures et  
14 les chèques. Je pense que la priorité c'était  
15 surtout les chèques, on voulait les déposer le plus  
16 rapidement possible. Comme vous le savez, il y a  
17 toujours un traitement entre la réception d'un  
18 chèque et le traitement. Alors, on se dépêchait de  
19 faire tout le ménage dans les formulaires pour  
20 qu'ils soient déposés le plus rapidement possible.

21 Q. [381] C'est exact que lorsque monsieur Lewis reçoit  
22 un carnet comme ça - il a dû en recevoir des  
23 centaines?

24 R. Des tonnes de copies, oui.

25 Q. [382] Oui, c'est ça. Qu'il y a certains trucs de

1 comptabilité qu'il doit faire, comptabiliser les  
2 dons, tenir un registre, donc ça prend un certain  
3 temps pour passer à travers un pamphlet, s'il y en  
4 a des centaines, ça peut être très long?

5 R. Et c'est pour ça que je vous dis qu'il travaillait  
6 normalement avec une équipe de trois à quatre  
7 surnuméraires qui l'assistaient justement dans ses  
8 fonctions.

9 Q. [383] Très bien. Et ce que je comprends de votre  
10 témoignage c'est que si, lors d'une activité de  
11 financement, et donc aussi on comprend le  
12 recrutement de nouveaux membres par le fait même et  
13 de renouvellement de cartes, si monsieur, on  
14 remettait à monsieur Lewis tard le soir après un  
15 événement qui peut finir, je ne sais pas, moi, à  
16 huit heures (8 h), neuf heures (9 h) le soir et on  
17 pouvait remettre à monsieur Lewis des, en espèces  
18 des sommes d'argent quand même assez imposantes, ce  
19 dernier se contentait simplement de les mettre dans  
20 sa petite armoire barrée?

21 R. Bien, dans une armoire qui était quand même assez  
22 sécurisée puisqu'il y avait une clé qui permettait  
23 l'ouverture et la fermeture de cedit casier ou de  
24 cette armoire de deux tiroirs.

25 Q. [384] Très bien. Alors, selon vous, ces carnets-là

1 ne se retrouvaient jamais dans le coffre-fort?

2 R. Non. Puisque je les déposais directement dans le  
3 bureau de monsieur Lewis.

4 Q. [385] Très bien. Donc, je comprends que ce que vous  
5 avez vu, vous, c'est dans l'ouverture du coffre-  
6 fort une série de billets que vous avez décrits  
7 comme étant des billets rouges, bruns et roses?

8 R. C'est exact.

9 Q. [386] Alors, on comprend que c'est des  
10 dénominations de cinquante (50), cent (100) et  
11 mille (1000)?

12 R. Oui.

13 Q. [387] Vous n'avez pas vu, là, de cinq, dix ou  
14 vingt?

15 R. Non.

16 Q. [388] Très bien. Je comprends aussi que qu'est-ce  
17 que vous avez vu c'est les premiers billets au-  
18 dessus?

19 R. Bien...

20 Q. [389] Avez-vous ouvert chaque paquet pour vérifier  
21 ce qu'il y avait dedans?

22 R. Vous comprendrez que je n'ai pas manipulé l'argent.

23 Q. [390] O.K.

24 R. C'est monsieur Trépanier qui a pris lui-même les  
25 sommes qui lui ont permis, et avec mon aide, de

1 fermer ladite porte. Donc, là je n'ai pas regardé  
2 si au-dessus d'un billet de mille dollars (1 000 \$)  
3 c'était des billets de cinq dollars (5 \$) qu'il  
4 avait cachés en dessous, là.

5 Q. [391] Je comprends. Et vous ne pouvez pas nous dire  
6 non plus si ces liasses de billets là allaient  
7 jusqu'au fond du coffre?

8 R. Bien, non, puisque je n'ai pas vu en arrière de  
9 cette première rangée, pour moi c'était impossible.

10 Q. [392] Lorsque vous dites que vous avez vu des  
11 billets rose, on s'entend que c'est des billes de  
12 mille (1 000)?

13 R. C'est exact.

14 Q. [393] Il y en avait beaucoup?

15 R. Une bonne quantité, je vous dirais.

16 Q. [394] Plusieurs paquets?

17 R. Je vous dirais que la prédominance c'était brun,  
18 donc des billets de cent dollars (100 \$).

19 Q. [395] Mais vous dites quand même une bonne quantité  
20 de billets de mille (1 000)?

21 R. Oui.

22 Q. [396] Très bien. Je voudrais attirer votre  
23 attention sur un fait au mois de mai deux mille  
24 (2000), la Banque du Canada a cessé d'émettre des  
25 billets de mille dollars (1 000 \$) et a commencé à



1           ordonner, enfin, elle a commencé à ordonner à  
2           toutes les banques à chartre, les caisses de  
3           retenir ces billets-là. Ça, on parle en mai deux  
4           mille (2000), donc c'était... on avait sonné le  
5           glas des billets de mille dollars (1 000 \$) et ce  
6           que j'en comprends c'est que, presque quatre ans et  
7           demi après leur retrait du marché canadien, vous,  
8           vous en avez vu une bonne quantité?

9           R. Oui.

10          Q. [397] Très bien.

11          R. Ça n'empêche pas qu'une fois qu'un rappel est fait,  
12          les gens peuvent toujours conserver ces dites  
13          devises-là et peuvent toujours les échanger dans  
14          une institution financière sans aucun problème.

15          Q. [398] Tout à fait, ça a encore cours légal au  
16          Canada.

17          R. Exactement. Ce n'est pas illégal.

18          Q. [399] Tout à fait, tout à fait, c'est juste que je  
19          ne connais pas personne qui accumule des billets de  
20          mille (1 000 \$).

21          R. Moi non plus je n'en avais pas vu avant.

22          Q. [400] Très bien. Quand vous dites que, suite à  
23          votre suggestion, parce que son coffre ne fermait  
24          pas, vous avez dit à monsieur Trépanier : « Vous  
25          devriez changer de coffre », et il a écouté votre

1 conseil. Et le coffre qu'il avait antérieurement,  
2 qui était environ deux pieds par deux pieds a été  
3 changé pour un coffre que vous avez décrit comme  
4 étant quatre pieds par quatre pieds?

5 R. Oui, j'ai dit ça, mais, comme je vous l'ai dit à  
6 l'instant ou « v'là » environ une dizaine de  
7 minutes, l'approximation, pour moi, était très  
8 importante parce que je n'ai jamais mesuré le  
9 coffre-fort. Ce que je peux toutefois vous affirmer  
10 c'est que le coffre-fort ne dépassait jamais, ni le  
11 premier ni le deuxième, la hauteur du bureau. Donc,  
12 il n'a jamais dépassé le bureau auquel monsieur  
13 Trépanier travaillait. J'ai vu une différence  
14 mais... c'est ça.

15 Q. [401] Vous avez vu une différence, mais qu'est-ce  
16 qui vous a amené à dire à la Commission quatre  
17 pieds par quatre pieds, c'est quand même le double  
18 de superficie de l'ancien, là?

19 R. Oui. Moi, ma connaissance comme quoi qu'il y a eu  
20 un changement de coffre-fort c'est que je me  
21 souviens que le coffre-fort était positionné au  
22 fond du bureau, donc on voyait le côté du coffre-  
23 fort, et il n'y avait presque plus de couleur à  
24 l'époque, il était quasiment... il avait été  
25 comme... pas délavé, mais on voyait vraiment qu'il

1           avait été décapé. Et quand je vous ai dit que, deux  
2           semaines plus tard, j'ai vu un changement de  
3           coffre-fort, la première chose que j'ai remarquée  
4           c'est que le côté que je voyais du coffre-fort la  
5           peinture était là en entier.

6           Q. [402] Est-ce qu'on pouvait encore ouvrir la porte  
7           du bureau de monsieur Trépanier avec ce nouveau  
8           coffre-là ou il ne fallait pas l'ouvrir au complet?

9           R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question, s'il  
10          vous plaît, Maître?

11          Q. [403] À cause de la présence du nouveau coffre, qui  
12          était quand même presque le double de l'ancien,  
13          est-ce que ça rendait difficile l'ouverture de la  
14          porte du bureau de monsieur Trépanier ou ça n'a pas  
15          changé la facilité d'accès à ce niveau-là?

16          R. Non, le bureau de monsieur Trépanier était très en  
17          avant de son bureau, ça lui laissait plus d'espace  
18          à l'arrière de son bureau. Et, ça, ça a été  
19          toujours la même situation au niveau de son bureau.

20          Q. [404] J'aimerais comprendre un peu les sommaires  
21          décisionnels. Vous avez témoigné, quand même, là,  
22          avec beaucoup de savoir par rapport à ces sommaires  
23          décisionnels là, vous nous avez expliqué, de long  
24          en large, comment ça fonctionne : les papillons, le  
25          sommaire ficelé, le retrait du sommaire, la

1 réintroduction du sommaire au comité. Votre  
2 connaissance du fonctionnement de ces sommaires  
3 décisionnels-là, est-ce qu'elle est récente ou ça  
4 faisait... quand vous avez témoigné cette semaine,  
5 ou ça faisait longtemps que vous aviez une bonne  
6 connaissance des sommaires décisionnels?

7 R. J'ai appris sur le tas, dès novembre deux mille un  
8 (2001), à mon arrivée au cabinet du maire.

9 Q. [405] Donc, lorsque vous avez témoigné devant la  
10 Commissaire à ce sujet-là cette semaine, ça faisait  
11 plusieurs années que vous aviez acquis cette  
12 connaissance-là?

13 R. Et je l'ai retrouvée lorsque je suis retourné à  
14 l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-  
15 aux-Trembles, en deux mille six (2006) et deux  
16 mille sept (2007).

17 Q. [406] Très bien. Serait-il exact de dire que vous  
18 avez contacté votre ami, et votre bon ami, monsieur  
19 Vincent Robidas, qui est conseiller politique au  
20 cabinet du maire, l'automne dernier, après avoir  
21 rencontré les enquêteurs, pour lui demander de vous  
22 expliquer comment fonctionnait un sommaire  
23 décisionnel?

24 R. C'est complètement faux. La personne que j'ai  
25 contactée est monsieur Martin Massé, qui ne

1 travaille pas à l'Hôtel de Ville, et la discussion  
2 que nous avons eue était tout simplement comment on  
3 se sentait lorsque nous avions des réponses  
4 négatives des fonctionnaires. Je n'ai pas parlé à  
5 monsieur Robidas sur le processus décisionnel,  
6 c'est un mensonge. Mais, par contre, je peux vous  
7 dire que j'ai fait plusieurs activités, nous sommes  
8 des amis, il a même été témoin à mon mariage en  
9 deux mille neuf (2009), et j'ose croire que  
10 l'amitié est plus forte. Et je n'ai jamais mis dans  
11 une situation, pour lui, difficile, contraignante,  
12 un ami pour qui j'ai énormément de respect, et que  
13 je n'ai jamais, mais au grand jamais informé de  
14 quoi que ce soit concernant ma présentation, mon  
15 témoignage à la Commission. Ça aurait été un manque  
16 éthique à mon égard, j'aurais manqué de respect à  
17 mon ami, et ça, mon ami, c'est le plus important.

18 Q. [407] Et je comprends que pour vous, l'éthique,  
19 c'est très important. Est-ce que c'est exact?

20 R. Ça devrait l'être pour tous, d'ailleurs.

21 Q. [408] Mais je vous parle, vous personnellement?

22 R. Oui.

23 Q. [409] Pour vous, l'éthique, c'est très important.

24 Très bien. Qu'est-ce que vous pensiez, vous, de  
25 monsieur Trépanier? Vous étiez, vous avez dit, je

1           crois que c'est hier, que vous n'étiez pas son  
2           homme de confiance. Votre opinion de monsieur  
3           Trépanier, c'était quoi?

4           R. Je n'ai pas dit que... J'ai dit que je n'étais pas  
5           son homme de confiance...

6           Q. [410] C'est ça.

7           R. ... parce que je n'étais pas son livreur. Il était  
8           la propre personne qui faisait ses opérations au  
9           niveau du financement. Pour moi, monsieur  
10          Trépanier, je le considère comme un ami.

11          Q. [411] Très bien. Est-ce que...

12          R. Tellement que lorsqu'est arrivé le moment de mon  
13          mariage, on l'a invité. Malheureusement il ne  
14          pouvait pas, il était à l'extérieur du pays.

15          Q. [412] Très bien. Est-ce que vous le fréquentez à  
16          l'extérieur du bureau, socialement, à cette époque-  
17          là?

18          R. À l'occasion, lorsqu'on avait des événements du  
19          parti, il nous arrivait après de sortir, les  
20          collègues, pour soit prendre une bière, soit  
21          prendre une pizza parce qu'on n'avait pas mangé  
22          durant l'événement.

23          Q. [413] O.K. Est-ce que vous connaissez un immeuble  
24          qui est situé au 6260 rue Jarry?

25          R. Bien sûr. C'est mon ancien condominium, appartement

1           803, et monsieur Trépanier habitait l'appartement  
2           804.

3           Q. [414] Donc, vous étiez voisins.

4           R. Lorsque j'étais à Ottawa, oui.

5           Q. [415] O.K. Mais avant ça?

6           R. J'ai pris... Il faut comprendre, Madame la  
7           Présidente, la transaction immobilière qui a permis  
8           à moi et à ma conjointe d'obtenir le condominium  
9           que maître fait référence, l'opération s'est faite  
10          après mon arrivée à Ottawa. J'ai loué un  
11          appartement à Ottawa, et nous avons décidé  
12          d'investir dans un condominium que je n'habitais  
13          que la fin de semaine.

14          Q. [416] Si vous nous dites que vous voyiez, à  
15          l'époque de ces transactions-là que vous avez  
16          qualifiées de douteuses, d'enveloppes pleines  
17          d'argent, que vous étiez inquiet, que vous ne  
18          vouliez plus vous mêler de ça, pas collaborer avec  
19          ça, mais on comprend de votre témoignage que vous  
20          aviez une proximité à monsieur Trépanier. C'est  
21          exact?

22          R. Je pense qu'il faut faire la distinction, Madame la  
23          Présidente, que du moment que j'effectue la  
24          transaction, et que mon agent immobilier m'informe  
25          que je connais quelqu'un dans l'édifice, et qui

1           cogne à la porte, qui est devant mon condo, et que  
2           je me rends compte que c'est monsieur Trépanier, je  
3           l'ai appris à ce moment-là.

4           Q. [417] Ma question n'était pas à cet effet-là. Je  
5           revenais...

6           R. Mais moi je vous l'ai dit.

7           Q. [418] Oui. Je vous remercie beaucoup. Je revenais  
8           dans le temps, là, à l'époque des enveloppes puis  
9           de monsieur Trépanier, là, qui comptait des  
10          affaires avec la secrétaire, puis les machines à  
11          compter de l'argent, puis... Tout ça, ça vous  
12          troublait, ça vous inquiétait, vous ne vouliez pas  
13          participer à ça, vous pensiez que c'était  
14          frauduleux, que ça n'avait pas de bon sens, qu'on  
15          faisait des choses illégales, et ce que je  
16          comprends de votre témoignage, c'est que vous aviez  
17          quand même une vie sociale avec monsieur Trépanier,  
18          vous l'avez invité à votre mariage, tout ça.  
19          N'avez-vous pas saisi l'opportunité, dans cette  
20          proximité-là, ou dans cette intimité-là avec lui,  
21          pour lui dire, « Écoute, qu'est-ce qui se passe,  
22          là? Je veux dire, ça n'a pas de sacré bon sens, ton  
23          affaire. »

24          R. Je l'ai dit à l'occasion de la journée d'hier, que  
25          oui, en effet, j'aurais dû confronter monsieur



1 Trépanier, j'aurais dû confronter monsieur  
2 Tremblay. Malheureusement, je ne l'ai pas fait. Et  
3 comme je vous l'ai expliqué hier, pour moi, c'est  
4 mon grand regret.

5 Q. [419] Ah bon. Quand vous dites que lorsque vous  
6 vous êtes présenté avec monsieur Duchesneau vous  
7 aviez vingt-quatre (24) ans, c'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. [420] Vous étiez étudiant?

10 R. Oui.

11 Q. [421] Vous aviez un emploi à temps partiel?

12 R. Oui.

13 Q. [422] Et cet emploi à temps partiel-là était où?

14 R. Un marché d'alimentation.

15 Q. [423] C'est-tu le marché d'alimentation Métro situé  
16 au 4355 rue Notre-Dame, qui était la propriété, je  
17 pense, de monsieur Benoit Durocher?

18 R. À l'époque ce n'était pas lui qui était le  
19 propriétaire, quand j'ai commencé.

20 Q. [424] O.K.

21 R. C'était un autre individu.

22 Q. [425] Très bien. Mais c'est l'épicerie en question?

23 R. Oui.

24 Q. [426] Très bien. On comprend qu'un candidat,  
25 nécessairement, ça n'a pas encore de salaire, je

1           présume? Ça attend d'être élu, ou il y avait un  
2           salaire comme...

3           R. Ça n'a jamais de salaire, un candidat.

4           Q. [427] Donc vous continuiez, à ce moment-là, à  
5           travailler pour Épicerie Métro?

6           R. J'ai, à l'occasion, dû rentrer à quelques occasions  
7           au marché d'alimentation pour faire des heures.

8           Q. [428] Hum, hum. Et quelles étaient vos fonctions  
9           là-bas pendant que vous étiez candidat?

10          R. À mon souvenir, je pense que j'étais commis des  
11          fruits.

12          Q. [429] O.K. Et avez-vous quitté cet emploi-là ou  
13          vous avez été congédié?

14          R. J'ai remis ma lettre de démission en quatre-vingt-  
15          dix-neuf (99).

16          Q. [430] Dans quelle circonstance?

17          R. Dans la circonstance qu'on m'a demandé ma lettre de  
18          démission, je l'ai donnée.

19          Q. [431] Et qu'est-ce qui avait motivé l'employeur à  
20          vous demander une lettre de démission?

21          R. Il faudrait lui demander, Maître.

22          Q. [432] Si je vous suggérerais, c'est parce que vous  
23          aviez volé et que l'employeur...

24          R. Ah! C'est ça!

25          Q. [433] ... vous a demandé, pour sauver votre

1 honneur, une lettre de démission, mais que c'est la  
2 raison pour laquelle vous avez été mis à la porte  
3 du Métro, parce que vous aviez volé de la  
4 nourriture?

5 R. Je n'ai aucun problème à expliquer le contexte,  
6 Madame la Présidente. Alors, oui, j'ai été accusé  
7 de vol à l'étalage. Je n'ai aucun problème, ça fait  
8 partie de mon passé, je l'assume entièrement. Et  
9 j'ai plaidé coupable parce qu'il y avait un  
10 contexte psychologique que je vais me permettre de  
11 garder à titre personnel, j'ai reçu une absolution  
12 inconditionnelle de la cour et ça n'a jamais  
13 entaché ma réputation. Au contraire, lorsque j'ai  
14 rencontré les agents de la GRC et que j'ai eu ma  
15 cote de sécurité très secrète, il n'y avait aucun  
16 problème tant mon éthique, tant mon intégrité, tant  
17 ma personne. C'est aussi simple que ça.

18 Q. [434] Je vais vous ramener à cet événement-là, je  
19 ne veux pas creuser plus loin que ça et je  
20 comprends votre position.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Écoutez, là, moi je comprends, là, qu'un des buts  
23 du contre-interrogatoire c'est de faiblir la  
24 crédibilité du témoin, j'en suis, il n'y a aucun  
25 problème. Écoutez, même en droit criminel, là, si

1 la personne avait bénéficié d'une absolution  
2 inconditionnelle, on n'en aurait même pas parlé. Je  
3 ne comprends pas pourquoi qu'on en est là, là. Il  
4 l'a dit, puis il l'a expliqué, puis je pense qu'on  
5 devrait passer à un autre sujet.

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Si je peux me permettre. On ne cesse de répéter que  
8 dans une commission d'enquête on n'est pas dans un  
9 procès criminel et qu'on n'est pas gouverné par les  
10 mêmes règles. Deuxièmement, je n'ai pas l'intention  
11 d'offrir monsieur en spectacle aucunement. Je m'y  
12 prends avec beaucoup de respect et je ne...

13 R. C'est quand même intéressant parce que lorsque j'ai  
14 été candidat aux élections de deux mille un (2001)  
15 le maire le savait.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Ceci étant dit, je pense qu'alors qu'il est  
18 candidat pour monsieur Duchesneau il fait sa chose,  
19 là, j'aurais juste une question par rapport à cet  
20 événement-là pour vérifier si effectivement mes  
21 informations sont justes, mais je n'ai pas  
22 l'intention de beurrer comme on dit monsieur comme  
23 témoin sur cet événement-là et je pense qu'il est  
24 important alors que monsieur dit que bon sa probité  
25 et tout ça sont très importants pour lui.

1                   On entend un homme honorable témoigner  
2 devant vous et tout. Je pense qu'il fait partie des  
3 devoirs du contre-interrogatoire pour éclairer la  
4 Commission sur quelle pourrait peut-être être la  
5 vraie nature de l'individu qui témoigne devant  
6 vous, devant la Commission.

7                   Et c'est entre autre le rôle des  
8 participants d'aider la Commission dans ses travaux  
9 à jauger la crédibilité des individus. Je suis  
10 d'accord avec mon collègue qu'en matière criminelle  
11 on marcherait sur des oeufs, mais ceci étant dit  
12 dans le cadre d'une commission d'enquête et pour  
13 éclairer la Commission sur à qui elle a affaire  
14 comme témoin, je pense que c'est important. Je ne  
15 veux pas m'étirer comme je vous dis.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 J'ai compris votre point, mais quelle est la  
18 question que vous voulez poser?

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Bien je voulais savoir et est-ce que je peux lui  
21 poser à ce moment-là?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais demandez-moi quelle est la question, dites-moi  
24 quelle question vous voulez lui poser?

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Excellent. Alors la question que je veux lui poser  
3 c'est que c'est sûr qu'après le vol il y a eu une  
4 entrevue de l'employeur, pour essayer de connaître  
5 les justifications de monsieur. Pourquoi avait-il  
6 volé? Et j'aimerais savoir parce qu'il a fourni une  
7 explication et j'aimerais savoir...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Alors, en quoi est-ce utile de savoir  
10 l'explication à partir du moment où monsieur a  
11 plaidé coupable et qu'il a reçu une absolution  
12 inconditionnelle? En quoi est-ce que ça me, ça nous  
13 concerne ou que ça pourrait...

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Par rapport à la probité de monsieur dans le monde  
16 politique.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais il avoue qu'il a plaidé coupable.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Non, je sais. C'est parce que la réponse...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 ... et l'information que moi j'ai, c'est que la  
25 réponse qu'il aurait donné à cette entrevue-là

1 c'est qu'il volait de la nourriture pour pouvoir  
2 l'amener au comité de monsieur Duchesneau.

3 R. Mais voyons donc!

4 Me MICHEL DORVAL :

5 C'est ce que...

6 Me DENIS GALLANT :

7 Ah, bien là, là, on s'en vient dans une campagne de  
8 salissage.

9 R. Ah, non, laissez-moi répondre, ça va être très  
10 clair.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Non, non, s'il vous plaît, j'en fais une objection.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, écoutez, le témoin désire répondre. Je pense  
15 que l'allégation que vient de faire maître Dorval  
16 semble être plus néfaste que la réponse que le  
17 témoin s'apprête à donner.

18 R. Alors, moi je vais me permettre d'encore une fois  
19 éclairer le procureur, puisque ce matin il avait  
20 déjà le mauvais arrondissement. Cette fois-ci c'est  
21 la meilleure, c'est la mauvaise période de temps.  
22 L'élection municipale a été en mil neuf cent  
23 quatre-vingt-dix-huit (1998). J'ai été arrêté en  
24 novembre quatre-vingt-dix-neuf (99). Une année  
25 après l'élection. Je pense que ma réponse démontre

1 très clairement que malgré le fait qu'il avait dit  
2 qu'il n'essaierait pas de me beurrer, il n'est même  
3 pas capable de regarder l'agenda au bon endroit ni  
4 le bon arrondissement ni la bonne année. Sur ce,  
5 j'arrête.

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Q. [435] Merci. Vous nous avez dit, je peux  
8 poursuivre. Vous nous avez dit que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Dorval, je ne peux pas m'empêcher de vous  
11 dire que ce n'était pas correct ce que vous venez  
12 de faire. Poursuivez.

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Je... Merci.

15 Q. [436] Alors, vous avez mentionné que vous aviez  
16 quitté vos fonctions de conseiller spécial, en  
17 charge du dossier de la jeunesse, au cabinet du  
18 maire, en deux mille quatre (2004); est-ce que je  
19 me trompe?

20 R. C'est ce que je vous ai dit.

21 Q. [437] À cette époque-là, vous aviez quel âge?

22 R. En deux mille quatre (2004)?

23 Q. [438] Oui.

24 R. Trente (30) ans.

25 Q. [439] Une trentaine d'années. Est-ce que c'est



1 exact de dire que ces fonctions-là étaient quand  
2 même des fonctions très prestigieuses?

3 R. Je ne considérais pas que mon emploi était très  
4 prestigieux; je considérais que je faisais juste  
5 mon emploi.

6 Q. [440] Non, je comprends que vous le faisiez mais la  
7 question c'est que d'être conseiller spécial du  
8 maire, dans un dossier jeunesse, donc membre...  
9 conseiller du cabinet, d'avoir accès au maire,  
10 comme vous l'avez dit, quand vous vouliez ou  
11 presque quotidiennement, c'était quand même un  
12 poste prestigieux?

13 R. Pour vous ça peut l'être, pour moi ça ne l'était  
14 pas. Moi, j'ai considéré que d'être candidat aux  
15 élections c'était beaucoup plus prestigieux que  
16 d'être un conseiller politique.

17 Q. [441] Très bien. Et ce que j'ai compris de votre  
18 témoignage c'est que vous avez quitté ces  
19 fonctions-là pour aller travailler au parti Union  
20 Montréal où là vous vous êtes retrouvé comme simple  
21 organisateur de dix (10) arrondissements?

22 R. C'est exact.

23 Q. [442] Vous avez décrit ce transfert-là comme étant  
24 une promotion?

25 R. Je gagnais, à l'époque, au cabinet, cinquante mille

1 dollars (50 000 \$) et là on me proposait soixante-  
2 cinq mille dollars (65 000 \$).

3 Q. [443] Donc, c'était salarial, c'est ça que je  
4 voulais savoir.

5 R. Bien, c'est une promotion aussi, on m'avait nommé  
6 directeur de l'organisation.

7 Q. [444] À l'époque de votre départ du cabinet du  
8 maire comme conseiller spécial, est-ce qu'on  
9 comprend que... et vous me direz si je me trompe,  
10 on vous a offert cet emploi-là, de transférer à  
11 Union Montréal?

12 R. Comme je vous l'ai expliqué, c'est monsieur  
13 Christian Ouellette qui s'est présenté à mon bureau  
14 pour me proposer cet emploi.

15 Q. [445] Si je vous suggérais qu'on vous a sorti du  
16 cabinet du maire?

17 R. La réponse c'est non.

18 Q. [446] Est-ce que le cabinet du maire avait des  
19 reproches à vous faire à l'époque de votre départ,  
20 en deux mille quatre (2004)?

21 R. Bien, j'imagine que non, puisqu'on a voulu me  
22 garder, on m'a fait assez confiance pour vouloir  
23 organiser les prochains référendums sur les  
24 défusions.

25 Q. [447] Si je vous disais que votre départ a été

1           précédé d'un avertissement formel d'inconduite?

2           R. Sérieusement, là?

3           Q. [448] Oui.

4           R. Bien, oui, j'ai un avertissement, on a tous un  
5           dossier personnel à l'Hôtel de Ville de Montréal.  
6           Ce n'est pas parce qu'on est un membre du cabinet  
7           qu'on n'a pas un dossier personnel, bien entendu.

8           Q. [449] Non, je comprends, là, mais, moi, là où je  
9           veux en venir, c'est qu'on ne vous a pas offert  
10          d'aller pour une promotion salariale, là, on vous a  
11          fait sortir du cabinet du maire rapidement pour des  
12          raisons sérieuses?

13          R. C'est votre opinion, Maître, et je ne la partage  
14          pas.

15          Q. [450] Quelle était cette inconduite?

16          R. Écoutez, pas tellement de difficulté à vous  
17          l'expliquer. On est... une bonne partie du bureau,  
18          on est des hommes, on a regardé, à l'occasion, sur  
19          mon... un ordinateur... on a consulté des sites à  
20          caractère pour adultes et le service informatique  
21          s'en est rendu compte. Mon chef de cabinet m'a  
22          appelé et, justement, par respect pour le maire,  
23          j'ai remis ma démission, j'ai offert ma démission,  
24          on l'a refusée. On l'a refusée.

25          Q. [451] Je pourrais vous suggérer, Monsieur Dumont,

1 qu'il ne s'agissait pas d'actes isolés, il  
2 s'agissait d'innombrables heures sur des journées  
3 et des journées et des journées de visionnement de  
4 matériel pornographique sur vos heures de travail,  
5 avec l'équipement de la Ville; est-ce que ça serait  
6 plus exact de dire ça?

7 R. Non.

8 Q. [452] Vous vous êtes... après toute cette saga-là,  
9 vous vous êtes retrouvé à Ottawa, c'est exact?

10 R. Excusez-moi, vous avez dit « la saga », c'est quoi  
11 la saga?

12 Q. [453] En fait, pas... je m'excuse, le terme est  
13 inapproprié. Après votre aventure municipale, là,  
14 vous avez décider de changer de carrière après les  
15 menaces de monsieur... je pense que c'est Milioto,  
16 c'est ça?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître, je vais vous demander une question. Est-ce  
19 que vous avez de la preuve relativement à ce que  
20 vous venez de poser au témoin ou vous ne faites que  
21 poser la question, sur les innombrables heures  
22 consultées sur des sites pornographiques? Est-ce  
23 que vous êtes factuel là-dessus? Est-ce que vous  
24 avez de la preuve là-dessus ou vous ne faites que  
25 poser la question?

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Non, je... naturellement, on a la preuve qu'on nous  
3 donne, Madame la Juge. Et l'information que je  
4 détiens avait été vérifiée...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Sur les innombrables heures, vous avez...

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Ce qui m'a été dit, par la personne qui avait  
9 étudié le dossier, c'était qu'on parlait de  
10 beaucoup, beaucoup d'heures et plusieurs, plusieurs  
11 jours sur l'ordinateur de monsieur.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Écoutez, là, j'ai été patient, là. Moi, je vais en  
14 profiter pour relire l'article 55 de nos règles de  
15 procédure. Je vais faire fi, là, des... je vais  
16 vous parler de la pertinence, c'est-à-dire que :

17 Les Commissaires peuvent même,  
18 d'office, limiter ou mettre fin au  
19 contre-interrogatoire s'ils sont  
20 d'avis qu'il n'est pas pertinent.

21 Moi, je pense que, de ce bout-là, dès qu'on arrive  
22 dans la vie privée, ce n'est pas pertinent, surtout  
23 si ce n'est pas documenté. Et vous pouvez également  
24 arrêter un contre-interrogatoire qui est abusif et  
25 vexatoire. Nous, on se commande ça comme les

1 procureurs de la Commission. Moi, je pense là... Là  
2 on est rendu là à se tromper. On commence à salir  
3 des gens qui ne sont pas devant vous. On commence à  
4 dire que monsieur a nourri un comité électoral  
5 alors qu'il se trompe d'année. Là on est rendu que  
6 quand on se trompe sur des choses aussi faciles que  
7 ça et on est rendu qu'on prend les paroles de  
8 quelqu'un d'autre pour le contre-interroger, on est  
9 rendu dans des allégations qui sont graves.

10           Moi, je ne suis pas ici pour protéger le  
11 témoin, je suis ici pour que la vérité sorte. Mais  
12 là, je pense qu'on charrie, excusez-moi  
13 l'expression, et vous faites bien d'intervenir.  
14 Moi, je pense que vous devez empêcher maître Dorval  
15 de continuer là-dessus. Là on est rendu au  
16 gouvernement fédéral. Est-ce qu'il va passer les  
17 trois ans ou les deux années au gouvernement  
18 fédéral alors que, ça, ça n'a aucun rapport avec  
19 notre mandat?

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Je comprends très bien la position de mon collègue,  
22 Madame la Juge. Et vous avez effectivement toute  
23 l'autorité et vos règles de pratique vous  
24 autorisent à arrêter le contre-interrogatoire de  
25 Union Montréal. Je vais juste vous rappeler - et

1 c'est ce qui me semble essentiel - premièrement, le  
2 ton, l'interrogatoire est extrêmement respectueux.  
3 Deuxièmement... deuxièmement...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je veux bien, Maître Dorval, sauf que les  
6 allégations que vous avez faites...

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Oui. Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... relativement au vol du témoin en lien avec les  
11 élections et monsieur Duchesneau étaient fausses,  
12 alors...

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Bien, écoutez, c'est pour ça que je n'y allais pas  
15 d'une question « n'est-il pas exact que » et je  
16 l'ai...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Et c'est pour ça que j'ai voulu m'assurer le reste  
19 parce que...

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Oui. Maintenant, ce que je vous dirais, c'est que  
22 la pertinence de ce que... Vous avez un individu  
23 qui se présente devant vous avec toute sa probité,  
24 un défenseur des droits, de l'honnêteté, tout ça  
25 c'est très important pour lui, nanana. Et là on se

1           rencontre que ce même individu-là, que vous devez  
2           jauger de sa crédibilité, sur les heures de  
3           travail, alors que, moi, je croyais que c'était un  
4           bourreau de travail qui... t'sais.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Moi, ce que j'ai... oui, mais, moi, ce que j'ai  
7           comme réponse du témoin, c'est qu'il aurait offert  
8           sa démission qu'on a refusée.

9           Me MICHEL DORVAL :

10          Oui. Mais, comme je vous dis, moi, je... Bon.  
11          Écoutez, compte tenu du dialogue qui s'installe,  
12          est-ce que je peux, étant donné qu'il est midi et  
13          vingt-trois (12 h 23), est-ce que je peux vous  
14          demander une suspension jusqu'à deux heures (14 h).  
15          Et je prendrai, avec beaucoup de sagesse, vos  
16          commentaires et je pourrai annoncer si j'ai  
17          d'autres questions ou pas.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Dans cette optique, je ne vous empêche pas de  
20          continuer votre contre-interrogatoire.

21          Me MICHEL DORVAL :

22          Je le comprends, mais je dois réfléchir, oui.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Mais, oui, j'accorde la suspension jusqu'à deux  
25          heures (14 h). Merci.



1 Me MICHEL DORVAL :

2 En vous remerciant beaucoup. Bon appétit.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon après-midi. Maître Dorval.

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Oui. Bonjour, Madame la Commissaire. Alors,  
10 écoutez, après vos commentaires, que nous acceptons  
11 d'ailleurs, et une réflexion ce midi, on n'aura  
12 plus de question pour le témoin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Est-ce qu'une autre partie désire  
15 interroger? Maître St-Jean?

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 S'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Voulez-vous réassermenter le témoin, s'il  
20 vous plaît, Madame Desrosiers?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Pourquoi?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ou s'il est sur le même serment.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Dumont, vous êtes sous le même serment.

3 R. Bien sûr. Merci.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

5 Q. [454] Bonjour, Monsieur Dumont.

6 R. Bonjour, Maître St-Jean.

7 Q. [455] Martin St-Jean, donc avocat pour la Ville de  
8 Montréal...

9 R. Enchanté.

10 Q. [456] ... l'administration de la Ville. J'ai  
11 quelques questions, je veux revenir sur quelques  
12 points précis de votre témoignage seulement, c'est-  
13 à-dire lorsque vous nous dites, dans un premier  
14 temps, de deux mille un (2001) à deux mille quatre  
15 (2004), avoir travaillé au cabinet du maire et  
16 avoir fait la vérification de sommaires  
17 décisionnels. Ce que j'ai compris, c'est que vous  
18 aviez à l'occasion des questions à poser à des  
19 fonctionnaires. Et vous m'arrêtez si je me trompe,  
20 mais certains étaient plus collaborateurs que  
21 d'autres.

22 R. C'est exact.

23 Q. [457] De ce que je comprends de votre témoignage,  
24 ceux qui avaient peut-être le moins de  
25 collaboration étaient des fonctionnaires qui

1           étaient au site là, aux travaux publics, jadis ce  
2           qu'on appellera l'Édifice Viger et plus récemment à  
3           Brennan.

4           R. C'est exact.

5           Q. [458] Êtes-vous en mesure de me dire précisément,  
6           si c'est possible, quels sont certains des  
7           fonctionnaires qui n'auraient pas été disons enclin  
8           à vous donner des réponses et/ou à collaborer avec  
9           vous?

10          R. Bien, écoutez, dans un premier temps, lorsque j'ai  
11          fait ma première partie de témoignage, vous m'avez  
12          demandé si je me souvenais de certains noms de  
13          fonctionnaires. Suite au déroulement de cette  
14          semaine, j'ai eu plusieurs moments où j'ai gratté  
15          un peu dans certains de mes dossiers, et avec  
16          certitude, je peux vous dire que l'ensemble des  
17          fonctionnaires à qui je n'avais pas de bonne  
18          collaboration étaient dans le département que vous  
19          avez mentionné.

20                       Maintenant, pour ce qui est des noms, je me  
21          suis permis, Maître St-Jean, de déjà l'expliquer.  
22          Vu la quantité phénoménale de sommaires  
23          décisionnels, à l'occasion, ce n'était pas toujours  
24          évident de se souvenir des noms, ça changeait  
25          beaucoup.

1 Q. [459] Oui.

2 R. Il y a une fois où je pense sincèrement que j'ai eu  
3 l'occasion de parler avec monsieur Surprenant.

4 Q. [460] D'accord. Il y a des noms, si vous avez suivi  
5 les travaux de la Commission, qui ont été répétés à  
6 quelques occasions là. Monsieur Surprenant est,  
7 bien évidemment, un de ceux-là. Est-ce que monsieur  
8 Leclerc était également peut-être une personne avec  
9 qui vous avez eu des contacts?

10 R. Pas à mon souvenir.

11 Q. [461] Un dénommé Gilles Vézina?

12 R. Je pense que oui.

13 Q. [462] Si on monte plus haut, un dénommé monsieur  
14 Robert Marcil?

15 R. Oui.

16 Q. [463] Vous avez eu des contacts téléphoniques avec  
17 monsieur Marcil?

18 R. Oui. Et je vais me permettre de vous expliquer,  
19 Maître.

20 Q. [464] Certainement.

21 R. Lorsqu'à la première tentative de questions ou de  
22 demandes de collaboration et que la réponse était  
23 négative, je me...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [465] Qu'est-ce que vous voulez dire?

1 R. C'est-à-dire que lorsque dans un sommaire  
2 décisionnel l'initiateur du sommaire est un  
3 fonctionnaire X, il doit être approuvé  
4 automatiquement dans son processus de décision par  
5 son superviseur immédiat. Alors, quand à l'occasion  
6 l'initiateur du sommaire décisionnel ne répondait  
7 pas aux questions, je me suis permis de, oui, à  
8 l'occasion seulement, de contacter entre autres  
9 monsieur Marcil qui était déjà à cette époque un  
10 des... des superviseurs du domaine de  
11 l'infrastructure.

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Q. [466] D'accord. Et au meilleur de votre souvenir,  
14 bien évidemment, est-ce que vous vous souvenez avoir  
15 eu une oreille plus attentive de monsieur Marcil  
16 que ce que vous auriez pu avoir à ce moment-là avec  
17 le fonctionnaire initialement?

18 R. À la différence des fonctionnaires directement  
19 reliés aux sommaires décisionnels, j'ai trouvé à  
20 l'occasion un petit peu plus difficile d'atteindre  
21 la dite direction...

22 Q. [467] Ah!

23 R. ... à savoir monsieur Marcil est un directeur. Il  
24 faut comprendre que lorsqu'on qu'on appelle au  
25 bureau d'un directeur, on va nécessairement, dans

1 un premier temps, s'adresser à son adjointe ou à  
2 son adjoint. Quand on n'avait pas de réponse -  
3 comme je vous l'ai mentionné, les délais étant très  
4 courts pour le brefage du maire, on se dépêchait  
5 de... bien, si le téléphone, ça ne fonctionne pas,  
6 à ce moment-là on envoie un courriel. On appelait  
7 aussi, si dans le rolodex, qui était informatisé à  
8 l'époque, de la Ville de Montréal, on pouvait  
9 consulter si certains fonctionnaires avaient  
10 identifiés leur téléphone portable comme ressource.  
11 Et si c'était identifié, à ce moment-là on se  
12 permettait de les appeler sur son téléphone  
13 portable.

14 Q. [468] Est-ce qu'il vous arrivait d'avoir des  
15 réponses à votre satisfaction?

16 R. Ça m'est arrivé, oui.

17 Q. [469] Si on avait à donner un ordre de grandeur,  
18 après avoir persévérer dans la chaîne que vous nous  
19 expliquez.

20 R. Mon taux de réussite?

21 Q. [470] Oui, c'est ça.

22 R. Je vous dirais cinquante pour cent (50 %).

23 Q. [471] O.K. Merci. Maintenant, on se reporte...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [472] Attendez. Le taux de réussite que vous

1 réussissiez à rejoindre la personne ou à...

2 R. Une fois que les... oui.

3 Q. [473] ... lui parler et avoir les explications, à  
4 ce que ce soit satisfaisant?

5 R. Je vais me permettre de spécifier ma réponse.

6 Alors, ce que je voulais dire, c'est qu'une fois  
7 que je communiquais et que je parlais avec  
8 l'individu en question, le taux de réussite, je  
9 l'apprécie à cinquante pour cent (50 %).

10 Me MARTIN ST-JEAN :

11 Q. [474] Cinquante pour cent (50 %) quant aux réponses  
12 que vous obteniez...

13 R. C'est exact.

14 Q. [475] ... pour être plus précis. Reportons-nous  
15 maintenant un peu plus loin dans le futur. Vous  
16 êtes maintenant à la mairie ou, enfin, à  
17 l'arrondissement Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-  
18 Trembles. Je veux revenir dans la mesure où des  
19 menaces vous ont été... vous ont été faites. Vous  
20 nous avez dit hier avoir au préalable contacté  
21 certains individus à l'arrondissement. Et je vous  
22 demanderais, de façon à ce qu'on puisse peut-être  
23 faire des vérifications de notre côté, de nous dire  
24 qui étaient... vous avez parlé du directeur des  
25 travaux publics et d'un fonctionnaire qui était

1           responsable de ce dossier-là. Êtes-vous en mesure  
2           de nous dire qui étaient ces deux individus-là?

3           R. Alors, le directeur des travaux publics était  
4           monsieur Gaétan Bégin. Et si je peux me permettre  
5           une petite explication. Il faut comprendre que,  
6           pour nous, bien, pour moi plus particulièrement  
7           parce que j'étais seul à faire la validation des  
8           sommaires à l'arrondissement, mon point de chute,  
9           c'était toujours monsieur Bégin. Et quand à  
10          l'occasion monsieur Bégin ne pouvait pas répondre à  
11          mes questions, c'est à ce moment-là qu'il  
12          m'envoyait à un deuxième individu qui s'appelle  
13          monsieur Laurent Gravel.

14          Q. [476] D'accord.

15          R. Qui lui était chef de division, il était ingénieur,  
16          et il était au service de l'ingénierie, et donc  
17          c'était lui qui, entre autres, supervisait tous les  
18          appels d'offres, qui supervisait la description des  
19          travaux, la description des plans, les besoins, et  
20          surtout l'agenda auquel les travaux devaient se  
21          faire. Et aussi, à l'occasion, quand je parlais  
22          avec monsieur Gravel, il y avait une structure en  
23          dessous de lui, alors nécessairement, quand je  
24          réussissais à parler avec monsieur Gravel, il me  
25          disait, « Je vais consulter l'équipe avec qui je



1           travaille », et lui me revenait. Mais je ne parlais  
2           pas directement au fonctionnaire responsable des  
3           dossiers en...

4           Q. [477] Alors, les deux personnes avec qui vous aviez  
5           des...

6           R. Oui.

7           Q. [478] ... des conversations, là, de vive voix,  
8           relativement à des dossiers qui, pour vous,  
9           pouvaient être problématiques, c'était soit  
10          monsieur Bégin ou monsieur Gravel.

11          R. Oui. Et, si je peux me permettre d'ajouter un  
12          troisième nom, monsieur Roger Berthelot, qui est  
13          aussi un chef de division à l'arrondissement de  
14          Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Monsieur  
15          Berthelot, on l'appelait plus particulièrement  
16          lorsqu'il y avait des problématiques entourant la  
17          voirie. Donc, quand des citoyens nous appellent  
18          pour nous faire part d'insatisfactions sur la  
19          qualité des travaux, c'était surtout avec monsieur  
20          Berthelot qu'on contactait pour avoir des suivis,  
21          et ça se faisait, normalement, assez rapidement.

22          Q. [479] O.K. Mais ça, pour monsieur Berthelot, c'est  
23          de façon générale, là, pour faire suite aux  
24          plaintes de citoyens...

25          R. Oui.

1 Q. [480] ... quant à certaines problématiques  
2 précises.

3 R. Oui.

4 Q. [481] Quant au dossier de monsieur Milioto dont  
5 vous nous avez fait part, là, de la 53<sup>e</sup>Avenue, je  
6 crois?

7 R. C'était un exemple que j'avais mentionné en disant  
8 que... J'avais pris l'exemple de la 53<sup>e</sup>Avenue, je  
9 ne peux pas vous confirmer que c'est...

10 Q. [482] Que c'était...

11 R. ... le projet de la 53<sup>e</sup>Avenue.

12 Q. [483] D'accord. Mais est-ce que vous vous souvenez  
13 qui, au niveau, soit de monsieur Bégin ou de  
14 monsieur... J'ai déjà oublié son nom, là...

15 R. Gravel.

16 Q. [484] Gravel, pardon, à qui vous aviez parlé à ce  
17 moment-là ou vous aviez parlé aux deux individus.

18 R. Dans un premier temps, je crois que j'avais laissé  
19 un message vocal sur le portable de monsieur Bégin.

20 Q. [485] D'accord?

21 R. Qui m'a rappelé pour me dire qu'il était à  
22 l'extérieur, et que c'était monsieur Gravel qui me  
23 rappellerait. Et il m'a rappelé.

24 Q. [486] À quel moment?

25 R. Je vous dirais dans l'heure... l'heure suivant. Ça

1 s'est fait très rapidement.

2 Q. [487] Donc, préalablement à la visite de monsieur  
3 Milioto, dans les quarante-huit heures (48 h).

4 R. C'est exact.

5 Q. [488] Je vous remercie, Monsieur.

6 R. Merci, Maître.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [489] Moi je vais revenir. Pourriez-vous me dire,  
9 me rappeler, le cocktail au niveau du Club St-  
10 Denis, une rencontre pour le petit déjeuner, je  
11 crois, c'était quelle date précisément?

12 R. Comme je vous l'ai dit, je ne m'en souviens pas  
13 précisément. Ce que je me souviens, Monsieur le  
14 Commissaire, c'est que c'était durant la période de  
15 registre.

16 Q. [490] Qui était?

17 R. Je n'ai pas amené ma feuille avec moi, mais si je  
18 me souviens bien c'était du dix-neuf (19) avril au  
19 vingt (20) mai.

20 Q. [491] Au vingt (20) mai. Les chèques qu'on a  
21 montrés ce matin, est-ce que c'était des chèques  
22 pour des gens qui participaient nécessairement à  
23 cette rencontre au Club St-Denis?

24 R. Non.

25 Q. [492] C'était des chèques donnés pour le comité,

1 Comité Montréal, tout simplement, donc.

2 R. Bien, comme je me suis permis d'expliquer,  
3 lorsqu'on a pris chèque par chèque, je vous ai  
4 démontré que les gens que j'identifiais à  
5 l'occasion, c'était soit des élus, soit des  
6 attachés politiques, donc qui n'avaient rien à voir  
7 avec le petit déjeuner, et pour moi c'est difficile  
8 de concevoir que c'est l'ensemble des chèques. Moi,  
9 je n'ai pas la certitude que c'est tous les chèques  
10 qui nous ont été présentés ce matin, là.

11 Q. [493] Parce qu'il y a des chèques qui sont datés,  
12 comme, certains chèques sont datés du vingt (20)  
13 mai. Donc, possiblement après la tenue de ce fameux  
14 petit déjeuner.

15 R. C'est fort possible.

16 Q. [494] Parce que si la période du registre se  
17 termine le vingt (20) mai et votre petit déjeuner a  
18 lieu pendant la période, on peut supposer que c'est  
19 probablement après. Donc, ce n'est certainement pas  
20 des chèques pour l'événement qui a eu lieu au Club  
21 St-Denis?

22 R. Et surtout si c'est un matin de la semaine, comme  
23 j'ai affirmé, et que, par exemple, le vingt (20)  
24 mai tombe un samedi, bien, c'est sûr que ce n'était  
25 pas le matin même de l'événement que le chèque a

1           été donné, là.

2           Q. [495] Donc, est-ce que ce n'est pas un peu normal  
3           que des gens ne soient pas présents, si le chèque  
4           n'est pas associé à cette fameuse rencontre du  
5           petit déjeuner au Club St-Denis, plus le fait que  
6           je regardais chacun de ces chèques, et la pièce  
7           justificative appuyant le chèque ne fait nulle part  
8           mention d'un cocktail au Club St-Denis, donc c'est  
9           essentiellement pour le Comité Montréal que ces  
10          chèques-là ont été donnés.

11          R. Puis surtout, c'est que ça n'enlève pas la  
12          possibilité qu'une personne qui me remettait une  
13          enveloppe pouvait me remettre une enveloppe avec  
14          deux chèques de cinq mille dollars (5 000 \$), là.  
15          Moi je n'ai pas la certitude que c'est arrivé, mais  
16          je ne peux pas m'empêcher de croire que c'est peut-  
17          être arrivé aussi.

18          Q. [496] C'est bien. Merci.

19          Me MICHEL DORVAL :

20          Si je peux me permettre, Monsieur le Commissaire...

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Oui. Juste une seconde. Juste une seconde.

23          Q. [497] Est-ce que, sur ces chèques-là, normalement,  
24          lorsqu'il y avait, justement, des cocktails ou des  
25          organisations, est-ce que c'était identifié sur les

1 chèques, la raison pour laquelle le chèque était  
2 émis?

3 R. La réponse est oui, et pourquoi? C'est que  
4 lorsqu'il y avait beaucoup de chèques, ça nous  
5 aidait beaucoup à retracer à quel arrondissement ou  
6 à quel événement, à quel élu on pouvait  
7 l'attribuer.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, Maître Dorval.

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Peut-être pour aider, je ne sais pas si ça a une  
12 valeur quelconque, mais à l'agenda du maire, il est  
13 marqué que le petit déjeuner finances au Club St-  
14 Denis...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, c'est-à-dire que non, Maître Dorval, ça ne  
17 nous aide pas parce qu'on n'a pas le témoin pour  
18 présenter...

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Non mais je n'aurais pas nécessairement voulu dire  
21 que c'est la bonne date, mais ça aurait peut-être  
22 pu orienter, si j'avais dit quelle date qu'on avait  
23 pu...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non. C'est bien...

1 Me MICHEL DORVAL :

2 ... croire que c'était.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bien, Maître Dorval.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que c'était la date du cocktail, Maître

9 Dorval, du petit déjeuner, que vous vouliez donner?

10 Me MICHEL DORVAL :

11 C'est exactement ça que je voulais faire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah! Quelle était la date?

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Alors, à l'agenda, treize (13) mai deux mille

16 quatre (2004).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Donc, j'en conclus que les chèques faits le vingt

21 (20) mai, le dix-sept (17) mai et après cette date-

22 là, ce n'est pas nécessairement des chèques faits

23 pour être présent à la journée du petit déjeuner.

24 Est-ce que je me trompe? Les chèques que vous nous

25 avez présentés, ce n'est donc pas des chèques pour

1 être inscrit au petit déjeuner. C'est des...

2 Me MICHEL DORVAL :

3 Mais ce n'est pas ce que j'ai... ce que... Ce n'est  
4 pas ce que j'ai prétendu. La raison pour laquelle  
5 on a passé chèque par chèque, c'est pour voir si  
6 c'était des chèques qu'il avait vus et si les gens  
7 étaient présents, pour essayer, justement, de  
8 regarder là-dedans...

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Mais comment on peut être présent lorsqu'on fait un  
11 chèque le vingt (20) mai puis l'événement a lieu le  
12 treize (13) mai?

13 Me MICHEL DORVAL :

14 C'est parce que...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 On ne peut pas poser la question d'être présent si  
17 le treize (13) mai, si le chèque est daté du vingt  
18 (20) mai.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Oui.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Et que ce n'est pas pour participer à ce petit  
23 déjeuner.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 C'est parce qu'il y a des gens qui vont, qui sont



1 au courant qu'il y a un événement, et qui vont  
2 donner leur chèque, des fois une semaine ou deux  
3 semaines d'avance. Des fois il y en a un qui va le  
4 donner la semaine d'après. Comme dans le cas de  
5 monsieur Garnier, qui a donné un chèque le  
6 lendemain. Alors moi, mon exercice était uniquement  
7 de savoir, à sa mémoire à lui, ceux qu'ils avaient  
8 vus, pour qu'on ait au moins une confirmation de  
9 ceux qu'il sait qu'ils étaient là.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 O.K. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que d'autres personnes veulent interroger  
14 monsieur Dumont? Maître Gallant, est-ce que vous  
15 avez d'autres questions?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Non, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [498] Merci beaucoup, Monsieur Dumont.

20 R. Merci.

21 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 Alors moi je vais me retirer, je vais laisser la  
25 parole à ma collègue, maître Lebel. Merci, bon

1 après-midi.

2 Me SONIA LEBEL :

3 Alors, bonjour Madame la Présidente, bonjour  
4 Monsieur le Commissaire. On va enchaîner avec un  
5 prochain témoin, monsieur Luc Leclerc, un ex-  
6 ingénieur de la Ville de Montréal. Je vais peut-  
7 être vous demander une brève pause, le temps qu'on  
8 fasse amener le témoin, s'il vous plaît. Peut-être  
9 un cinq minutes (5 min), Madame.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

REPRISE DE L'AUDIENCE

12 Me SONIA LEBEL :

13 Bonjour.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Monsieur, est-ce que vous pourriez vous lever pour  
16 l'assermentation.  
17

18

19

20

21

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce trente et unième (31e)  
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LUC LECLERC, retraité

7

8 LEQUEL affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LEBEL :

11 Q. [499] Alors, bonjour, Monsieur Leclerc. Bon après-  
12 midi. Mon nom est Sonia Lebel, je suis procureur  
13 pour la Commission. C'est moi qui vais vous  
14 interroger. D'accord.

15 R. D'accord.

16 Q. [500] Alors, vous venez de mentionner que vous êtes  
17 retraité. Vous êtes un ingénieur, c'est exact?

18 R. Je suis ingénieur, exact.

19 Q. [501] O.K. Vous avez été ingénieur pendant combien  
20 d'années?

21 R. Je suis encore ingénieur à la retraite, mais disons  
22 que je suis diplômé depuis mil neuf cent soixante-  
23 douze (1972).

24 Q. [502] O.K. Et quel a été votre employeur principal  
25 pendant toutes ces années-là, Monsieur Leclerc?

1 R. De soixante-douze (72) à quatre-vingt-dix (90),  
2 j'ai été à la Communauté urbaine de Montréal,  
3 treize (13) ans au Bureau de transport  
4 métropolitain. Le Bureau de transport  
5 métropolitain, c'est un organisme qui a été chargé  
6 de la construction du métro. Et de quatre-vingt-  
7 cinq (85) à quatre-vingt-dix (90), j'étais toujours  
8 à la Communauté urbaine. J'étais à l'assainissement  
9 des eaux, j'étais ingénieur de projet pour les  
10 intercepteurs.

11 Q. [503] Et à partir des années quatre-vingt-dix (90)?

12 R. Je travaillais à la Ville de Montréal.

13 Q. [504] O.K. Jusqu'au moment de votre retraite,  
14 j'imagine, oui?

15 R. Jusqu'au moment de ma retraite en deux mille dix  
16 (2010).

17 Q. [505] O.K. Et à ce moment-là, quelle est votre  
18 formation pour travailler à la Ville de Montréal  
19 comme ça? Et pour devenir ingénieur, quel genre de  
20 formation on doit avoir?

21 R. Un diplôme en science appliqué à Polytechnique  
22 obtenu en soixante-douze (72), en génie civil,  
23 concentration construction.

24 Q. [506] Concentration construction. O.K. Donc, à la  
25 Ville de Montréal, comme tel là, quelles étaient

1           vos fonctions? À partir de... on va se concentrer  
2           peut-être à partir de mil neuf cent quatre-vingt-  
3           dix (1990), si vous le permettez...

4           R. D'accord.

5           Q. [507] ... quelles étaient vos fonctions pour les  
6           dernières années de votre travail?

7           R. Alors, de quatre-vingt-dix (90) aller jusqu'à ma  
8           retraite, j'ai travaillé au module Voirie à  
9           l'exception d'une année où je suis allé à  
10          l'éclairage de rues, je pense que c'est en quatre-  
11          vingt-quatorze (94). Toutes les autres années, je  
12          les ai travaillées au même poste. À la fin, ça  
13          s'appelait « chargé de projet », mais au début,  
14          c'était « ingénieur chargé de surveillance et  
15          réalisation ».

16          Q. [508] O.K. Est-ce que c'étaient pas mal les mêmes  
17          fonctions là quand vous étiez...

18          R. Oui.

19          Q. [509] ... ingénieur chargé de surveillance? Oui.

20          R. Oui.

21          Q. [510] Et le département de la voirie de la Ville de  
22          Montréal est chargé de superviser quoi, entre  
23          autres?

24          R. Bien, les travaux d'infrastructures, on parle  
25          d'égout, aqueduc, pavage, trottoir, conduit pour

1 éclairage.

2 Q. [511] O.K.

3 R. On ne touche pas aux parcs.

4 Q. [512] Vous ne touchez pas aux parcs. Parfait. Donc,  
5 et plus particulièrement donc ce qu'on appelle  
6 nous, depuis un peu le début de la Commission, le  
7 pavage, les trottoirs et les égouts, c'est exact?

8 R. C'est exact.

9 Q. [513] O.K. À titre de chargé de projet comme tel,  
10 quelles étaient vos fonctions? Ce sont quoi vos  
11 tâches pour qu'on comprenne bien?

12 R. En fait, c'est de prendre le projet dès le début.  
13 Après l'ouverture des soumissions, lorsque le  
14 projet est octroyé au plus bas soumissionnaire  
15 conforme, mon patron, parmi les ingénieurs chargés  
16 de projet, si on veut - on va les appeler comme ça  
17 là parce qu'il y a eu deux appellations, disons  
18 qu'on parle de la dernière, chargé de projet -  
19 alors il nous confiait le projet. Donc, on  
20 provoquait les... on invitait les parties à une  
21 rencontre, on provoquait la rencontre. On appelait  
22 ça la réunion de démarrage. Et avec toutes les  
23 personnes impliquées, on déterminait comment on  
24 allait procéder pour... la meilleure façon de  
25 réaliser les travaux.

1 Q. [514] O.K.

2 R. Après, les travaux débutaient, il y avait un ordre  
3 était donné de débiter les travaux. Et avec... au  
4 début, c'étaient des surveillants de travaux, et  
5 après ça, c'étaient des agents techniques chargés  
6 de surveillance. Alors, c'était la même fonction,  
7 sauf qu'ils avaient été évalués un petit peu dans  
8 une classe plus élevée là.

9 Q. [515] On va peut-être revenir à vos fonctions et on  
10 va y aller un petit peu plus de base pour  
11 commencer.

12 R. D'accord.

13 Q. [516] Si je comprends bien, votre groupe à vous,  
14 votre département dans lequel vous travaillez - si  
15 vous permettez, on va employer le terme « chargé de  
16 projet », même si les appellations ont changé au  
17 cours des années - c'était la même chose à toutes  
18 fins pratiques?

19 R. La même chose.

20 Q. [517] Parfait. Donc, si on adopte cet terme-là pour  
21 les fins de votre témoignage, je comprends que vous  
22 êtes... vous arrivez, vous, en scène, si vous me  
23 permettez, une fois que les plans et devis ont été  
24 faits, que l'appel d'offres a été fait et que le  
25 soumissionnaire gagnant a été désigné, c'est exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. [518] O.K. Donc, vos fonctions à vous là, de façon  
3 très générale, on parle de quoi à ce moment-là?

4 R. On parle de faire la surveillance, s'assurer que  
5 les plans et devis sont bien respectés.

6 Q. [519] O.K.

7 R. Que la mise en oeuvre se fait de la bonne façon  
8 pour respecter les résidants surtout et puis la  
9 qualité des travaux.

10 Q. [520] O.K. Et vous êtes aussi chargé de payer,  
11 j'imagine, les entrepreneurs?

12 R. Effectivement.

13 Q. [521] De faire les réquisitions, les  
14 recommandations de paiement, c'est exact?

15 R. Des progressifs et puis les réquisitions pour les  
16 dépassements et les travaux supplémentaires.

17 Q. [522] Donc, à toutes fins pratiques, si je  
18 comprends bien, il y a un budget pour la soumission  
19 et vous êtes chargé d'administrer ce budget-là.

20 R. C'est exact.

21 Q. [523] Parfait. Peut-être juste nous expliquer un  
22 peu le budget, on a abordé ça un peu avec monsieur  
23 Zambito, on l'a abordé avec monsieur Surprenant. Il  
24 y a le terme là « budget de base » et il y a le  
25 « budget impliquant les contingents ». Donc, juste



1           pour que je comprenne bien, il y a la soumission et  
2           le budget final qui inclut le contingent  
3           prédéterminé par la Ville, c'est exact?

4           R. Hum, hum. C'est exact.

5           Q. [524] Et vous, vous êtes chargé d'administrer à  
6           l'intérieur de ça, que ce soit les budgets de base  
7           ou... incluant les contingents, c'est exact?

8           R. Tout à fait.

9           Q. [525] Parfait. Et s'il y a des dépassements de  
10          budget, vous devez aller faire une demande. C'est  
11          exact?

12          R. S'il y avait eu... Il faut dire que là on parle  
13          de...

14          Q. [526] Théoriquement.

15          R. ... l'année deux mille (2000), et on parle d'à  
16          partir de quatre-vingt-dix (90). Parce que ça a  
17          changé.

18          Q. [527] Alors faites-moi la distinction, s'il vous  
19          plaît.

20          R. À partir de quand je suis arrivé en quatre-vingt-  
21          dix (90), il y avait régulièrement des dépassements  
22          de l'enveloppe budgétaire. Ça arrivait. On ne parle  
23          pas de dépasser par des gros montants, mais de  
24          dépasser de quelques centaines de dollars, voire  
25          quelques milliers de dollars, ça arrivait

1 régulièrement. Nous étions neuf ingénieurs à  
2 l'époque, et à tout le monde, c'est arrivé de le  
3 faire.

4 Et ce n'était pas dramatique à l'époque,  
5 parce que l'argent était voté a posteriori par le  
6 conseil. Donc, l'entrepreneur devait attendre, pour  
7 toucher l'argent, que l'argent soit voté a  
8 posteriori.

9 À partir de certaines années, que je ne me  
10 souviens plus, là, mais à un moment donné on nous a  
11 dit, « C'est définitif, c'est fini, vous ne pouvez  
12 plus dépasser un contrat. »

13 Q. [528] O.K.

14 R. Et là ça a compliqué drôlement notre tâche.

15 Q. [529] O.K. Est-ce que c'est un peu la raison pour  
16 laquelle on prévoyait à l'avance, si vous voulez,  
17 un certain coussin de dépassement de budget qu'on  
18 appelait les contingents?

19 R. Il y a toujours eu, à ma connaissance...

20 Q. [530] Il y a toujours eu un contingent?

21 R. Oui.

22 Q. [531] O.K. Les témoins précédents ont mentionné  
23 qu'en général, ce contingent-là, cette enveloppe  
24 supplémentaire, si on veut, au coût des travaux  
25 estimé, pouvait se situer autour de cinq, dix (10),

1 quinze pour cent (15 %). Est-ce que c'est à peu  
2 près la moyenne, ou...

3 R. Je n'ai jamais calculé, mais ça dépendait de la  
4 complexité du projet. Donc, c'était le concepteur  
5 qui, dépendamment de la localisation... Évidemment,  
6 si on est dans un endroit, dans... On va parler de  
7 Rivière-des-Prairies, pas parce que c'est un  
8 quartier défavorisé, loin de là, mais c'est un  
9 quartier plus neuf. Un quartier où il y a eu  
10 beaucoup de construction, et lorsqu'on fait de la  
11 construction, il y a moins de surprises.

12 Q. [532] O.K.

13 R. Il y a moins de contaminés. Il y a moins de... Il y  
14 a moins de tout, autrement dit. Donc, les  
15 contingences peuvent être un petit peu plus petites  
16 que si on va travailler dans le centre-ville, où  
17 là, à chaque coup de pelle qu'on va donner, il y a  
18 de la surprise.

19 Q. [533] Donc, je comprends que le contingent est un  
20 peu évalué en fonction de l'historique des travaux  
21 d'un quartier donné.

22 R. En fonction du risque.

23 Q. [534] Du risque. Et l'historique de risque,  
24 également. O.K.

25 R. Voilà.

1 Q. [535] Peut-être nous expliquer un peu, là, vous  
2 avez traité, à partir des années deux mille (2000),  
3 si on veut, jusqu'aux années deux mille neuf  
4 (2009), combien de dossiers environ, Monsieur  
5 Leclerc?

6 R. Moi je ne m'en souvenais pas, mais on m'a rappelé,  
7 on a rappelé à ma mémoire que, cent quatre-vingt-  
8 seize (196).

9 Q. [536] Cent quatre-vingt-seize (196), cent quatre-  
10 vingt-six (186), ça se peut-tu?

11 R. Dans ce coin-là.

12 Q. [537] O.K. Je comprends qu'on vous a fourni une  
13 liste des dossiers que vous aviez faits entre deux  
14 mille (2000) et deux mille neuf (2009), c'est  
15 exact?

16 R. C'est exact.

17 Q. [538] O.K.

18 R. Parce que la mémoire, là...

19 Q. [539] O.K. Et ces dossiers-là, votre rôle à vous,  
20 j'imagine, vous amenait auprès des entrepreneurs?

21 R. Bien oui. J'étais le contact direct avec  
22 l'entrepreneur, oui.

23 Q. [540] O.K. Au fil des années, expliquez-moi  
24 l'évolution un petit peu de votre département. Dans  
25 le début des années deux mille (2000), vous pouviez

1 être combien d'ingénieurs dans le département de la  
2 voirie? Dans votre département à vous, là?

3 R. Bien, j'ai dit tantôt que quand je suis arrivé en  
4 quatre-vingt-dix (90), j'étais le neuvième, je  
5 remplaçais le neuvième, qui est parti à la  
6 retraite. Donc, nous avons été neuf. Et puis au fur  
7 et à mesure que les ingénieurs prenaient leur  
8 retraite, le groupe diminuait, parce qu'il n'y  
9 avait pas eu de remplacements. Donc, par attrition,  
10 on est tombé deux. Et puis ensuite, l'année  
11 suivante, on est tombé deux et demi. Parce qu'il y  
12 a un gars de la conception, qui avait l'expérience  
13 de la surveillance, qui est venu à mi-temps. Et  
14 l'année suivante on était trois. Puis on est resté  
15 trois, là, pratiquement jusqu'à la fin.

16 Q. [541] Je vais vous demander à l'onglet 1, Madame  
17 Blanchette... On a produit un organigramme,  
18 Monsieur Leclerc, je vais vous demander de  
19 l'examiner. Je crois que je suis rendue à la cote  
20 17P-216, est-ce que c'est possible? Alors je vais  
21 vous demander de le coter. Il est intitulé Ville de  
22 Montréal, division de la voirie, et je vous  
23 avouerai que c'est un organigramme maison, là, il  
24 ne vient pas de la Ville de Montréal, et...

25 R. Est-ce qu'il doit apparaître...

1 Q. [542] Il va vous apparaître à l'écran, oui. Un  
2 instant.

3 R. D'accord.

4

5 17P-216 : Organigramme département de la voirie  
6 Ville de Montréal

7

8 Q. [543] Alors, vous venez de voir l'étendue de mes  
9 compétences techniques, alors... Il devrait vous  
10 apparaître à l'écran, sinon je peux vous en fournir  
11 une copie en attendant.

12 R. Les miennes également, je suis de la génération  
13 papier.

14 Q. [544] Alors, peut-être juste nous expliquer, là, on  
15 va parler vraiment concrètement des rôles de chacun  
16 au niveau de l'organigramme, pour bien comprendre  
17 comment le département était divisé. On voit en  
18 haut de la division, Robert Marcil, chef de  
19 division. Est-ce que c'est exact, la façon dont cet  
20 organigramme-là est bâti, Monsieur Leclerc?

21 R. Oui. Monsieur Marcil est arrivé, je pense, en deux  
22 mille trois (2003). Avant ça c'était quelqu'un  
23 d'autre, puis après ça a été quelqu'un d'autre  
24 également, oui.

25 Q. [545] O.K. Monsieur Themens, quel était son rôle

1 exactement? On parle de ses fonctions.

2 R. Il était, comme on dit, adjoint administratif à  
3 monsieur Marcil. Il n'était pas, in line, là, il  
4 n'était pas boss de personne, il était autonome.

5 Q. [546] O.K. On va peut-être aller brièvement à la  
6 conception, monsieur Surprenant nous l'a un peu  
7 expliqué, je comprends que ce n'est pas le  
8 département dans lequel vous travailliez?

9 R. Hum.

10 Q. [547] Ça, ça se produit avant que vous arriviez  
11 dans le dossier, c'est exact?

12 R. C'est exact.

13 Q. [548] O.K. Il y a l'administration, et il y a votre  
14 département plus particulier, intitulé chargé de  
15 projet, gestion et surveillance. C'est ça?

16 R. C'est exact.

17 Q. [549] Et je comprends que dans ce département-là il  
18 y a vous, entre autres, avec vos collègues, les  
19 ingénieurs?

20 R. Hum, hum.

21 Q. [550] Il y a monsieur Vézina qui a été votre  
22 supérieur immédiat, c'est exact?

23 R. Monsieur Vézina a été mon supérieur immédiat sur  
24 une période de vingt (20) ans. Moins l'année où je  
25 suis allé, il a toujours été mon supérieur

1           immédiat.

2           Q. [551] Et il y a également ce qu'on appelle la  
3           géomatique et les surveillants de chantier. Pouvez-  
4           vous nous expliquer un peu la différence entre les  
5           deux?

6           R. Oui. Surveillant de chantier ça décrit la fonction,  
7           mais c'était agent technique chargé de  
8           surveillance, mais on comprend que c'était les  
9           agents techniques qui étaient là. Alors la  
10          géomatique, ce sont des équipes qui font, disons,  
11          de l'arpentage. Mais il ne faut pas dire arpentage  
12          parce que c'est réservé à la division arpentage où  
13          il y a des arpenteurs-géomètres. Donc la géomatique  
14          c'est plus des ingénieurs, des agents techniques,  
15          des aides techniques, c'est des gens qui vont sur  
16          le chantier pour donner les points pour permettre  
17          d'implanter les listes de points. Donc ces gens-là  
18          vont constituer les listes de points, vont les  
19          implanter et vont faire également les mesurages.

20          Q. [552] Donc, à toutes fins pratiques, c'est des gens  
21          qui fournissent des mesures?

22          R. C'est des gens...

23          Q. [553] Des mesures de quantités particulières dans  
24          un domaine particulier ou...

25          R. Oui, dans les grandes surfaces, évidemment nos



1 agents techniques, là, n'étaient pas équipés pour  
2 mesurer des pavages ou des trottoirs, ils  
3 mesuraient des petites surfaces, mais les grandes  
4 surfaces c'était mesuré, les...

5 Q. [554] Par la géomatique?

6 R. Il y avait des relevés qui étaient faits terrain,  
7 qui étaient ensuite donnés à des ingénieurs de la  
8 géomatique. Les ingénieurs sortaient avec les  
9 informations dont ils disposaient des mesurages,  
10 qu'ils négociaient directement avec l'entrepreneur.  
11 Or, quand nous recevions le mesurage officiel, nous  
12 n'avions qu'à l'inclure, à l'incorporer à nos  
13 paiements, nous n'avions pas à discuter cette  
14 portion-là.

15 Q. [555] O.K. Vous recevez, si je comprends bien, des  
16 informations pour bâtir les réclamations ou pour  
17 bâtir les paiements entre autres de la géomatique  
18 qui vous fournissait des mesures, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. [556] O.K. Les surveillants de chantier, eux,  
21 quelles sortes d'informations vous fournissaient-  
22 ils dans vos dossiers?

23 R. À peu près toutes les autres informations  
24 concernant les quantités au bordereau et leurs  
25 commentaires sur les réclamations que

1 l'entrepreneur présentait dans son mémoire final.

2 Q. [557] O.K. Un peu plus tard tantôt on va passer à  
3 travers un dossier type qui démontre toutes les  
4 étapes.

5 R. D'accord.

6 Q. [558] Mais pour comprendre bien un peu les termes,  
7 les surveillants de chantier donc font la  
8 surveillance de chantier, j'imagine?

9 R. Oui.

10 Q. [559] Ils vous fournissent des informations. Est-ce  
11 qu'ils peuvent vous fournir des informations sur  
12 des retards, des heures, des quantités de camions  
13 qui entrent sur le chantier? Quel genre  
14 d'informations est-ce qu'ils vous fournissent?

15 R. En fait, ils doivent remplir, dans leurs tâches,  
16 ils doivent remplir un rapport quotidien. Chaque  
17 jour ils doivent remplir un rapport par sous-  
18 projet.

19 Q. [560] O.K. Il y avait combien de surveillants de  
20 chantier à une certaine époque?

21 R. À une certaine époque, quand je suis arrivé, je  
22 pense qu'il y en avait vingt (20), vingt-trois  
23 (23), vingt-cinq (25), il y en avait un bon nombre  
24 et puis à un moment donné on est tombé à un.

25 Q. [561] Un?

1 R. Un, puis on est remonté tranquillement jusqu'à six,  
2 sept.

3 Q. [562] O.K. Dans les dernières années, si on parle  
4 dans les derniers cinq ans de votre...

5 R. Six, sept.

6 Q. [563] Six, sept, O.K.

7 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

8 Q. [564] Je comprends que lorsqu'ils sont un, c'est  
9 parce que c'est les firmes privées qui font la  
10 surveillance du chantier ou c'est parce qu'il n'y  
11 en a pas de surveillance?

12 R. Il y avait des firmes privées qui faisaient la  
13 surveillance, mais nous, on travaillait  
14 principalement avec nos agents techniques, là. Et  
15 puis ce qui est arrivé c'est qu'il y a eu à un  
16 moment donné la dotation pour les arrondissements.  
17 La dotation pour les arrondissements devait se  
18 faire à coût nul, à coût zéro. Donc, les  
19 arrondissements sont venus piger à l'intérieur du  
20 central du personnel et nos agents techniques ont  
21 été réquisitionnés et ont dû quitter vers les  
22 arrondissements.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Q. [565] Votre travail, Monsieur Leclerc, était entre  
25 autres, je comprends, d'autoriser les paiements?

1 R. C'est exact, oui.

2 Q. [566] O.K. Pouvez-vous nous expliquer un peu  
3 comment ça fonctionne à ce moment-là quand on a un  
4 paiement à... on va parler des contingents un peu  
5 plus tard, mais si on a un paiement qui est fidèle,  
6 les quantités sont fidèles à la soumission de base,  
7 comment ça fonctionne à ce moment-là?

8 R. Si les quantités sont à l'intérieur des quantités  
9 prévues.

10 Q. [567] Oui?

11 R. On n'a pas besoin de réquisition.

12 Q. [568] Parfait.

13 R. Si la quantité exécutée excède la quantité  
14 théorique estimée par le concepteur, on doit  
15 absolument fournir une réquisition et cette  
16 réquisition, elle est préparée par le chargé de  
17 projet, donc dans mon cas, c'était moi et puis elle  
18 est contresignée par mon supérieur immédiat qui  
19 était monsieur Vézina et par son supérieur à lui  
20 qui était monsieur Marcil.

21 Q. [569] O.K. Donc, les trois personnes à une certaine  
22 époque, si on se fie à cet organigramme-là, qui  
23 devaient signer et autoriser les paiements de  
24 dépassement de quantités prévues, si on veut?

25 R. Oui.

- 1 Q. [570] Qu'on va appeler les extras ou les  
2 contingents, c'était vous, ensuite monsieur Vézina,  
3 ensuite monsieur Marcil, c'est exact?
- 4 R. Oui. Mais je dois dire que les extras, le terme  
5 extra n'était pas utilisé à la Ville de Montréal.  
6 Il faut dire ça.
- 7 Q. [571] O.K. Mais quand on parle d'extra, nous ici,  
8 on s'entend qu'on fait référence aux contingents,  
9 on se comprend?
- 10 R. Encore là, les contingences, c'est un montant qui  
11 est voté à l'intérieur d'un sous-projet pour des  
12 imprévus, soit des dépassements de quantités, soit  
13 des travaux supplémentaires.
- 14 Q. [572] Donc, les contingences c'est l'enveloppe  
15 comme tel, le montant?
- 16 R. Ça fait partie...
- 17 Q. [573] D'une enveloppe budgétaire?
- 18 R. ... de l'enveloppe du sous-projet, oui.
- 19 Q. [574] O.K. Ça va, si on prend extra, ça va aller  
20 avec vous?
- 21 R. Bien, on se comprend, mais je voulais juste le dire  
22 qu'à la Ville ce mot-là n'a jamais circulé.
- 23 Q. [575] Parfait.
- 24 R. Mais pour fins de la Commission vu qu'on est parti  
25 avec ça, je suis d'accord.

1 Q. [576] Merci. Donc, je comprends que c'est sur la  
2 base de vos recommandations que le dossier monte un  
3 peu plus haut, après ça est contresigné par  
4 monsieur Vézina et monsieur Marcil?

5 R. C'est exact.

6 Q. [577] Parfait. Et quel est, quels sont les  
7 documents, là vous vous fiez sur les documents des  
8 surveillants de chantier, vous vous fiez sur les  
9 mesures de la géomatique, et à partir de ce moment-  
10 là vous voyez si les quantités sont prévues au  
11 contrat de base ou au sous-projet, peu importe, là  
12 on va, on ne se perdra pas dans les détails pour  
13 les fins de notre exercice, et vous regardez si les  
14 quantités sont en dépassement ou non. Et là, s'il y  
15 a un dépassement de quantités prévues, on entre  
16 dans ce qu'on appelle un processus de réquisition,  
17 c'est ça?

18 R. C'est exact, oui.

19 Q. [578] Parfait. Dans vos fonctions, aviez-vous  
20 besoin d'avoir des contacts dans ce cas-là  
21 directement avec les entrepreneurs?

22 R. Quotidiennement, plusieurs fois par jour ou par  
23 semaine, oui.

24 Q. [579] Pour quelle raison?

25 R. Parce qu'il y a toujours des rencontres à céduer,

1 il y a toujours des téléphones de résidants qui ont  
2 des particularités, soit des déménagements, soit  
3 qu'ils ont une voiture à sortir de leur entrée pour  
4 voiture puis le trottoir a été arraché. Donc,  
5 souvent, les surveillants ou le contremaître allait  
6 sonner à la résidence en disant : « Votre véhicule,  
7 on arrache le trottoir demain, si vous avez à le  
8 sortir, sortez-le maintenant. » Soit que la  
9 personne changeait d'avis ou que la personne  
10 n'était pas là au moment où il est passé, mais là  
11 il fallait les faire sortir parce que la personne  
12 avait besoin de son véhicule. Alors, j'appelais  
13 l'entrepreneur pour dire : « Va mettre de la  
14 pierre, va mettre du bois, va mettre de quoi mais  
15 fais sortir le véhicule, le résidant a besoin de  
16 sortir. » Toutes sortes de choses du genre.

17 Q. [580] À part ces contacts-là, quel genre de contact  
18 vous deviez avoir dans le cadre de votre travail  
19 avec ces entrepreneurs-là? S'il y a des  
20 surveillants de chantier qui font les mesures, s'il  
21 y a la géomatique qui fait le mesurage, là, quels  
22 étaient vos contacts autres avec les entrepreneurs?

23 R. Bien, il y avait de la planification de réalisation  
24 aussi. À l'occasion, moi... bien, pas à l'occasion,  
25 mais à tous les jours je passais... pas sur tous

1 les chantiers parce que j'en avais trop, mais j'en  
2 sélectionnais quelques-uns par jour, que je  
3 visitais. Alors, si je voyais, question de sécurité  
4 ou... j'appelais directement l'entrepreneur. Parce  
5 que, moi, mon intervenant, c'était l'entrepreneur.  
6 C'était celui qu'au meeting de démarrage, dans les  
7 grandes entreprises, il désignait un chargé de  
8 projet. Dans les plus petites entreprises, on  
9 appelait souvent le président ou le vice-président  
10 ou un associé, là, il n'y avait pas beaucoup de  
11 personnel. Mais, moi, je ne discutais pas avec les  
12 contremaîtres, là.

13 Q. [581] Vous avez travaillé plus ou moins vingt (20)  
14 ans, là, à faire ce travail-là avec les  
15 entrepreneurs, c'est exact, Monsieur Leclerc?

16 R. À la Ville de Montréal, oui.

17 Q. [582] À la Ville de Montréal, O.K. Étiez-vous au  
18 courant d'un système de collusion?

19 R. Écoutez, je n'ai pas eu de confiance mais c'est  
20 sûr que j'ai... j'en ai entendu parler, oui,  
21 effectivement.

22 Q. [583] Monsieur Leclerc, comment vous en avez  
23 entendu parler? Vous avez été vingt (20) ans dans  
24 le domaine, en contact régulier avec les  
25 entrepreneurs, comment vous en avez entendu parler?



1 R. Bien, ça se parlait dans le milieu.

2 Q. [584] Pouvez-vous être un peu plus explicite?

3 R. Bien, c'était tellement connu que je peux vous  
4 raconter une petite anecdote. J'arrive sur un  
5 chantier à un moment donné et puis je parle avec le  
6 signaleur, la personne qui agite le drapeau, le  
7 signaleur, puis il me dit : « Le chantier achève,  
8 je m'en vais sur telle rue après. » Bien, je n'ai  
9 pas rien dit, mais « sur telle rue après », je sais  
10 que la soumission est encore à l'étape des  
11 soumissions mais lui sait déjà qu'il s'en va sur ce  
12 chantier-là parce que son boss lui a dit : « On  
13 s'en va là après, c'est pour nous autres celui-  
14 là. » Ça c'est le signaleur qui me dit ça.

15 Q. [585] Ça fait que vous êtes en train de me dire  
16 qu'un signaleur sur un chantier de construction  
17 était déjà au courant de qui aurait la prochaine...  
18 gagnerait le prochain contrat alors que la Ville  
19 n'avait même pas décidé?

20 R. Ça m'a étonné beaucoup.

21 Q. [586] Ça vous a étonné? C'est en quelle année ça, à  
22 peu près?

23 R. Peut-être en deux mille huit (2008). Deux mille  
24 sept (2007), deux mille huit (2008). Vers la fin de  
25 ma carrière.

1 Q. [587] Puis lors de tous vos nombreux contacts avec  
2 les entrepreneurs...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [588] Avez-vous dit, à la fin de votre carrière?

5 R. Oui, j'ai fini en deux mille neuf (2009), fin deux  
6 mille neuf (2009).

7 Q. [589] Et vous dites qu'à la fin de votre carrière,  
8 vous étiez étonné de savoir...

9 R. Qu'un signaleur. J'étais étonné qu'un signaleur  
10 sache ça. Que ça se sache au niveau des  
11 surintendants, des ingénieurs chez l'entrepreneur,  
12 mais là qu'un signaleur me le signale, pour faire  
13 un jeu de mots, j'étais étonné.

14 Me SONIA LEBEL :

15 Q. [590] Donc, vous n'étiez pas étonné de l'existence  
16 du système, vous étiez étonné que ça se soit rendu  
17 jusqu'au signaleur, c'est ça?

18 R. C'est exact.

19 Q. [591] À votre connaissance à vous, là, vous avez eu  
20 vent de ce système-là vers quelles années?

21 R. Bien, moi, je dirais que c'est vers les années deux  
22 mille (2000), au début des années deux mille (2000)  
23 ou un petit peu avant, un petit peu après, là.

24 Q. [592] O.K. Et ça, est-ce que ça concorde avec votre  
25 premier contact avec la corruption?

1 R. Non, le premier contact avec la corruption remonte  
2 à quatre-vingt-quinze (95). Mon confrère, monsieur  
3 Surprenant, en a parlé dans son témoignage, lorsque  
4 nous sommes allés avec monsieur Paolo Catania en  
5 République Dominicaine.

6 Q. [593] O.K. Parlez-nous donc un petit peu de ce  
7 voyage-là, comment ça a commencé?

8 R. Ça a commencé au restaurant Le Muscadin, où j'ai  
9 été invité avec monsieur Surprenant et monsieur  
10 Catania, et monsieur Catania nous a parlé de ça.  
11 Moi, j'ai d'abord refusé catégoriquement en disant  
12 qu'il n'en était pas question, que je me lie les  
13 mains, que je ne voulais rien devoir à un  
14 entrepreneur, je... pas du tout. Mais là il m'a dit  
15 que, regarde, c'était pour services passés, que je  
16 ne lui devrais rien, que c'était parce que je  
17 donnais du bon rendement, que les paiements  
18 arrivaient rapidement, que... Alors, avec le vin,  
19 le ci, le ça, à la fin du repas j'ai dit oui.

20 Q. [594] O.K. Donc, ça, il s'agissait d'un voyage à ce  
21 moment-là, c'est ça que vous dites?

22 R. Il s'agissait d'un voyage qui a eu lieu en  
23 République Dominicaine, oui.

24 Q. [595] Est-ce qu'on vous a remis de l'argent  
25 comptant ou on a payé pour votre voyage simplement

1           à ce moment-là?

2           R. Ça, je ne m'en souviens plus. Effectivement,  
3           monsieur Surprenant a... j'ai écouté son  
4           témoignage, a dit que lui pensait qu'il l'avait  
5           payé; moi, je pense que c'est l'entrepreneur qui  
6           l'a payé. Qu'il nous ait remboursés ou pas, je  
7           pense que mes débuts ont commencé... ça a commencé  
8           là.

9           Q. [596] Donc, votre premier souvenir, là, c'est que  
10          ce voyage-là ne vous a pas coûté cher cher à vous,  
11          là, on s'entend?

12          R. À peu près rien.

13          Q. [597] À peu près rien. Parfait. Si on remonte à de  
14          l'argent comptant, votre premier souvenir remonte à  
15          quand?

16          R. Le premier souvenir, ça remonte un petit peu avant.  
17          Puis quand je vous dis que la corruption a commencé  
18          là, c'est qu'avant, ce que j'ai reçu, c'est un  
19          entrepreneur qui était très malade. D'ailleurs, il  
20          est décédé dans les mois qui ont suivi.

21          Q. [598] Est-ce que vous parlez de monsieur Conte de  
22          Conex, c'est ça?

23          R. Non, je parle d'un entrepreneur...

24          Q. [599] Le nom?

25          R. ... si c'était possible de ne pas nommer le nom

1           parce que ce n'était vraiment pas de la corruption.  
2           C'est une personne qui m'a donné cent ou cent  
3           cinquante dollars (100 \$-150 \$) pour dire « moi, je  
4           ne suis plus capable d'aller au restaurant, je suis  
5           trop malade, paie-toi un lunch ». J'ai dit : « Non,  
6           non, non, non. Ça... je ne peux pas accepter ça ».

7           Q. [600] Mais pourquoi vous dites que ce n'est pas de  
8           la corruption? Vous faites la distinction avec le  
9           voyage de Catania...

10          R. Parce qu'il ne m'a jamais rien... il ne m'a jamais  
11          rien demandé en retour, et j'ai compris que c'était  
12          de la générosité d'une personne très malade.

13          Q. [601] Et vous ne lui avez jamais rendu de service  
14          non plus?

15          R. J'ai voulu lui rendre son argent en revenant de  
16          vacances, parce que je partais en vacances, puis  
17          j'ai eu beau insister, mais il était plus insistant  
18          que moi. Je me suis dit dans ma tête « en revenant,  
19          je vais lui remettre ». Je suis retourné avec son  
20          enveloppe, je n'avais pas dépensé l'argent. Et  
21          puis, il a dit : « Il n'en est pas question, tu  
22          m'insultes ». C'est une personne qui était vraiment  
23          malade, il est décédé.

24          Q. [602] O.K. Mais, vous dites que vous ne lui avez  
25          jamais procuré d'avantage en retour de cet argent-

1           là.

2           R. Jamais.

3           Q. [603] O.K. Donc, si on parle de la première somme  
4           d'argent que vous avez obtenue puis qui... et pour  
5           laquelle vous avez fait un retour d'ascenseur, on  
6           parle de quoi?

7           R. Oui. On parle en quatre-vingt-seize (96) ou quatre-  
8           vingt-dix-sept (97), à l'occasion de Noël, un dîner  
9           avec monsieur Tony Conte. C'était au Christopher  
10          sur Crémazie, je m'en souviens fort bien. Et puis,  
11          il me tend une carte de Noël. Ah! Je prends la  
12          carte de Noël, il a glissé ça dans ma poche de  
13          veston. Il me dit : « Non, c'est mieux de la  
14          regarder. » Alors, j'ouvre la carte, il y a un  
15          billet de mille dollars (1 000 \$), un beau billet  
16          rose de mille dollars (1 000 \$). Encore là,  
17          j'hésite, prends, prends pas, prends, prends pas et  
18          je l'ai pris.

19          Q. [604] Comment on justifie ça?

20          R. Ce n'est pas facile à dire comment... il n'y a pas  
21          vraiment de raison. Ce n'est pas parce que j'avais  
22          besoin d'argent. Ma conjointe et moi, on avait  
23          chacun un bon revenu. Elle gagnait presque aussi  
24          cher que moi et puis même, à un moment donné, elle  
25          a gagné plus cher que moi, donc on avait

1 conjointement un revenu bien suffisant pour nos  
2 besoins. On se dit, on donne du bon service, on  
3 n'est peut-être pas reconnu à notre juste valeur,  
4 c'est peut-être la reconnaissance.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [605] Comment ça « pas reconnu » à votre juste  
7 valeur?

8 R. Si on regarde dans le marché, entre le privé et le  
9 public, quand je suis rentré à la Communauté  
10 urbaine, les salaires étaient même plus avantageux  
11 dans la fonction publique, soit municipale,  
12 provinciale ou fédérale que dans le privé. Nous  
13 étions les enfants gâtés du système. Mais, au fur  
14 et à mesure qu'il y a eu des gels de salaire à  
15 répétition, on a été plusieurs années avec des  
16 augmentations de salaire de zéro, c'est sûr que le  
17 privé nous a rattrapés et dépassés largement. Donc,  
18 nos vis-à-vis, quand ce n'était pas le président de  
19 la compagnie, le propriétaire qui venait négocier,  
20 c'était son ingénieur et son ingénieur gagnait  
21 autrement plus que nous. Alors, même si ce n'est  
22 pas acceptable, je ne cherche pas d'excuse. On me  
23 demande comment je me sentais, comment j'ai fait  
24 pour justifier ça dans ma tête. Voilà!

25

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. [606] O.K. On n'entrera peut-être pas tout de suite  
3 dans le détail des avantages que vous avez procurés  
4 à cet entrepreneur-là en échange de l'argent, là,  
5 mais si on va vers le genre d'autres types  
6 d'avantages que vous avez obtenus, on parle de...  
7 on a parlé de voyage, on a parlé d'argent comptant.  
8 On parle de quoi? Des...

9 R. Des parties de golf.

10 Q. [607] Des parties de golf.

11 R. Des billets de hockey.

12 Q. [608] Des billets de hockey. Ensuite?

13 R. À Noël, des cadeaux, des fois des paniers, des  
14 bouteilles de vin. Et j'ai eu également des  
15 avantages lorsque j'ai construit ma maison. Il y a  
16 des entrepreneurs qui sont venus effectuer des  
17 travaux lors de la construction.

18 Q. [609] O.K. On ira un peu plus dans le détail tantôt  
19 là-dessus. Donc, on parle de cadeaux de toutes  
20 sortes qui vous venaient des entrepreneurs avec qui  
21 vous travailliez. Des bouteilles de vin, des  
22 soupers?

23 R. Oui.

24 Q. [610] Des dîners?

25 R. Oui, mais les dîners, il faut faire attention parce



1 que souvent, la plupart du temps, c'était pour des  
2 raisons d'affaires. C'est vrai que c'était bien  
3 agréable, c'étaient des dîners assez dispendieux,  
4 mais il y avait des motifs plus que quatre minutes  
5 et demie, là, de discussion.

6 Q. [611] Oui, mais l'entrepreneur payait pour vous,  
7 alors que vous êtes un employé de la Ville de  
8 Montréal.

9 R. Oui.

10 Q. [612] C'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. [613] O.K. Donc, on en profitait pour parler  
13 travail, mais vous ne sortiez pas de là avec une  
14 belle facture, là.

15 R. Après le milieu de deux mille neuf (2009), oui,  
16 quand il y a eu le code...

17 Q. [614] Après le code de conduite.

18 R. ... le code d'éthique imposé. D'abord, le code  
19 d'éthique en deux mille neuf (2009) a changé  
20 radicalement les habitudes de notre section. C'est  
21 vraiment à partir de là, plus de billet de hockey.  
22 Les lunchs, on payait notre facture ou au moins on  
23 sortait avec une facture si on ne l'avait pas  
24 payée. Je veux dire, le golf, ça a été fini. Tout a  
25 changé radicalement à partir de ce moment-là. On

1           dirait que ça a été la fin de la récréation.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. [615] Êtes-vous en train de dire que si vous aviez  
4           eu un code d'éthique avant deux mille neuf (2009),  
5           vous n'auriez pas accepté d'argent, de billets de  
6           golf, de voyages ou de tous les cadeaux que les  
7           entrepreneurs vous faisaient?

8           R. C'est sûr que c'est de la spéculation, mais, moi,  
9           je vous dis que, dans les faits, à partir du moment  
10          que le code d'éthique a été mis en place, ça a  
11          changé radicalement, pas juste mon attitude,  
12          l'attitude de tout le monde.

13          Me SONIA LEBEL :

14          Q. [616] Monsieur Leclerc, vous êtes... vous étiez  
15          employé de la Ville de Montréal, c'est exact?

16          R. C'est exact.

17          Q. [617] Vous étiez ingénieur à ce moment-là?

18          R. Oui.

19          Q. [618] Vous faisiez partie d'un ordre?

20          R. Oui.

21          Q. [619] Vous aviez un code de déontologie?

22          R. Oui.

23          Q. [620] Et, techniquement, la Ville de Montréal est  
24          votre client.

25          R. C'est exact.

1 Q. [621] Le code d'éthique, le code de conduite des  
2 employés de la Ville de Montréal est arrivé en deux  
3 mille neuf (2009). Votre code de déontologie, là...

4 R. Il était connu.

5 Q. [622] Il était connu, hein? Et si je vous dis qu'à  
6 votre code de déontologie on dit que vous devez en  
7 tout temps, à l'article 3.05.03, sauvegarder votre  
8 indépendance professionnelle, et c'est votre client  
9 que vous devez favoriser, vous ne trouviez pas ça  
10 un peu bizarre d'accepter des cadeaux comme ça, là?  
11 Parce qu'on met la... Je comprends que le code de  
12 conduite de la Ville de Montréal est arrivé en deux  
13 mille neuf (2009), mais c'est de faire en sorte que  
14 la Ville a un peu le dos large, là. Vous étiez  
15 ingénieur, vous aviez un code de déontologie?

16 R. Mais je ne suis pas en train d'essayer de justifier  
17 ce que j'ai fait.

18 Q. [623] O.K.

19 R. Je suis en train d'expliquer comment ça s'est fait.

20 Q. [624] O.K. Mais en deux mille neuf (2009), là, ce  
21 n'est pas l'apparition du code de conduite comme  
22 tel. C'est le fait que là, maintenant, ça devenait,  
23 ça paraissait mal et c'est peut-être plus dangereux  
24 pour votre emploi, à ce moment-là, que tout a  
25 arrêté, non?

1 R. Bien, il faut dire que mon emploi, j'étais éligible  
2 à la retraite depuis deux mille deux (2002), alors  
3 mon emploi, je pouvais quitter depuis deux mille  
4 deux (2002). Depuis deux mille deux (2002) que je  
5 gagnais vingt pour cent (20 %). J'aurais pu être  
6 chez moi à quatre-vingts pour cent (80 %) de mon  
7 salaire. C'est que j'aimais travailler, j'aimais le  
8 social, j'aimais jouer au golf, je n'haïssais pas  
9 avoir des petites bouteilles de vin, et puis, bien,  
10 des enveloppes brunes, j'en ai eu. Alors...

11 Q. [625] Avez-vous fait peut-être...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Si vous permettez...

14 Me SONIA LEBEL :

15 Pardon.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [626] Vous avez dit que tout le monde le faisait à  
18 la Ville de Montréal. Tout le monde allait jouer,  
19 tout le monde profitait un peu des largesses des  
20 entrepreneurs. Et en deux mille neuf (2009) arrive  
21 le nouveau code de déontologie de la Ville. Est-ce  
22 que vous savez si, en deux mille neuf (2009), tout  
23 le monde arrête de profiter de cette...

24 R. À ma connaissance, ça a coupé carré.

25 Q. [627] Tout le monde a arrêté complètement?

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. [628] Avez-vous essayé de faire un petit peu le  
3 décompte de ce que vous aviez reçu? Je comprends  
4 que c'est difficile d'additionner les valeurs de  
5 bouteilles de vin et de voyages, là, mais si on  
6 parle d'argent comptant, avez-vous essayé de faire  
7 un peu le décompte de tout ça?

8 R. Oui, j'ai essayé de faire le décompte de ce que  
9 j'ai reçu, et j'en suis cent pour cent (100 %)  
10 incapable. Vous comprendrez que c'est très  
11 complexe, la façon que je travaillais, ce n'était  
12 vraiment pas évident. Je suis allé de l'autre côté  
13 avec l'argent que j'ai dépensé.

14 Q. [629] O.K. Donc, si on... Sans vous demander un  
15 relevé comptable, là, vous arrivez à quelle  
16 estimation de ce que vous auriez pu recevoir en  
17 argent comptant?

18 R. Dans mes dépenses, cinq cent mille dollars  
19 (500 000 \$).

20 Q. [630] Environ cinq cent mille dollars (500 000 \$)?

21 R. En argent.

22 Q. [631] O.K. Et ça, vous regardez ça parce que vous  
23 dites « J'ai mis un peu d'argent ici, j'ai mis un  
24 peu d'argent là », donc c'est de cette façon que  
25 vous arrivez à cinq cent mille dollars (500 000 \$).

1           Donc c'est comme un minimum, là.

2           R. J'ai mis l'argent que j'ai... que j'ai investi là  
3           où je l'ai dépensé, et puis j'ai fait un estimé de  
4           mes dépenses courantes au fil des ans.

5           Q. [632] Est-ce qu'il vous en est resté un petit peu  
6           de cet argent-là, aujourd'hui?

7           R. Bien là, aujourd'hui, non. Il y a quelques jours,  
8           oui, mais je l'ai remis, puis... Je l'ai remis aux  
9           enquêteurs, puis j'ai demandé aux enquêteurs une  
10          requête que cet argent-là soit retourné à la Ville  
11          de Montréal. On m'a dit qu'on ne pouvait rien me  
12          garantir, que la Commission déciderait à la fin,  
13          disposerait des sommes remises. Moi j'ai fait une  
14          requête, c'est mon employeur que j'aimerais qui  
15          soit privilégié.

16          Q. [633] O.K. Donc, vous avez remis combien, Monsieur  
17          Leclerc, aux enquêteurs de la Commission, il y a  
18          environ deux jours de ça?

19          R. Quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$). C'est  
20          l'argent qu'il me restait.

21          Q. [634] O.K. Est-ce qu'on parle de cet argent-là? En  
22          date du vingt-neuf (29) octobre, c'est exact?

23          R. C'est exact.

24          Q. [635] O.K. Alors, je ne déposerai pas l'argent  
25          comme tel, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire. Ce que je vais faire, c'est que je  
2 vais déposer, à l'onglet 3, sous la cote 17P-217,  
3 le décompte de l'argent saisi trouvé, qui a été  
4 remis aux enquêteurs de la Commission le vingt-neuf  
5 (29) octobre deux mille douze (2012), à monsieur,  
6 entre autres, Dario Noël et Éric Roy.

7

8 17P-217 : Décompte argent remis par Luc Leclerc  
9 à la Commission le 29 octobre 2012

10

11 Et je vais déposer également sous la cote EP...

12 Non, pas du tout. 17P... Je suis rendue où?

13 Me ??? :

14 218.

15 Me SONIA LEBEL :

16 218? Merci. Trois photos du sac en question.

17

18 17P-218 : Photos de l'argent saisi par les  
19 enquêteurs de la Commission le 29  
20 octobre 2012

21

22 Et l'argent, le quatre-vingt-dix mille dollars  
23 (90 000 \$) qui est tout en billets de cent (100),  
24 qui a été remis par monsieur Leclerc, sera déposé  
25 dans un compte en fidéicommiss, ira rejoindre

1 l'argent qui a été remis par monsieur Surprenant en  
2 attendant que la Commission et les autres  
3 intervenants décident de quelle façon en disposer.

4 Q. [636] Pour quelle raison vous avez décidé de  
5 ramener cet argent-là, Monsieur Leclerc?

6 R. Ça c'est une question de conscience. Je... D'abord,  
7 je ne pouvais plus le dépenser. J'ai eu beaucoup de  
8 difficulté à dépenser l'argent, puis, sans... Je ne  
9 sais pas, tantôt, si j'aurai l'occasion d'expliquer  
10 comment j'ai dépensé l'argent que j'ai dépensé,  
11 mais je peux dire que ma famille n'était pas très  
12 au courant de ce que je recevais comme argent.  
13 C'était très caché, alors ce n'est pas évident de  
14 dépenser de l'argent, et je n'étais pas un adepte  
15 du casino.

16 Q. [637] O.K. Donc, de quelle façon, dans quoi vous  
17 avez dépensé cet argent-là, entre autres?

18 R. Au moment de la construction de ma maison, j'ai  
19 investi environ cinquante mille dollars (50 000 \$)  
20 au noir, pour des travaux sur la maison. J'ai  
21 également... J'avais un restaurant, un projet que  
22 j'ai embarqué bien malgré moi, ce n'était pas du  
23 tout de ma vocation que de devenir restaurateur.  
24 C'est que ma fille avait un associé dans un projet  
25 pour un restaurant, et l'associé a eu une petite



1           divergence d'opinion avec ma fille, alors lui, il  
2           est parti. Ma fille s'est retrouvée toute seule  
3           avec le projet, ça fait que j'ai embarqué pour...  
4           Je devais initialement servir de caution pour la  
5           moitié du projet, mais là j'ai dû servir de caution  
6           pour l'ensemble du projet. Alors, comme le projet  
7           avait des grosses dépenses, nous avons un emprunt,  
8           ce qu'on appelle un PPE, un prêt aux petites  
9           entreprises, là, de deux cent cinquante mille  
10          dollars (250 000 \$) remboursable en cinq ans.  
11          Alors, vous comprendrez que pour un restaurant, à  
12          part le loyer, les dépenses courantes, le PPE sur  
13          le dessus sur cinq ans, si nous avons pu l'amortir  
14          sur dix ans, il n'y aurait pas eu de problème.

15          Q. [638] Alors, je comprends que vous avez mis  
16          beaucoup d'argent dans le restaurant?

17          R. On a mis de l'argent parce qu'on avait des  
18          problèmes de liquidités.

19          Q. [639] O.K.

20          R. Alors, régulièrement je mettais...

21          Q. [640] Et vous en aviez, vous, des liquidités  
22          disponibles?

23          R. Bien, j'en avais de mon compte, mais quand mon  
24          compte a été épuisé, parce qu'après avoir construit  
25          la maison, mettons que mes épargnes étaient plutôt

1 basses.

2 Q. [641] O.K. Donc, vous avez mis de l'argent, on va  
3 toujours parler, on ne parle pas de votre salaire  
4 d'ingénieur, là, Monsieur Leclerc, on parle de  
5 l'argent obtenu de la part des entrepreneurs?

6 R. Environ soixante-quinze mille dollars (75 000 \$)  
7 que j'ai mis au fil de deux mille (2000) à deux  
8 mille cinq (2005).

9 Q. [642] Dans le restaurant?

10 R. Oui, que j'ai injecté dans le restaurant par  
11 petites tranches pour avoir de la liquidité.

12 Q. [643] Donc, on est à soixante-quinze mille dollars  
13 (75 000 \$). On parle de votre maison maintenant, je  
14 sais que vous avez fait faire des travaux par des  
15 entrepreneurs, on y reviendra.

16 R. Ça va.

17 Q. [644] Si on parle d'argent, l'argent liquide qui a  
18 été injecté dans votre maison?

19 R. Dans la maison c'est cinquante mille dollars  
20 (50 000 \$) dans la maison, il n'y a pas eu d'autre  
21 chose. Mais dans le restaurant, à un moment donné,  
22 en deux mille trois (2003), le propriétaire qui  
23 était assez âgé a décidé de vendre la bâtisse et le  
24 terrain et à ce moment-là est venu me voir puis il  
25 m'a dit : « Moi je vais vendre, si ce n'est pas toi

1 qui achètes, le nouveau est-ce qu'il va renouveler  
2 ton bail? » On avait un bail de cinq ans. Alors,  
3 j'ai regardé ça puis j'ai décidé d'acheter. Alors,  
4 je me suis entendu avec lui personnellement et je  
5 lui ai donné cent mille dollars (100 000 \$) qui  
6 n'est pas apparu sur la vente. Donc, lui, il est  
7 décédé, ce monsieur-là.

8 Q. [645] O.K. Donc, vous avez mis cent mille dollars  
9 (100 000 \$) là, soixante-quinze mille (75 000) dans  
10 le restaurant.

11 R. C'est ça.

12 Q. [646] Un autre cinquante mille (50 000) sur la  
13 maison?

14 R. C'est ça et puis j'avais un autre enfant qui a  
15 décidé de faire des projets de rénovation, acheter  
16 un condominium et je lui ai donné vingt-cinq mille  
17 dollars (25 000 \$) dans son projet de rénovation.  
18 Puis ensuite, elle a tellement aimé ça ce projet-là  
19 qu'il y en a eu un deuxième, c'est une maison, et  
20 là ça a été cinquante mille (50 000).

21 Q. [647] O.K.

22 R. Et le reste, bien, j'ai estimé à cent dix mille  
23 (110 000) mes dépenses au fil des ans :, l'essence,  
24 l'épicerie, la pharmacie, les petites dépenses.

25 Q. [648] O.K. Le reste serait passé dans les dépenses

1 courantes, des voyages de golf que vous avez payés  
2 vous-même, peut-être?

3 R. Les voyages de golf je les payais, mais avec mon  
4 argent, parce que je payais toujours avec ma carte  
5 de crédit ou avec un chèque, mais surtout avec la  
6 carte de crédit.

7 Q. [649] Donc les voyages de golf avec votre argent,  
8 mais l'épicerie avec l'argent des entrepreneurs?

9 R. En partie, oui. Je faisais des retraits pour que ça  
10 paraisse bien, mais mettons, moitié-moitié l'argent  
11 de l'entrepreneur puis l'argent de mon compte.

12 Q. [650] O.K. Comment ça marchait les cadeaux que vous  
13 receviez, quel genre de cadeaux? On a parlé de  
14 bouteilles de vin, quel genre de cadeaux vous  
15 receviez aussi?

16 R. J'ai eu des certificats cadeaux, pas énormément,  
17 j'ai eu des certificats cadeaux pour aller dans des  
18 restaurants. Toutes sortes de cadeaux, il y en a  
19 qui avaient beaucoup d'imagination. J'ai reçu un  
20 jambon, une serviette de bain, tout ce que vous  
21 pouvez imaginer pour essayer de se démarquer, là.

22 Q. [651] O.K. Si on parle des voyages, comment, vous  
23 en avez fait combien à peu près avec divers  
24 entrepreneurs?

25 R. C'est pas facile à dire. Il y en a eu un avec Lino

1           Zambito au Mexique, là, qui a été très publicisé.

2           Q. [652] Oui, je vais vous demander la photo 13P-175,  
3           Madame Blanchette. C'est, entre autres, on va en  
4           parler peut-être un peu plus de ce voyage-là, donc  
5           c'est un...

6           R. Ça, ça a été avec... bien, si on y allait par ordre  
7           chronologique, peut-être que c'est plus facile de  
8           moins en oublier.

9           Q. [653] Allez-y.

10          R. On parle en quatre-vingt-quinze (95) avec Paolo  
11          Catania, on est allé en République Dominicaine.

12          Q. [654] Celui qu'on a mentionné tantôt?

13          R. Voilà.

14          Q. [655] Oui?

15          R. Après, je me souviens qu'en quatre-vingt-dix-sept  
16          (97) on est allé en République Dominicaine  
17          également, monsieur Surprenant en a parlé, on était  
18          accompagné avec monsieur Rizzuto, là, qui a surgi à  
19          l'aéroport de nulle part, mais qui a été un  
20          excellent compagnon de voyage.

21          Q. [656] J'ai compris que c'est un bon joueur de golf,  
22          mais à part ça?

23          R. C'est un excellent golfeur, puis c'est un gars qui  
24          a le sens de l'humour et puis très respectueux, ce  
25          n'était pas du tout l'idée que je pouvais me faire

1 de quelqu'un qui avait une réputation de chef.

2 Q. [657] Parce que quand il a surgi à l'aéroport vous  
3 ne pensiez pas que c'était une vedette de cinéma,  
4 vous connaissiez sa réputation?

5 R. Monsieur Surprenant a dit qu'il l'avait reconnu.

6 Moi, les souvenirs, moi je pense que c'est moi qui  
7 l'ai reconnu, ce n'est pas grave, un des deux l'a  
8 reconnu et puis je peux vous dire qu'à l'aéroport  
9 on s'est posé la question, est-ce qu'on lui fait  
10 une impolitesse puis qu'on dit qu'on est tombé  
11 malade tout d'un coup, nos bagages sont  
12 enregistrés, là, il est arrivé après nous ou on dit  
13 on va faire avec. On a décidé de faire avec puis  
14 d'y aller. Mais à l'aéroport on avait peur aux  
15 photographes de la police, on se tenait le plus  
16 loin possible de lui, même à une table séparée.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [658] Pourquoi?

19 R. On avait peur aux photos.

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. [659] Mais pourquoi?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [660] Pourquoi?

24 R. Parce que c'était une personne qui était quand même  
25 réputée être un chef de gang, si on veut.

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. [661] Qui était l'entrepreneur?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [662] Quel gang?

5 R. On parle le clan des Italiens.

6 Me SONIA LEBEL :

7 Q. [663] Vous n'avez pas trouvé ça bizarre que cet  
8 entrepreneur-là vous amène monsieur Rizzuto comme  
9 ça sans vous avertir?

10 R. On a trouvé ça bizarre puis on n'était pas contents  
11 après lui.

12 Q. [664] En avez-vous parlé avec lui?

13 R. Non.

14 Q. [665] Pourquoi?

15 R. Bien, on a gardé ça pour nous, là, écoute, on s'en  
16 allait faire un voyage, on passait une semaine  
17 ensemble, ce n'est peut-être pas le temps de  
18 commencer la chicane, là.

19 Q. [666] Oui, mais vous avez eu des contacts avec cet  
20 entrepreneur-là par la suite, non?

21 R. Oui, mais on a appris à connaître monsieur Rizzuto,  
22 on a passé une très belle semaine. Alors, on ne l'a  
23 pas remercié mais on n'a pas cru bon de dire... on  
24 n'a jamais été mal à l'aise avec lui.

25 Q. [667] Donc, sa belle personnalité a fait en sorte

1 que vous avez oublié que c'était un chef de gang à  
2 ce moment-là puis ça a tout aplani, c'est ça?

3 R. Il ne s'est pas comporté comme autre chose qu'un  
4 golfeur. Pour nous ça a été un compagnon de golf  
5 comme les autres, même, avec sa belle personnalité,  
6 mieux que les autres.

7 Q. [668] Presque un gentleman?

8 R. Ah! c'est le terme que je cherchais.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [669] Tenant compte de ça, du fait que c'est un  
11 homme charmant, est-ce que vous en avez parlé avec  
12 des gens de la Ville de Montréal que vous aviez  
13 joué au golf avec lui?

14 R. Oui.

15 Q. [670] À plusieurs personnes de la Ville de  
16 Montréal?

17 R. Bien, on n'a peut-être pas crié ça sur les toits  
18 mais on n'a pas fait de secret avec ça non plus.

19 Q. [671] O.K. Donc, des gens savaient que vous alliez  
20 jouer au golf avec monsieur Surprenant également  
21 probablement? Si vous dites : « Je joue au golf  
22 avec Vito Rizzuto », vous avez certainement dit que  
23 c'était avec monsieur Surprenant aussi?

24 R. Bien, c'était très difficile de voir monsieur  
25 Surprenant sans monsieur Leclerc et vice-versa au



1           golf. Nous avons formé un duo de golfeurs pendant  
2           toutes les années que nous avons été là.

3           Me SONIA LEBEL :

4           Q. [672] Ça c'est en... on va y revenir peut-être un  
5           petit peu plus tard, avec monsieur Rizzuto, parce  
6           que je sais que vous avez eu l'occasion de regolfer  
7           avec lui en...

8           R. À plusieurs reprises.

9           Q. [673] À plusieurs reprises. Si on revient, est-ce  
10          qu'on a d'autres voyages, avant la photo du voyage  
11          des années deux mille (2000), avec monsieur  
12          Zambito?

13          R. C'est difficile de se rappeler de tout. Surtout pas  
14          des années, parce qu'il y en a eu plusieurs. Nous  
15          sommes retournés au Grand Marival mais c'est après  
16          les années deux mille (2000).

17          Q. [674] Celui-là dont la photo, on voit à l'écran,  
18          dont on a entendu beaucoup parler, a eu lieu dans  
19          les années deux mille (2000), c'est exact?

20          R. Avec monsieur Conte, on a fait plusieurs voyages de  
21          golf.

22          Q. [675] O.K.

23          R. Pas seulement un, on en a fait plusieurs. En  
24          République Dominicaine, on est allé au moins à deux  
25          autres reprises à Playa Grande, en République

1           Dominicaine. Toujours avec monsieur Surprenant, il  
2           était toujours là.

3           Q. [676] O.K.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. [677] Qui payait?

6           R. Pardon?

7           Q. [678] Qui payait?

8           R. Je vous dis que la plupart des voyages de golf,  
9           c'est moi qui ai payé mon voyage. Celui que je me  
10          souviens fort bien qui a été payé c'est celui avec  
11          monsieur Catania. En tout cas, je... fort bien,  
12          monsieur Surprenant pense autrement, là, mais, moi,  
13          je pense que oui. Les autres, la plupart du temps  
14          c'est nous qui payions notre voyage. Est-ce qu'il  
15          nous remboursait d'une autre manière? Moi, je pense  
16          qu'il ne nous le remboursait pas directement, en  
17          disant : « Ça c'est pour le voyage de golf. » Mais  
18          comme nous recevions des sommes, on ne posait pas  
19          trop de questions, mais c'était... c'était pris en  
20          compte.

21          Me SONIA LEBEL :

22          Q. [679] Vous n'avez jamais considéré que vous étiez  
23          perdant, là?

24          R. Non. Non.

25          Q. [680] Voyage, deux mille (2000); monsieur Conte,

1 plusieurs voyages de golf. Est-ce que vous vous  
2 souvenez d'autres voyages avec d'autres  
3 entrepreneurs? On a monsieur Zambito, on a monsieur  
4 Conte?

5 R. Avec monsieur Giguère, Éric Giguère, nous sommes  
6 allés à Cuba.

7 Q. [681] C'est le monsieur de Soter, ça, est-ce que je  
8 me trompe?

9 R. Oui.

10 Q. [682] D'ailleurs, est-ce que vous avez... à la fin  
11 de votre retraite, vous êtes allé travailler pour  
12 Soter, c'est exact?

13 R. Oui, j'ai travaillé trois mois pour Soter.

14 Q. [683] Est-ce que ça faisait partie, un peu, d'une  
15 espèce d'avantage que vous aviez obtenu au fil des  
16 ans, cette espèce de promesse d'emploi là?

17 R. Ç'eût été un avantage négatif vu le salaire que  
18 j'ai reçu pendant cette période-là. Mettons que ça  
19 a été un avantage négatif parce que j'ai travaillé  
20 au tarif d'un junior parce que le montant est déjà  
21 préétabli. En fait, j'ai eu des tâches très... de  
22 junior.

23 Q. [684] O.K. Vous receviez plus quand vous étiez à la  
24 Ville, de sa part?

25 R. Bien, disons qu'un salaire de soixante mille

1 dollars (60 000 \$) annuel, pour un ingénieur de  
2 presque quarante (40) ans d'expérience, on ne peut  
3 pas dire que c'est un retour d'ascenseur.

4 Q. [685] Mais alors, pourquoi vous êtes allé  
5 travailler à la fin de votre retraite?

6 R. Parce que j'avais le goût de travailler et je  
7 m'entendais super bien avec Soter et puis... j'ai  
8 aimé l'expérience de trois mois mais... c'était  
9 fermé, trois mois, c'était prévu.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [686] Alors, pourquoi vous n'êtes pas resté à la  
12 Ville?

13 R. J'avais déjà beaucoup donné à la Ville, en  
14 travaillant pour vingt pour cent (20 %) de mon  
15 salaire. J'avais déjà beaucoup donné et puis il y  
16 avait des raisons pourquoi je suis parti en deux  
17 mille neuf (2009)... fin deux mille neuf (2009),  
18 début deux mille dix (2010), je pense que c'est le  
19 dix (10) janvier.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [687] Chez Soter, est-ce que vous avez fait des  
22 contrats qui impliquaient la Ville de Montréal?

23 R. Non. Non. Non, c'était pour le ministère... le MTQ,  
24 le ministère des Transports. J'étais comme une  
25 sorte d'agent de liaison sur le terrain, là. Je

1 n'avais pas une grande responsabilité.

2 Me SONIA LEBEL :

3 Q. [688] Qu'est-ce que vous voulez dire : « J'ai  
4 travaillé pour vingt pour cent (20 %) de mon  
5 salaire », par contre, ça je ne la comprends pas  
6 celle-là.

7 R. Parce qu'à partir de deux mille deux (2002),  
8 j'aurais pu être à la retraite. Entre deux mille  
9 deux (2002) et deux mille dix (2010), j'ai été huit  
10 ans que j'aurais pu être à la retraite et payé,  
11 quatre-vingts pour cent (80 %) de...

12 Q. [689] Donc, vous calculez, là, l'hypothèse où vous  
13 auriez été avec votre fonds de pension, à quatre-  
14 vingts pour cent (80 %) de votre salaire. Vous  
15 gagniez, si on veut, vingt pour cent (20 %) de plus  
16 pour travailler, c'est ça?

17 R. En fait, c'est un petit peu boiteux, je ne suis pas  
18 ici pour me plaindre, là.

19 Q. [690] Non.

20 R. Parce que c'est le fonds de pension qui ne m'a pas  
21 versé de pension, c'est la Ville de Montréal qui  
22 m'a payé cent pour cent (100 %) de mon salaire. Par  
23 contre, la Ville de Montréal devait éponger les  
24 déficits actuariels du fonds de pension, donc, par  
25 la bande, la Ville a économisé. Mais je ne l'ai pas

1 fait pour ça, je l'ai fait parce que j'étais  
2 heureux de travailler. J'aimais le travail,  
3 j'aimais beaucoup le social et...

4 Q. [691] Les voyages?

5 R. Oui, le social, tout ce qui est de social, c'était  
6 mon milieu, hein. Si j'avais été dans le milieu  
7 hospitalier, j'aurais joué au golf avec des  
8 médecins, mais là c'était avec des ingénieurs, des  
9 entrepreneurs.

10 Q. [692] À part les billets...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je m'excuse, Maître Lebel.

13 Q. [693] Êtes-vous bien certain que la Ville a  
14 économisé avec votre travail?

15 R. Poser la question c'est y répondre. Mais je pense  
16 que la Ville a quand même eu un bon service de ma  
17 part. Le cinq cent mille (500 000) n'étant pas un  
18 bon service mais, au-delà de ça, j'ai quand même  
19 donné beaucoup avant et pendant.

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. [694] On pourra peut-être voir un petit peu en  
22 détail, là, votre travail puis vos actions tantôt,  
23 si vous permettez. Les billets de... vous parlez de  
24 billets de spectacles... billets de hockey...

25 R. De spectacles...

1 Q. [695] De hockey, j'ai repris.

2 R. Pas moi.

3 Q. [696] Billets de hockey. Donc, vous pouvez estimer  
4 ça à combien de fois, ces billets-là?

5 R. Moi, je n'ai jamais eu de billets de saison. Alors,  
6 moi, c'était quatre, cinq fois par année.

7 Q. [697] Quatre, cinq fois par année. Est-ce que ça  
8 venait toujours du même entrepreneur?

9 R. Non. Ça venait de beaucoup d'entrepreneurs. Il y a  
10 beaucoup d'entrepreneurs qui avaient des billets de  
11 saison et il y avait des entrepreneurs qui  
12 faisaient affaire avec... je pense que c'est  
13 Ticketron, qui pouvaient s'en procurer ou bien par  
14 les fournisseurs. Les fournisseurs avaient des  
15 billets de saison qu'ils donnaient aux  
16 entrepreneurs parce qu'ils achetaient du béton, de  
17 la pierre, alors souvent c'était des billets de  
18 fournisseurs que j'obtenais par les entrepreneurs.

19 Q. [698] Vous avez parlé tantôt de la construction de  
20 votre maison, on sait que vous êtes un voisin de  
21 monsieur Catania, c'est exact?

22 R. Effectivement. Mais, monsieur Catania, depuis deux  
23 mille cinq (2005), a vendu sa demeure, donc je ne  
24 suis plus voisin de monsieur Catania. Mais je l'ai  
25 été brièvement, pendant trois ans, je pense.

1 Q. [699] O.K. Vous l'étiez...

2 R. Parce que, quand je suis arrivé, sa maison était  
3 louée, donc monsieur Catania ne demeurait pas là.

4 Q. [700] Mais, si on ne se perd pas dans les détails,  
5 encore une fois, Monsieur Leclerc, vous avez été  
6 voisin de monsieur Catania au moment de la  
7 construction de votre maison, c'est exact?

8 R. Il n'était pas là à ce moment-là mais la maison lui  
9 appartenait, mais il n'habitait pas la maison.

10 Q. [701] Il n'habitait pas la maison. D'accord. Donc,  
11 vous étiez voisin de la maison de monsieur Catania,  
12 on va être encore plus précis, c'est ça?

13 R. Voilà.

14 Q. [702] Merci. Donc, vous avez parlé de contracteurs,  
15 d'entrepreneurs qui ont travaillé sur votre maison.  
16 Naturellement, on parle de travail que vous n'avez  
17 pas payé?

18 R. Non, ça fait partie des avantages... qui ne sont  
19 pas en argent mais qui sont des avantages que j'ai  
20 déclarés.

21 Q. [703] O.K. On parle de monsieur Catania, de F.  
22 Catania, c'est exact?

23 R. F. Catania, oui.

24 Q. [704] Quels sont les avantages qu'il vous a fournis  
25 sur votre maison?



1 R. J'ai fait moi-même les croquis pour la maison mais,  
2 comme vous avez vu, avec l'informatique et moi,  
3 on... et aujourd'hui on ne fait plus de plans à la  
4 main, ce sont des plans informatisés, donc monsieur  
5 Catania a assumé la facture de la personne qui a  
6 mis mes croquis... qui a travaillé également les  
7 croquis, donc les plans ont été assumés par  
8 monsieur Catania.

9 Q. [705] Ensuite?

10 R. C'est sa pelle qui a creusé, qui a excavé et puis  
11 mis quelques voyages de pierre dans le fond.  
12 Ensuite c'est sa pelle qui est venue remblayer  
13 autour du solage.

14 Q. [706] Ensuite, qu'est-ce qu'il a fait, monsieur  
15 Catania, pour vous?

16 R. Il a également... il est venu une toute petite  
17 équipe, un contremaître, et moi j'ai servi de  
18 journalier, là, c'est un contremaître et une pépîne  
19 pour raccorder la coupe d'eau.

20 Q. [707] Est-ce que c'est tous les travaux que  
21 monsieur Catania a fait faire?

22 R. C'est tout.

23 Q. [708] Vous évaluez ça à peu près à combien, sur  
24 votre maison?

25 R. Moi, j'ai évalué dix mille dollars (10 000 \$), à

1           peu près.

2           Q. [709] D'autres contracteurs ont travaillé sur votre  
3           maison, entrepreneurs?

4           R. Oui. Oui, il y a eu les bordures en béton qui ont  
5           été faites par BP Asphalte.

6           Q. [710] O.K.

7           R. Pour, à peu près, deux mille cinq cents (2 500).

8           J'ai pris le prix de la Ville de Montréal au un six  
9           puis j'ai calculé la longueur, ça revient à peu  
10          près à ça.

11          Q. [711] Qui d'autre?

12          R. Il y a Mivela, qui est venue couler mon béton.  
13          C'est moi qui ai payé le béton, évidemment, c'est  
14          moi qui payais les matériaux, là. Mais qui est  
15          venue couler la dalle du sous-sol et la dalle du  
16          garage.

17          Q. [712] Vous évaluez ça à combien, à peu près?

18          R. Deux mille dollars (2 000 \$). Peut-être mille  
19          dollars (1 000 \$) à chaque fois parce qu'il n'y  
20          avait pas de matériaux mais il y avait quand même  
21          quelques hommes qui étaient là, oui.

22          Q. [713] Est-ce que quelqu'un d'autre a travaillé sur  
23          votre maison?

24          R. Il y a ATA, qui a envoyé sa pépîne avec une plaque  
25          vibrante pour densifier le sol autour du solage

1           après le remblai.

2           Q. [714] Ensuite?

3           R. Il y a eu Sintra qui, lui, a assumé l'écart entre  
4           la facture du paysagiste et le vrai montant, le  
5           montant total du paysagement. Je pense, parce que  
6           je n'ai jamais vu la facture, mais j'ai vu celle  
7           que j'ai payée, du paysagiste, et l'autre je pense  
8           que c'est à peu près quinze mille dollars  
9           (15 000 \$) de plus.

10          Q. [715] O.K. Pour...

11          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12          Q. [716] Mais Sintra, ce n'est pas dans le domaine du  
13          paysagement. Ça fait que vous avez pris la facture  
14          du paysagiste, l'écart, puis vous avez... vous  
15          l'avez envoyé à Sintra (inaudible)?

16          R. C'était une entente entre Sintra et le paysagiste.  
17          Le paysagiste faisait d'autres travaux pour Sintra,  
18          donc il a facturé le fameux quinze mille dollars  
19          (15 000 \$), il l'a facturé à Sintra sur une job  
20          qu'il avait avec Sintra.

21          Q. [717] Et comment vous obtenez ceci, vous avez  
22          discuté avec le paysagiste, que vous sachiez qui  
23          travaillait également pour Sintra, puis dire :  
24          « Veux-tu passer la facture - ou - l'écart de  
25          facture à Sintra »?

1 R. En fait...

2 Q. [718] Comment, concrètement, ça s'est déroulé  
3 (inaudible)?

4 R. Je connaissais des représentants des deux.

5 Q. [719] Oui?

6 R. Alors, en jasant avec eux, c'est arrivé  
7 spontanément, ils ont dit : « Regarde, on pourrait  
8 faire ça pour toi. »

9 Q. [720] C'est eux qui vous ont offert ça? Les gens...

10 R. Oui, moi, je n'ai rien demandé.

11 Q. [721] ... de Sintra ont dit : « On va vous  
12 payer... »...

13 R. Le seul que j'ai demandé c'est Catania. Puis,  
14 d'ailleurs, il n'était pas du tout d'accord, mais  
15 j'ai insisté parce que, compte tenu que c'était sa  
16 maison puis je vais excaver à proximité, je  
17 n'aurais pas souhaité qu'une pelle d'un autre...  
18 qui allait y avoir des poursuites de monsieur  
19 Catania en disant : « Ton excavation a endommagé...  
20 causé des fissures. » Moi, c'était pour me protéger  
21 contre les poursuites. Alors, j'ai insisté pour  
22 avoir sa pelle, mais je pensais avoir une facture à  
23 la fin.

24 Q. [722] Puis vous ne l'avez jamais eue?

25 R. Je ne l'ai jamais eue. Qu'il l'ait oubliée puis

1 j'ai péché par omission, je ne lui ai pas rappelé.

2 Q. [723] Si je reviens à Sintra. Vous discutez avec le  
3 représentant, vous dites que ça vient comme ça, au  
4 fur et à mesure des discussions que vous avez. Vous  
5 étiez en train de discuter avec des représentants  
6 de Sintra, vous étiez en train de discuter avec des  
7 représentants du paysagiste ou...

8 R. Les deux.

9 Q. [724] Les deux en même temps, là. Puis une  
10 personne, vous ne vous rappelez pas laquelle, a  
11 dit : « Finalement, on pourrait prendre la facture,  
12 nous »?

13 R. C'est une des deux. C'est probablement...

14 Q. [725] Vous, vous ne l'avez pas demandé?

15 R. C'est assurément le représentant de Sintra qui  
16 pouvait prendre la facture.

17 Q. [726] Oui.

18 R. C'est assurément le représentant de Sintra qui  
19 pouvait prendre la facture.

20 Q. [727] Oui. Mais vous, vous ne l'avez pas demandée.  
21 Donc, c'est eux qui vous ont offert de prendre la  
22 facture.

23 R. Vous savez, dans le domaine de la construction, il  
24 y a beaucoup de rencontres. Alors, au cours d'une  
25 des rencontres où ces deux personnes-là étaient là

1 en même temps.

2 Q. [728] Et c'est, je répète, donc c'est Sintra qui  
3 vous a offert de prendre la facture.

4 R. Oui.

5 Q. [729] Merci..

6 Me SONIA LEBEL :

7 Q. [730] Donc, vous avez insisté auprès de F. Catania  
8 pour qu'il amène sa pelle, vous n'avez pas insisté  
9 pour avoir la facture, on comprend ça. Pour Mivela  
10 puis A.T.A., comment ça s'est passé?

11 R. C'est au cours de discussions. J'étais rendu à  
12 l'étape de faire les bordures, puis je cherchais  
13 quelqu'un. Alors, il y en a un qui était  
14 disponible, il est venu.

15 Q. [731] Et ça, c'était entendu que ça faisait partie,  
16 finalement, de tout, du système d'avantages qu'on  
17 vous donnait.

18 R. Bien, c'est certain que pour un entrepreneur, c'est  
19 moins coûteux de fournir un service que de fournir  
20 de l'argent comptant. Parce que de l'argent  
21 comptant, ils sont obligés de l'acheter. Des  
22 fausses factures, monsieur Lino Zambito vous a dit  
23 comment ça marchait pour avoir de l'argent  
24 comptant. Alors, c'est certain que pour eux, ça les  
25 accommodait, et pour moi aussi, ça m'accommodait.

1 Parce que l'argent comptant, tu sais, ce n'est pas  
2 facile. On va vous donner cinq cent mille dollars  
3 (500 000 \$), puis essayez de le dépenser sans vous  
4 faire remarquer. Vous allez voir que c'est... C'est  
5 plus dur qu'on peut penser. C'est un cadeau  
6 empoisonné, en passant.

7 Q. [732] Que vous n'avez jamais refusé.

8 R. Que je n'ai jamais refusé, effectivement. Ça me  
9 donnait une sensation de pouvoir, peut-être, là,  
10 mais...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. [733] En quelle année ça se déroule, tous ces  
13 travaux-là dans votre maison?

14 R. J'ai commencé la construction en mil neuf cent  
15 quatre-vingt-dix-huit (1998) pour la compléter au  
16 printemps quatre-vingt-dix-neuf (99).

17 Q. [734] Puis les gens qui vous offrent gentiment de  
18 faire des travaux pour vous, est-ce que vous savez  
19 s'ils l'offrent également gentiment à d'autres  
20 personnes, à votre connaissance?

21 R. Ça, je ne saurais dire.

22 Q. [735] Autour de vous, vous ne savez pas si d'autres  
23 personnes ont pu profiter de ça, là?

24 R. Je ne saurais dire.

25 Q. [736] Et vous n'avez pas posé la question à savoir,

1 vous n'avez pas été surpris lorsqu'on vous dit,  
2 « Bien, je vais prendre la facture. »

3 R. Écoutez. Dans mon milieu, il n'y a personne qui l'a  
4 su. Alors, si ça s'est passé à d'autres personnes,  
5 moi je ne l'ai pas su.

6 Me SONIA LEBEL :

7 Q. [737] Vous avez, au cours des années, traité avec  
8 quels entrepreneurs, Monsieur Leclerc?

9 R. Bien, je pense que vous avez une liste à me  
10 suggérer pour me rafraîchir la mémoire, là.

11 Q. [738] On a fait... Oui. Je...

12 R. Pour ne pas en oublier, parce que j'ai traité...

13 Q. [739] Je vous suggérerais l'onglet 2, Madame  
14 Blanchette. Et je pense que je suis rendue à 17P-  
15 219, alors je vais vous demander de coter le  
16 document, qui s'appelle contrats octroyés par la  
17 Ville de Montréal entre les années deux mille  
18 (2000) et deux mille neuf (2009).

19

20 17P-219 : Tableau de contrats octroyés par la  
21 Ville de Montréal sous la  
22 responsabilité de Luc Leclerc 2000-  
23 2009

24

25 Ce sont les contrats qui... Ce sont des données que



1 nous avons obtenues de la Ville de Montréal, vous  
2 pourrez...

3 R. Est-ce que vous avez une copie papier?

4 Q. [740] Oui.

5 R. Parce qu'à l'écran, elle est assez...

6 Q. [741] Regardez à l'onglet 2.

7 R. Ah! D'accord.

8 Q. [742] Alors, ça ce sont des données qui ont été  
9 obtenues par la Commission, on a compilé ça dans un  
10 tableau et vous allez pouvoir nous aider au fur et  
11 à mesure, là, pour valider ces données-là. Donc, on  
12 a ici, comme entrepreneurs, l'entrepreneur A.T.A.  
13 Construction incorporée. Est-ce que c'est un  
14 entrepreneur qui vous a fourni un quelconque  
15 avantage au cours des années?

16 R. Bien, j'ai dit tantôt qu'il est venu, il a envoyé  
17 sa pépîne. Il n'est pas venu, mais il a envoyé sa  
18 pépîne pour compacter, là. Et puis oui, j'ai reçu  
19 des cadeaux en argent.

20 Q. [743] Des cadeaux en argent. Est-ce que vous êtes  
21 capable de dire à combien de reprises, à peu près,  
22 que vous avez reçu des cadeaux en argent de cet  
23 entrepreneur?

24 R. Bien, écoutez, il y a beaucoup de contrats, là.  
25 Peut-être... C'est surtout dans l'égout, alors

1 c'est probablement un petit peu à chaque fois, là.

2 Q. [744] Un petit peu à chaque fois, à chaque contrat  
3 qui est marqué ici. On en a un en deux mille deux  
4 (2002), en deux mille un (2001), deux mille trois  
5 (2003), deux mille quatre (2004), deux mille cinq  
6 (2005), deux mille huit (2008), donc à chaque  
7 contrat vous auriez reçu une somme d'argent.

8 R. Par la nature des travaux, je dirais qu'il n'y a  
9 pas beaucoup de zéro dans ce...

10 Q. [745] O.K. Et en moyenne, là, on peut dire que vous  
11 receviez combien par contrat?

12 R. C'est très très très difficile. Parce que souvent,  
13 ce qui arrivait, c'est que les contrats se  
14 chevauchaient. Alors on me donnait des montants,  
15 mais je ne savais pas trop pour quels contrats,  
16 puis je ne savais pas où on était rendu dans le  
17 décompte. Parce que je n'ai jamais tenu de petit  
18 calepin, là, pour ça. J'ai toujours fait confiance  
19 aux entrepreneurs.

20 Q. [746] Mais quand vous receviez une somme d'argent,  
21 là, en général, il y avait combien dans  
22 l'enveloppe, Monsieur Leclerc?

23 R. Ça variait de très très peu à peut-être dix mille  
24 dollars (10 000 \$).

25 Q. [747] O.K. Le très très peu, ça ressemble à quoi?

1 R. Cinq cents dollars (500 \$).

2 Q. [748] Donc, ça pouvait être entre cinq cents (500)  
3 et dix mille (10 000), dépendamment du contrat,  
4 j'imagine?

5 R. Exact.

6 Q. [749] O.K. Et d'ailleurs on a véhiculé une notion  
7 de vingt-cinq pour cent (25 %). Expliquez-nous donc  
8 ça un petit peu, là?

9 R. La théorie, vingt-cinq pour cent (25 %), elle est  
10 vraie.

11 Q. [750] La théorie.

12 R. La théorie. Parce que, en pratique, je n'ai jamais  
13 su c'était quoi que je recevais. Ça pouvait être  
14 moins que vingt-cinq pour cent (25 %), ou ça  
15 pouvait être beaucoup plus que vingt-cinq pour cent  
16 (25 %). Je n'ai aucune notion. Parce que, ce qui  
17 est difficile, c'est le montant sur lequel le  
18 pourcentage est appliqué. Et ce montant-là, c'est  
19 une notion... En fait, ce ne sont pas des  
20 quantités, dans mon cas. Si on disait, « Bon bien  
21 il y a vingt mille dollars (20 000 \$) puis je te  
22 donne cinq mille (5 000) », c'est facile faire un  
23 pourcentage. Mais dans mon cas, c'était la notion  
24 que l'entrepreneur avait de la plus-value que  
25 j'avais donnée aux réclamations qu'on avait

1           présentées. Donc...

2           Q. [751] Aux réclamations. Mais cette notion de vingt-  
3           cinq pour cent-là (25 %) est apparue dans le décor  
4           à quel moment, là? Vous avez... Je pense qu'il y a  
5           une anecdote à conter par rapport à ça, là?

6           R. Bien, le vingt-cinq pour cent (25 %), ce n'est pas  
7           vraiment une anecdote, là, mais c'est juste pour  
8           dire qu'au début on m'avait dit que la norme,  
9           c'était quinze pour cent (15 %). Mais, comme je  
10          vous dis, comme, ça ne voulait pas dire grand-  
11          chose, et puis à un moment donné j'étais à un  
12          tournoi de golf puis j'entends parler de vingt-cinq  
13          pour cent (25 %). J'ai dit, « Hey, moi c'est vingt-  
14          cinq pour cent (25 %). Dorénavant, ça sera vingt-  
15          cinq pour cent (25 %). » Mais...

16          Q. [752] À quelle occasion...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. [753] Excusez-moi. Voulez-vous... Je n'ai pas très  
19          bien compris ça. D'abord, « on » vous a dit...

20          R. Oui.

21          Q. [754] Qui est « on »?

22          R. Un entrepreneur, le... On m'a dit que la norme,  
23          dans ce domaine-là, c'était quinze pour cent  
24          (15 %).

25          Q. [755] Et quel entrepreneur?

1 R. Un entrepreneur, on m'a dit que la norme dans ce  
2 domaine-là c'était quinze pour cent (15 %).

3 Q. [756] Et quel entrepreneur?

4 R. Probablement monsieur Conte.

5 Q. [757] Bon, qui vous dit que la norme, la norme du  
6 pourcentage des contingences que vous deviez  
7 recevoir c'est quinze pour cent (15 %) ?

8 R. C'est ça sur la plus-value que je donnais.

9 Q. [758] O.K. Quelqu'un d'autre vous dit c'est vingt-  
10 cinq pour cent (25 %) ?

11 R. Dans un tournoi de golf il y a beaucoup de monde  
12 qui prennent quelques verres après, le dix-neuvième  
13 (19<sup>e</sup>) trou, là, et j'entends parler, peut-être un  
14 ingénieur conseil, en tout cas j'entends le chiffre  
15 vingt-cinq pour cent (25 %), sans trop comprendre  
16 c'est quoi. Mais moi j'ai retenu le vingt-cinq pour  
17 cent (25 %), je veux dire...

18 Q. [759] Alors cette...

19 R. Alors dorénavant pour moi c'est vingt-cinq pour  
20 cent (25 %).

21 Q. [760] O.K. Cette conversation-là a lieu entre vous  
22 et cet ingénieur ?

23 R. Oh, non, c'était une conversation peut-être à dix  
24 (10), douze (12) personnes où les gens lançaient  
25 n'importe quoi.

1 Q. [761] Mais vous faisiez partie de ces personnes-là,  
2 puisque vous avez entendu?

3 R. Moi j'étais attablé là, oui.

4 Q. [762] O.K. Et il y a une conversation qui se passe  
5 entre les ingénieurs et les entrepreneurs sur le  
6 pourcentage à percevoir?

7 R. Il y avait sûrement des entrepreneurs parmi le  
8 groupe, j'imagine. Dans un tournoi de golf il y  
9 avait des entrepreneurs, mais il y avait des gens,  
10 des ingénieurs ou des techniciens de d'autres  
11 municipalités, des gens dont j'ignore totalement le  
12 nom qui étaient là, que je connaissais, que je  
13 reconnaissais le visage, parce qu'on voyait souvent  
14 les mêmes visages. Mais qui a dit ça? Est-ce que je  
15 le connaissais vraiment ou pas, là? Puis ils  
16 parlaient peut-être de d'autre chose en plus, j'ai  
17 juste entendu vingt-cinq pour cent (25 %) et dans  
18 ma tête, je me suis dit c'est ça, c'est ça le  
19 chiffre.

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. [763] Mais êtes-vous en train de me dire, Monsieur  
22 Leclerc, que dans les tournois de golf organisés  
23 par certains entrepreneurs, on discutait de  
24 pourcentage au niveau de la corruption aussi  
25 librement que ça autour d'une bière, là?

1 R. Bien oui.

2 Q. [764] Bien oui. Et des gens de d'autres  
3 municipalités aussi?

4 R. Il y avait des gens de d'autres municipalités, oui.

5 Q. [765] O.K. Et de ces conversations-là, êtes-vous  
6 sur l'impression que ça se passait juste à la Ville  
7 de Montréal comme ça?

8 R. Non, je pense que c'était beaucoup plus large que  
9 la Ville de Montréal.

10 Q. [766] Jusqu'à quel point à votre connaissance, là,  
11 vous aviez contact avec ces gens-là, vous savez qui  
12 étaient représentés, qui en parlaient, qui  
13 discutaient de ça ouvertement comme ça?

14 R. Bien des gens comme je vous dis que je connais de  
15 visage, même pas des intimes, ce n'était pas des  
16 amis, c'était rien, des gens qui étaient, là, après  
17 quelques bières, là, ça parlait librement.

18 Q. [767] Mais si on ne parle pas de nom, là, on parle  
19 de quelle municipalité, à votre connaissance?

20 R. Bien beaucoup de municipalités de la couronne nord  
21 qui étaient là, puis des gens de l'ouest de l'île,  
22 de municipalités de l'ouest de l'île, là.

23 Q. [768] Donc la Ville de Montréal n'est pas un cas  
24 unique, là?

25 R. Ah, je suis convaincu que non, je suis convaincu

1 que la Commission a beaucoup d'autres témoins  
2 qu'elle va entendre.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Q. [769] Mais ce que je comprends c'est que la  
5 conversation s'est parlé d'extra, de cote qu'on  
6 prend sur des faux extra, c'est comme ça que  
7 quelqu'un dit, il sort le chiffre de vingt-cinq  
8 pour cent (25 %), vous vous l'accrochez au passage  
9 en disant bien maintenant moi aussi, moi c'est  
10 vingt-cinq (25). Est-ce que c'est ça le sujet de la  
11 conversation?

12 R. Il faut dire que quand il y a un tournoi de golf  
13 tout le monde parle en même temps, il y a beaucoup  
14 de bruit et puis pas sûr d'avoir compris vraiment  
15 si on parlait de la bonne affaire, j'ai juste  
16 entendu le chiffre de vingt-cinq (25) et j'en ai  
17 conclu que ça s'appliquait à mon pourcentage à moi,  
18 je l'ai fait mien.

19 Me SONIA LEBEL :

20 Q. [770] Puis à qui vous avez, vous avez transmis ça  
21 par la suite, là, parce que vous dites que dans une  
22 conversation, monsieur Conte vous explique que  
23 c'est quinze pour cent (15 %). Vous captez une  
24 conversation qui vous fait penser, tiens, vingt-  
25 cinq pour cent (25 %) ça ne serait peut-être pas si



1           pire non plus. Donc à qui vous avez transmis ça  
2           cette augmentation de pourcentage, là, par la  
3           suite?

4           R. Bien aux entrepreneurs avec lesquels j'ai fait  
5           affaire par la suite.

6           Q. [771] Alors vous leur annoncez ça comment, à partir  
7           de maintenant c'est vingt-cinq pour cent (25 %)  
8           « boys »?

9           R. C'est ça.

10          Q. [772] C'est ça. Et il n'y a pas eu de...

11          R. Bien non, parce que ça ne voulait rien dire.  
12          J'aurais pu dire cinquante pour cent (50 %), ils se  
13          seraient mis à rire pareil. Parce que c'est un  
14          pourcentage d'un montant estimé. Et si jamais  
15          mettons on me donnait cinq mille dollars (5 000 \$)  
16          pour une job et moi je pensais que ça en valait  
17          dix, bien je recevais cinq mille (5 000) parce que  
18          je n'étais pas pour aller à la police dire « Aie!  
19          il me doit cinq mille (5 000). » C'était plus une  
20          blague que d'autre chose, là.

21          Q. [773] Vous étiez mal placé pour contester le  
22          montant qu'on vous donnait, c'est ça?

23          R. Assez mal placé, merci.

24          Q. [774] O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [775] Mais c'est une blague qui s'est avéré exacte  
3 dans les faits parce que vous exigiez vingt-cinq  
4 pour cent (25 %) ?

5 R. Bien je n'exigeais pas parce qu'on me donnait en  
6 réalité ce qu'on voulait bien me donner.

7 Q. [776] Puis quand vous n'aviez pas vingt-cinq pour  
8 cent (25 %), vous le demandiez ?

9 R. Non. Je ne pouvais pas le demander parce que je ne  
10 savais pas c'était quoi le chiffre. Vous allez voir  
11 tantôt on va donner les exemples je pense, vous  
12 allez mieux comprendre que c'est extrêmement  
13 difficile de savoir ce que j'apportais au contrat.

14 Me SONIA LEBEL :

15 Q. [777] O.K. Mais comment ça se passait dans les  
16 faits, là, si on parle, en règle générale, un  
17 contrat se passe, O.K., on a le budget, vous avez  
18 la réunion, on va passer là-dessus tantôt  
19 effectivement plus tard, mais quand venait le  
20 moment du paiement, ça se faisait dans quelle  
21 circonstance ?

22 R. Le moment du paiement ça se faisait, on parle de  
23 paiement en argent ou de faire le paiement pour le  
24 contrat.

25 Q. [778] Le paiement en argent de l'enveloppe, là ?

1 R. D'abord...

2 Q. [779] Le vingt-cinq pour cent (25 %) ?

3 R. ... je n'ai jamais reçu d'argent d'avance. Moi je  
4 ne voulais pas m'engager en disant on te donne cinq  
5 mille dollars (5 000 \$) puis tu vas nous en donner  
6 pour notre argent. Parce que je n'avais aucune idée  
7 combien j'allais pouvoir dégager de plus-value.  
8 Alors je préférais ne pas me lier les mains avec un  
9 engagement que je ne pouvais pas livrer.

10 Q. [780] O.K. Mais ce qui était entendu entre vous et  
11 l'entrepreneur par contre c'est que vous étiez à  
12 l'affût des occasions d'augmenter la plus-value,  
13 c'est ça ?

14 R. À l'affût des occasions et ça commençait les  
15 avantages pour l'entrepreneur dès le meeting de  
16 démarrage. Lors du meeting de démarrage avec les  
17 intervenants des arrondissements, des  
18 communications de la circulation, déjà j'étais pro-  
19 entrepreneur et déjà je commençais à travailler  
20 pour l'entrepreneur. Dans le sens que j'essayais  
21 d'avoir des heures continues les plus longues  
22 possibles parce que souvent il y a des  
23 restrictions. J'essayais d'avoir l'espace terrain  
24 pour réaliser les travaux le plus grand possible  
25 parce que c'est évident que si l'entrepreneur avec

1 sa pépîne est capable de reculer librement sans  
2 avoir un signaleur qui arrête la circulation tout  
3 le temps, les travaux vont se dérouler plus vite,  
4 vont être exécuté plus vite. Lui, il va sauver de  
5 la main-d'oeuvre, il ne sauvera pas de matériaux,  
6 ce sont les mêmes matériaux, mais il va sauver de  
7 la main-d'oeuvre. Mais, de la contrepartie, les  
8 résidants vont être incommodés moins longtemps.

9 Q. [781] O.K.

10 R. Alors, il y avait quand même une petite  
11 contrepartie à ce niveau-là, en plus.

12 Q. [782] Mais, ce que je comprends donc, Monsieur  
13 Leclerc, de ce que vous me dites, là...

14 R. Oui.

15 Q. [783] ... c'est que dès le jour 1 de votre  
16 implication dans le dossier, même si vous n'aviez  
17 pas reçu d'argent à l'avance, votre attitude était  
18 de favoriser le plus possible l'entrepreneur, que  
19 ce soit pour lui donner de l'espace de travail, que  
20 ce soit pour lui donner du temps plus rapide pour  
21 le chantier, que ce soit pour augmenter la plus-  
22 value de ses réclamations, votre état d'esprit, dès  
23 le jour 1 de votre entrée dans le dossier, était de  
24 favoriser l'entrepreneur.

25 R. Et c'était la même chose pour tous les

1 entrepreneurs, qu'il y ait de l'argent à la clé ou  
2 qu'il n'y en ait pas, j'avais la même attitude.  
3 J'étais dans le projet comme chargé de projet,  
4 c'était... moi, c'était mon projet. Je voulais  
5 qu'il se réalise de la meilleure façon possible et  
6 dans le délai le plus court possible.

7 Q. [784] On va passer à travers la feuille tantôt là,  
8 je pense qu'on constate que la très grande majorité  
9 des entrepreneurs vous donnaient de l'argent, c'est  
10 exact?

11 R. C'est exact.

12 Q. [785] O.K. Et vous n'êtes pas en train de nous dire  
13 là que les entrepreneurs vous ont payé pendant dix  
14 (10) ans pour rien, vous auriez fait le même  
15 service quand même, quand même, non?

16 R. C'est exact.

17 Q. [786] Ce n'est pas ça...

18 R. ... j'aurais fait le même service quand même.

19 Q. [787] Le même service!

20 R. Attention, au point de vue de diligence, au point  
21 de vue de réaliser les travaux dans les meilleurs  
22 délais, tout à fait. Au point de vue de les payer  
23 dans les meilleurs délais, tout à fait. Sauf que  
24 c'est certain que je ne me serais pas mouillé les  
25 mains à changer des petites choses.

1 Q. [788] Mettons que votre enthousiasme était moussé  
2 par les avantages, non!

3 R. Moussé par l'argent aussi, mais surtout le désir de  
4 bien travailler, de travailler rapidement, c'est ma  
5 nature, puis...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [789] Mais, est-ce que vous dites...

8 R. ... ça n'aurait pas changé s'il n'y avait pas eu...  
9 Parce que de quatre-vingt-dix (90) à deux mille six  
10 (2006), sept (2007), j'avais la même attitude de  
11 toute façon et personne me donnait d'argent.

12 Q. [790] Êtes-vous en train de dire que les  
13 entrepreneurs vous ont payé pour rien?

14 Me SONIA LEBEL :

15 Q. [791] Vous allez faire des déçus, là.

16 R. En partie, oui.

17 Q. [792] Il y a beaucoup de monde de déçu au moment où  
18 on se parle, hein!

19 R. Bien, je ne pense pas. Je pense que ces gens-là  
20 étaient reconnaissants, pas juste pour l'argent que  
21 je leur faisais... que je leur ai fait faire, mais  
22 aussi pour le service qu'ils ont eu.

23 Q. [793] Mais, on s'entend, là, Monsieur Leclerc, que  
24 ce n'est pas parce que vos actions de temps en  
25 temps concordaient également avec les intérêts de

1 la Ville que vous n'étiez pas, dès le jour 1, pro-  
2 entrepreneurs à l'intérieur des murs de la Ville.

3 Est-ce qu'on se comprend là-dessus, là?

4 R. J'étais pro-entrepreneurs également de quatre-  
5 vingt-dix (90) à quatre-vingt-seize (96) et je ne  
6 recevais pas d'argent. Oui, j'avais du social,  
7 j'avais des lunchs, billets de hockey, dès le  
8 début, les bouteilles de vin, dès le début, mais  
9 pas d'argent.

10 Q. [794] O.K. Donc, vous parlez de l'argent comptant  
11 comme tel.

12 R. Oui.

13 Q. [795] Mais, dès le début, vous aviez des avantages,  
14 des bouteilles, vous aviez des cadeaux, c'est  
15 exact?

16 R. C'est exact.

17 Q. [796] Peut-être qu'on pourrait peut-être prendre  
18 une pause à ce moment-ci, Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Compte tenu de l'heure, quinze (15) minutes.

21 Me SONIA LEBEL :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 MADAME LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Leclerc, vous êtes sous le même serment.

4 R. D'accord.

5 Me SONIA LEBEL :

6 Q. [797] Alors, Monsieur Leclerc, on va reprendre avec  
7 la liste des contrats octroyés qu'on était en train  
8 d'éplucher tantôt, les contrats que vous avez  
9 gérés, si vous me... pour lesquels vous étiez  
10 chargé de projet, entre les années deux mille  
11 (2000) et deux mille neuf (2009). Si on reprend  
12 avec A.T.A. Construction, vous avez mentionné, on a  
13 une liste de contrats ici que vous avez traités  
14 avec A.T.A. Construction. Vous avez mentionné que  
15 pour la majorité, ou si ce n'est pas tous ces  
16 contrats-là, vous avez reçu une somme d'argent.

17 C'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. [798] O.K. Et qui était la personne qui vous  
20 remettait l'argent chez A.T.A. Construction?

21 R. Domenico Aloisio.

22 Q. [799] Est-ce que monsieur Aloisio vous remettait ça  
23 en mains propres?

24 R. Tout à fait, oui.

25 Q. [800] O.K. De quelle façon ça se passait, vos



1           rencontres avec monsieur Aloisio? À quel endroit on  
2           vous remettait l'argent, Monsieur Leclerc?

3           R. Ça pouvait être un petit peu partout. Soit dans un  
4           restaurant, ou on prenait un café, ou...

5           Q. [801] O.K. Ça se passait comment, là? À la fin d'un  
6           contrat on vous appelait, quoi, on vous disait,  
7           « Bon, Monsieur Leclerc, je veux vous voir, c'est  
8           le temps de... C'est le temps de la paie. » C'est  
9           ça?

10          R. « As-tu le temps de prendre un café? » Alors, on se  
11          donnait rendez-vous à telle place, et puis il y  
12          avait un échange rapide, là. On me donnait une  
13          enveloppe, puis on me disait combien il y avait  
14          dedans.

15          Q. [802] O.K. Et en moyenne, là, monsieur Aloisio...  
16          On voit la moyenne des contrats que monsieur  
17          Aloisio avait, là, les montants de contrats. Il a  
18          eu pour environ huit millions (8 M) de contrats à  
19          la Ville de Montréal. Je comprends que ce n'est pas  
20          vingt-cinq pour cent (25 %) du huit millions (8 M),  
21          là, naturellement, on va l'expliquer tantôt. Non,  
22          je comprends ça. Vous auriez vraiment, vraiment  
23          fait rien pour beaucoup d'argent, si je comprends  
24          votre témoignage?

25          R. Je n'aurais pas rapporté quatre-vingt-dix mille

1 dollars (90 000 \$), mais neuf cents millions  
2 (900 M), je ne sais pas, là, neuf cent mille  
3 (900 000), en tout cas, au moins.

4 Q. [803] Oui. On comprend ça, Monsieur Leclerc. Ce que  
5 je veux savoir, c'est qu'en moyenne, monsieur  
6 Aloisio vous donnait combien pour ses contrats?  
7 Qu'est-ce qu'il y avait dans ses enveloppes à lui?

8 R. Je regarde, il y a des contrats d'aqueducs, ça ne  
9 doit pas être grand-chose. Les contrats d'aqueducs,  
10 en partant, là, il n'y a presque rien sur les  
11 contrats d'aqueducs. C'est surtout sur les contrats  
12 d'égouts qu'il y a des réclamations. Alors, je vois  
13 qu'il y a plusieurs contrats d'aqueducs qui sont  
14 peut-être proches de zéro, ou peut-être même zéro,  
15 parce que je n'avais pas vu qu'il y avait des  
16 contrats d'aqueducs. Mais sur les contrats  
17 d'égouts, ça pouvait être dix (10), quinze (15).

18 Q. [804] Un peu plus tard on va revenir en détail sur  
19 le type d'avantage, ou le type de service cinq  
20 étoiles, si je peux me permettre l'expression, que  
21 vous fournissiez aux entrepreneurs. Mais si je  
22 comprends ce que vous dites, c'est qu'il y a des  
23 types de contrats où vous aviez moins de marge de  
24 manoeuvre. C'est exact?

25 R. C'est exact.

1 Q. [805] O.K. Et les contrats d'aqueducs, c'était un  
2 de ces contrats-là. C'est ça? Un de ces types de  
3 contrats-là?

4 R. Oui, parce que c'est... Il y a rarement des  
5 réclamations. Moi je travaillais sur les zones  
6 grises. Autrement dit, les zones blanches, c'est ce  
7 qui est clairement payable. Les zones noires, c'est  
8 ce qui n'est clairement pas payable, et le gris,  
9 c'est l'interprétation. Dépendamment comment c'est  
10 formulé, comment c'est présenté, ça peut le  
11 devenir, payable, ou ça peut rester non payable,  
12 puis c'est... Chaque cas est un cas d'espèce. Ça  
13 dépend du contexte, de l'argumentation.

14 Q. [806] Et c'est dans les zones grises que vous  
15 plaidiez fort fort fort en faveur de  
16 l'entrepreneur. C'est ça?

17 R. Je plaidais, pas tout le temps, mais je présentais  
18 mieux, dans mes, dans mes...

19 Q. [807] Est-ce qu'on peut dire que vous aviez comme  
20 une sorte de talent pour blanchir la zone? C'est  
21 ça?

22 R. J'avais un peu d'expérience, oui.

23 Q. [808] Un peu d'expérience. O.K. Donc, monsieur  
24 Aloisio, pour revenir à lui plus particulièrement,  
25 vous donnait environ combien dans chaque enveloppe?

1           Quel est le plus gros montant dans... allons-y  
2           comme ça, que vous vous souvenez que monsieur  
3           Aloisio vous a remis?

4           R. Je pense que c'est vingt mille (20 000) ou vingt-  
5           cinq mille dollars (25 000 \$).

6           Q. [809] Vous souvenez-vous sur quel contrat?

7           R. Oui. Oui je m'en souviens. C'était sur Louvain.  
8           Est-ce que Louvain est dans la liste? Ou c'est...  
9           la liste est avant? Parce que je me souviens,  
10          c'était sur Louvain. Louvain n'est même pas là, je  
11          pense. Non.

12          Q. [810] Puis j'imagine que ce n'est pas... C'est  
13          un...

14          R. Donc... Ce n'est pas là. Ça devait être dans les  
15          années...

16          Q. [811] Ça pourrait être avant deux mille (2000), à  
17          ce moment-là?

18          R. Ça devait être avant deux mille (2000).

19          Q. [812] O.K. Et vous souvenez-vous qu'est-ce qui vous  
20          a mérité vingt mille dollars (20 000 \$) sur ce  
21          contrat-là?

22          R. C'est l'entreposage de matériaux. On avait trouvé  
23          un terrain pour entreposer les matériaux.

24          Q. [813] Et pourquoi ça vaut vingt mille dollars  
25          (20 000 \$), ça?

1 R. Parce qu'il les a rechargés deux fois. Il y a eu  
2 des complications sur la façon de le rémunérer pour  
3 le chargement.

4 Q. [814] O.K. Expliquez-moi ça, là. Pourquoi le fait  
5 de l'aider à trouver un site d'entreposage vous  
6 vaut vingt mille dollars (20 000 \$)?

7 R. C'est lui qui a trouvé le site.

8 Q. [815] O.K.?

9 R. Il y avait un loyer pour le site, parce qu'il y  
10 avait du contaminé, donc avant que la  
11 caractérisation... La caractérisation peut être  
12 faite avant les travaux, ou, si on trouve des  
13 matériaux douteux, on les entrepose, et la  
14 caractérisation est faite après.

15 Q. [816] Donc, il avait besoin d'entreposer des  
16 matériaux dans l'exécution du contrat?

17 R. Il a loué un site.

18 Q. [817] Il a loué un site, et naturellement, il va  
19 charger le site, et ce n'est pas prévu au contrat,  
20 est-ce que je comprends ça?

21 R. C'est ça. Je... On a réglé, à ce moment-là, le  
22 deuxième chargement, parce qu'il a chargé une fois  
23 de sa tranchée, ce qui est normal, qui n'est pas  
24 payable. Dans un camion. Il est allé vider ses  
25 camions, il a entreposé, et puis après ça il a

1 rechargé ses matériaux pour en disposer selon le  
2 résultat de la caractérisation.

3 Q. [818] O.K. Mais elle est où, la plus-value, là, si  
4 c'est des choses qu'il a faites de toute façon?

5 R. Sur la façon de le rémunérer pour le deuxième  
6 chargement.

7 Q. [819] O.K. Expliquez-moi ça.

8 R. Bien, il y a plusieurs façons. Ça peut être fait à  
9 l'heure, ou ça peut être fait selon le fascicule,  
10 ou... Je ne me souviens plus des détails. On parle  
11 avant.

12 Q. [820] O.K.

13 R. Mais je me souviens fort bien de ce contrat-là,  
14 qu'il y a eu de l'entreposage, et c'est là-dessus.  
15 Parce que c'était juste un aqueduc. Ce n'était pas  
16 un égout.

17 Q. [821] Donc, si je comprends bien, peut-être...

18 R. Donc, c'est très rare...

19 Q. [822] Pour résumer un peu, là, vous avez, à ce  
20 moment-là, choisi la façon la plus avantageuse dans  
21 tous les choix que vous aviez, de rémunérer  
22 l'entrepreneur, et ça, ça vous a valu un vingt  
23 mille dollars (20 000 \$) parce qu'il y a eu une  
24 plus-value, on s'entend là-dessus. C'est ça?

25 R. Je ne peux pas choisir vraiment la façon de le

1 rémunérer. Parce qu'on a des façons de faire qui  
2 sont imposées par notre devis.

3 Q. [823] Mais le...

4 R. Sauf que l'entrepreneur a l'habitude...

5 Q. [824] Monsieur Leclerc, Monsieur Leclerc...

6 R. Oui.

7 Q. [825] Honnêtement, là, je ne comprends pas, là.

8 R. O.K.

9 Q. [826] Si vous ne choisissez rien, si vous donnez  
10 toujours le même service A-1, cinq étoiles à tout  
11 le monde, « bord en bord », comme on dit, je veux  
12 dire, pourquoi les entrepreneurs, au fil des  
13 années, à part de penser, de me laisser à penser  
14 que vous les avez floués eux aussi, là, pourquoi,  
15 au fil des années, ils vous ont payé, puis pourquoi  
16 vingt mille dollars (20 000 \$)?

17 R. Parce...

18 Q. [827] Perdez-moi pas dans les détails, expliquez-  
19 moi pourquoi vingt mille dollars (20 000 \$).

20 Qu'est-ce qui valait ça?

21 R. Parce que l'entrepreneur a dû, et là, je n'ai pas  
22 mon détail, a dû le réclamer à l'heure. C'était le  
23 réflexe de l'entrepreneur de réclamer à l'heure. Et  
24 ce n'est pas toujours la façon la plus payante.

25 Q. [828] Et vous avez dû, probablement, lui dire,

1           « Bien écoute, ce n'est pas la façon la plus  
2           payante. »

3           R. Si on fait... Si je fais le calcul avec le  
4           fascicule 1-6, qui était la façon de le payer,  
5           parce que c'est certain qu'il n'y a pas de prix  
6           prédéterminé à la soumission.

7           Q. [829] O.K.

8           R. Donc, à ce moment-là, on s'en va vers les prix  
9           prédéterminés du devis, les prescriptions  
10          normalisées, et ce prix-là devait être beaucoup  
11          plus avantageux que de le réclamer à l'heure.

12          Q. [830] Donc, vous avez signalé à l'entrepreneur, si  
13          on veut, son erreur de choix, et vous lui avez dit,  
14          « Prends donc ce choix-là, il va être plus  
15          payant », et là, il était très reconnaissant pour  
16          vingt mille piastres (20 000 \$). C'est ça?

17          R. Exactement.

18          Q. [831] Parfait. Si on va à Asphalte Inter-Canada,  
19          vous avez eu des contrats avec eux de deux mille  
20          (2000) à deux mille sept (2007), là, si on... Parce  
21          qu'on a toujours les contrats dans la tranche deux  
22          mille, deux mille neuf (2000-2009), on s'entend?

23          R. Oui.

24          Q. [832] Qui était la personne qui faisait affaire  
25          avec vous à cette entreprise-là?



1 R. C'était le père, Asphalte Inter, c'était monsieur  
2 Spagnolo. Gaspare Spagnolo. Il est décédé  
3 aujourd'hui et c'était tout le temps, vous pouvez  
4 voir des tout petits contrats puis lui il payait  
5 avec un gallon de vin maison. Il faisait son vin,  
6 puis il venait porter son gallon de vin, c'était  
7 bien précieux pour lui, là.

8 Q. [833] O.K. Donc lui ne vous a jamais remis d'argent  
9 comptant comme tel?

10 R. Lui c'est un vrai pot-de-vin, là.

11 Q. [834] Un vrai pot-de-vin, O.K. Donc lui ne vous a  
12 jamais remis d'argent comptant comme tel?

13 R. Pas que je me souviens non.

14 Q. [835] Mais il s'est acheté si on veut vos bons  
15 services, votre enthousiasme et votre valeur  
16 ajoutée, c'est ça?

17 R. Avec un gallon de vin maison.

18 Q. [836] Avec un gallon de vin. Si on parle de B.P.  
19 Asphalte, qui était la personne avec qui vous  
20 faisiez affaire comme entrepreneur?

21 R. L'entrepreneur c'était Joe Borsellino.

22 Q. [837] Et monsieur Borsellino faisait affaire  
23 directement avec vous?

24 R. Oui.

25 Q. [838] O.K. Et on voit une nombreuse liste de

1           contrats entre les années deux mille (2000) et deux  
2           mille six (2006)?

3           R. Je ne peux pas vous dire combien par contrat, c'est  
4           évident, mais il y avait toujours un petit quelque  
5           chose.

6           Q. [839] Un petit quelque chose, c'est quoi un petit  
7           quelque chose?

8           R. Bien comme on parle, ça peut être cinq cents  
9           dollars (500 \$), comme ça peut être quinze cents  
10          dollars (1 500 \$), là, ce n'est pas des contrats  
11          d'égout. Donc on ne parle pas de gros montants, là.  
12          Et lui payait avec un peu d'argent à l'occasion  
13          puis parfois il payait avec un cigare ou avec une  
14          bouteille de boisson. C'était un caractère assez  
15          particulier, très coloré monsieur Borsellino.

16          Q. [840] Très coloré. Est-ce que monsieur Borsellino,  
17          quel est le plus gros montant à votre souvenir  
18          qu'il vous a donné monsieur Borsellino?

19          R. Je ne pense pas que ça ait dépassé trois mille  
20          dollars (3 000 \$), ça je ne pense pas.

21          Q. [841] O.K. Et vous souvenez-vous la première fois  
22          que vous avez eu ce genre de relation là avec  
23          monsieur Borsellino?

24          R. Non, je ne m'en souviens pas. Ça s'est fait au fil  
25          des ans, mais je ne peux pas vous dire un contrat

1 ou...

2 Q. [842] Vous nous avez raconté la première fois où  
3 vous avez eu une somme d'argent, bon de  
4 l'entrepreneur qui est décédé maintenant, par la  
5 suite ça a été, je pense, monsieur...

6 R. Tony Conte.

7 Q. [843] Tony Conte. Comment ça s'est su auprès des  
8 autres entrepreneurs?

9 R. Ça c'était comme une traînée de poudre, je pense,  
10 parce qu'ils parlaient beaucoup entre eux, là.  
11 Alors, je pense que ça n'était pas long que ça  
12 s'est su.

13 Q. [844] En tout cas la première fois ça marque, vous  
14 souvenez-vous de votre deuxième fois?

15 R. Non.

16 Q. [845] Vous ne vous souvenez pas qui est le deuxième  
17 entrepreneur qui vous a donné une somme d'argent?

18 R. Non. Je ne m'en souviens vraiment pas. Je me  
19 souviens de Tony Conte parce que c'était un gros  
20 montant, mille dollars (1 000 \$), mais à part ça,  
21 je ne me souviens pas.

22 Q. [846] Et vous dites que monsieur Borsellino c'est à  
23 peu près trois mille dollars (3 000 \$) le montant  
24 le plus élevé?

25 R. Le maximum.

1 Q. [847] Est-ce que vous avez reçu des cadeaux de  
2 monsieur Borsellino?

3 R. Oh, comme je vous dis, il avait un condo en Floride  
4 et puis il allait au marché aux puces, alors il  
5 avait toujours des choses qu'il ramenait un petit  
6 briquet, un souvenir. Alors...

7 Q. [848] Toujours une petite attention gentille?

8 R. Ah, oui, oui, c'était comique et puis c'était  
9 agréable.

10 Q. [849] De bons amis finalement?

11 R. Oui, oui, d'ailleurs j'avais des belles relations  
12 avec tout le monde.

13 Q. [850] Et monsieur Borsellino à part des petits  
14 cadeaux, des petits verres marqués Florida dessus,  
15 qu'est-ce qu'il vous rapportait d'autre? Est-ce que  
16 vous avez eu des voyages de golf avec lui?

17 R. Non.

18 Q. [851] Non?

19 R. Non.

20 Q. [852] Des billets de hockey?

21 R. Oui, il avait des billets de hockey, oui, je l'ai  
22 eu à l'occasion, oui.

23 Q. [853] À l'occasion?

24 R. Oui.

25 Q. [854] Des bouteilles de vin?

1 R. Bouteilles de vin, à Noël, il y avait une bouteille  
2 de vin, lui des fois c'était une bouteille de  
3 boisson plus que du vin. Puis moi je n'en bois pas  
4 de boisson forte, je suis un buveur de bière et de  
5 vin à l'occasion. Alors, mais je le prenais quand  
6 même pour ne pas lui déplaire, là, mais...

7 Q. [855] Et pourquoi monsieur Borsellino était moins  
8 généreux si on veut en termes de montant d'argent  
9 que A.T.A. Construction?

10 R. Parce que ce n'est pas le même genre de travail,  
11 A.T.A. faisait de l'égout, mais lui il était dans  
12 les trottoirs. Dans les trottoirs, il n'y a pas  
13 grand réclamation dans les trottoirs, là.

14 Q. [856] Donc il y avait moins d'espace pour que votre  
15 enthousiasme s'exerce, c'est ça?

16 R. Il y avait moins de matière première.

17 Q. [857] O.K. Si on passe à Bentech Construction, qui  
18 aurait eu selon la liste qu'on a nous, entre deux  
19 mille (2000) et deux mille neuf (2009), celle qu'on  
20 a compilé pour les besoins de votre témoignage, des  
21 contrats entre deux mille un (2001) et deux mille  
22 huit (2008), on voit rapidement à peu près six  
23 contrats, c'est exact?

24 R. Oui.

25 Q. [858] O.K. Qui faisait affaire avec vous chez

1 Bentech Construction?

2 R. Monsieur Tony Bentivegna, Antonio Bentivegna.

3 Q. [859] Est-ce que c'est toujours lui qui faisait  
4 affaire avec vous pour ces choses-là?

5 R. Toujours.

6 Q. [860] Est-ce que c'est lui qui faisait affaire avec  
7 vous également pour les choses plus régulières du  
8 contrat?

9 R. Non. C'était un technicien, Normand, je ne me  
10 souviens plus de son nom, il va m'en vouloir, je ne  
11 me souviens pas de son nom de famille, mais  
12 Normand. C'est lui qui était...

13 Q. [861] Encore plus les, donc les choses le « day to  
14 day » si on veut du contrat, la gestion du contrat,  
15 votre travail de chargé de projet se faisait avec  
16 cette personne-là?

17 R. Oui, au point de vue technique c'était Normand que  
18 je ne me souviens plus le nom et puis un des  
19 garçons, le plus vieux là, Aurélio, qui était le  
20 surintendant...

21 Q. [862] O.K.

22 R. ... sur le chantier, oui.

23 Q. [863] Et là, comment ça se passait donc si ce n'est  
24 pas ce monsieur Bentivegna qui faisait affaire avec  
25 vous au quotidien, comment ça se passait l'appel

1           quand c'est lui qui vous appelait, là?

2           R. Bien la même chose, il m'appelait, on va se  
3           rencontrer, es-tu libre pour dîner à midi, as-tu le  
4           temps de prendre un café, c'est Normand qui faisait  
5           rapport à son patron. Et c'était la même chose pour  
6           tous ceux qui ne venaient pas directement négocier.  
7           Chez B.P. c'était Robert Jourdain, c'était pas tout  
8           le temps le président de la compagnie, là. A.T.A.  
9           c'était Domenico Aloisio.

10          Q. [864] O.K. Et monsieur Bentivegna vous amenait quel  
11          type d'avantages, à ce moment-là, des sommes  
12          d'argent?

13          R. Des sommes d'argent, oui.

14          Q. [865] Vous souvenez-vous d'en avoir eu à peu près  
15          pour tous les six contrats qui sont là? Si on  
16          regarde, vous parlez des égouts, là, si on est?

17          R. Si on fait exception des aqueducs où souvent il n'y  
18          avait rien, mais sur les contrats d'égoûts, souvent  
19          il y avait quelque chose.

20          Q. [866] O.K. Quand vous dites il n'y avait rien, il  
21          n'y avait rien au niveau de zone grise dans  
22          l'option...

23          R. Très peu.

24          Q. [867] ... mais il y avait le service A1?

25          R. Toujours.

1 Q. [868] Il y avait la vitesse de paiement?

2 R. Toujours.

3 Q. [869] Mais ça c'est le service mur à mur pour tous  
4 les citoyens, c'est ça?

5 R. Pour tout le monde.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître, c'est onze contrats.

8 Me SONIA LEBEL :

9 Q. [870] Onze (11). Vous avez entièrement raison, six  
10 années. Je n'ai pas compté la bonne colonne. Donc,  
11 pour les onze (11) contrats qui sont là, donc à  
12 part, comme vous dites, les aqueducs où on est plus  
13 frugal dans l'espace disponible pour étirer un  
14 petit peu l'élastique, les autres contrats vous ont  
15 sûrement valu une somme d'argent?

16 R. Voilà.

17 Q. [871] O.K. Quel est votre souvenir, là, le plus  
18 marquant de cette compagnie-là? Votre plus gros  
19 montant, Monsieur Leclerc, là-dedans?

20 R. C'est très difficile à dire, peut-être dix, quinze  
21 mille dollars (10 000-15 000 \$), je ne me souviens  
22 même pas quel job, là, je vais essayer de regarder  
23 vite. Non, je ne pourrais pas vous dire lequel.

24 Q. [872] Ce n'est pas nécessairement le contrat qui a  
25 le montant le plus élevé qui vous a valu le montant



1 le plus élevé comme avantage?

2 R. Non pas nécessairement ça peut, il peut y avoir des  
3 gros contrats où il y a tellement de réclamations  
4 dans la zone blanche, qu'il n'y a plus de marge de  
5 manoeuvre pour s'exprimer si on veut dans la zone  
6 grise.

7 Q. [873] O.K. Juste pour qu'on se comprenne dans nos  
8 termes, là. La zone blanche, c'est ce que vous  
9 appelez la zone qui est payable sans équivoque,  
10 sans même d'aide de votre part et sans imagination  
11 créative, c'est ça?

12 R. Tout à fait.

13 Q. [874] Tout à fait. Donc cette zone-là est celle  
14 pour laquelle si on vous avait payé, on vous aurait  
15 payé vraiment pour rien?

16 R. Vraiment pour rien.

17 Q. [875] O.K. Ce que vous appelez la zone grise, c'est  
18 la zone où vous aviez du jeu, c'est ça?

19 R. C'est la...

20 Q. [876] Où on pouvait pousser un petit peu le crayon  
21 plus à droite ou plus à gauche, c'est ça?

22 R. C'est exact.

23 Q. [877] O.K. Et ce que vous appelez la zone noire,  
24 c'est la zone qui à votre connaissance à vous et au  
25 sens de n'importe qui qui aurait évalué le dossier

1 n'était vraiment pas une réclamation qu'on aurait  
2 dû payer?

3 R. C'est exact.

4 Q. [878] O.K. Et est-ce que je comprends de votre  
5 témoignage, Monsieur Leclerc, que pour garder...  
6 moi, c'est comme ça que je l'interprète, vous me  
7 direz si je me trompe, que pour garder aussi votre  
8 crédibilité puis pas non plus perdre cette source  
9 de revenus, bien, les zones noires, vous n'y  
10 touchiez pas, elles étaient noires puis elles  
11 étaient non payables; point final?

12 R. C'est exact.

13 Q. [879] Donc, on partait toujours d'une base réelle,  
14 c'est ça?

15 R. Toujours.

16 Q. [880] Et là on gonflait un peu les chiffres, quand  
17 on pouvait le faire?

18 R. Oui. D'ailleurs, c'est pour ça, quand monsieur  
19 Zambito, dans son témoignage, m'avait comme  
20 estomaqué en disant que :

21 S'il restait de l'argent,  
22 monsieur Leclerc sortait le  
23 carnet de chèques de la Ville est  
24 faisait un chèque.

25 C'est à peu près ça que... c'était aussi simple que

1           ça, selon lui. Alors, ça... pas du tout le cas.

2           Q. [881] Oui, mais ce n'est pas tout faux ce que  
3           monsieur Zambito a dit par rapport à vous, par  
4           exemple.

5           R. Il a dit des choses vraies, mais celle-là, elle  
6           était nettement trop facile.

7           Q. [882] O.K. Donc, ce que je comprends, là, puis ce  
8           que vous essayez de nous faire comprendre, c'est  
9           qu'il y a des moments où vous ne pouviez pas la  
10          vider, l'enveloppe, même si vous aviez fait preuve  
11          d'imagination et de création, parce que vous auriez  
12          vraiment, complètement, tombé dans une zone qui  
13          était impayable et ça aurait pu sonner des cloches?

14          R. Bien, pas juste sonner des cloches. Mes  
15          réquisitions devaient être contre-signées par deux  
16          personnes, monsieur Vézina et monsieur Marcil, et  
17          je les aurais traités d'imbéciles si je leur avais  
18          soumis, seulement présenté des choses ridicules.

19          Q. [883] Ça ne passait pas, c'est ça, ça n'aurait pas  
20          passé?

21          R. Non seulement ça n'aurait pas passé, mais je me  
22          serais fait revirer... assez rapidement. J'aurais  
23          perdu toute crédibilité...

24          Q. [884] Ça aurait été trop évident, on s'entend?

25          R. Bien, oui, il fallait quand même que ce soit ...

1 Q. [885] Il fallait garder une certaine crédibilité  
2 là-dedans.

3 R. Bien, si j'ai pu le faire pendant tant d'années,  
4 j'ai dû.

5 Q. [886] Si on parle de la compagnie Conex  
6 Construction. Qui était votre... vous en avez parlé  
7 un peu tantôt, là, mais on va le réitérer. Qui  
8 était votre vis-à-vis, là, quand on parle des  
9 enveloppes et des sommes d'argent?

10 R. Tony Conte.

11 Q. [887] Est-ce que c'est monsieur Conte également qui  
12 faisait affaire avec vous au quotidien pour le  
13 contrat?

14 R. Non.

15 Q. [888] Non.

16 R. Non, c'était Lewis, son garçon.

17 Q. [889] Est-ce que monsieur Lewis, son garçon, vous a  
18 amené également des sommes d'argent?

19 R. Je pense que c'est arrivé, mais c'était surtout  
20 monsieur Tony Conte.

21 Q. [890] Surtout monsieur Conte. Vous avez raconté  
22 votre première fois. Pouvez-vous nous dire, là,  
23 vous voyez, il y a plusieurs contrats, je ne  
24 m'aventurerai pas à les compter d'un coup d'oeil,  
25 là.

1 R. Mmm.

2 Q. [891] Mais je pense que là c'est six. Il y a  
3 plusieurs contrats et est-ce que vous vous souvenez  
4 si, sur chacun de ces contrats-là... rapidement, je  
5 vois qu'on est beaucoup dans le domaine de l'égout,  
6 est-ce que, dans ces contrats-là, vous avez un  
7 souvenir d'avoir eu une enveloppe pas mal à chaque  
8 fois?

9 R. Peut-être dans les années deux mille deux (2002),  
10 deux mille trois (2003), peut-être deux mille  
11 quatre (2004), mais après ça, la compagnie était en  
12 difficulté financière sérieuse et bien qu'on me  
13 disait qu'on aurait bien voulu, mais ils n'avaient  
14 pas d'argent.

15 Q. [892] Donc, le service a été rendu, mais n'a pas  
16 été payé?

17 R. Le service a été rendu... eu égard à la non-  
18 disponibilité de l'argent. Ils ont eu le service du  
19 chef comme tout le monde, oui, mais peut-être que  
20 j'ai moins interprété les onglets, j'ai peut-  
21 être... mes neurones ont peut-être moins travaillé  
22 fortement pour...

23 Q. [893] Service du chef, mais un trois services peut-  
24 être pas un cinq, c'est ça?

25 R. Un trois et quart, mettons.

1 Q. [894] O.K. Donc, vous dites...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je m'excuse, Maître Lebel.

4 Q. [895] Vous, est-ce que vous lui avez passé... prêté  
5 de l'argent à monsieur Conte?

6 R. Non.

7 Q. [896] Non.

8 Me SONIA LEBEL :

9 Q. [897] Et à partir de quelle année monsieur Conte,  
10 là, a été en difficulté financière et fait en sorte  
11 que vous n'avez pas réussi à avoir votre dû,  
12 environ?

13 R. Bien, moi, je pensais que c'était les six, sept  
14 derniers, là, mais il n'y en a pas tant que ça, ça  
15 fait que ça ne peut pas être les six, sept  
16 derniers.

17 Q. [898] O.K.

18 R. Mais il a été longtemps en difficulté financière.  
19 Quand on est rendu à emprunter de l'argent à un  
20 ingénieur de la Ville, là, c'est parce que  
21 j'imagine que ça ne va pas très bien.

22 Q. [899] Effectivement. On va peut-être revenir juste  
23 à monsieur Bentivegna, je n'ai peut-être pas posé  
24 la question. Quel autre type d'avantage et je ne  
25 parle pas de sommes d'argent, avez-vous reçus de

1 Bentech?

2 R. Bien, il n'y avait pas de billets de hockey. Je  
3 n'ai jamais reçu de billets de hockey. À Noël, il y  
4 avait un panier. Il donnait un panier...

5 Q. [900] Est-ce que c'est lui le jambon?

6 R. Non.

7 Q. [901] Non.

8 R. C'est DJL.

9 Q. [902] DJL, O.K. Alors, qu'est-ce qu'il y avait dans  
10 ces paniers-là, Monsieur Leclerc?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 De qui vous parlez, Maître?

13 R. Il y avait toutes sortes de victuailles.

14 Me SONIA LEBEL :

15 Je suis revenue à monsieur Bentivegna, je m'excuse,  
16 de Bentech Construction, juste avant.

17 R. Un panier de Noël, il y en a des plus petits, des  
18 plus gros. Alors, il y a des victuailles là-dedans,  
19 il peut y avoir une bouteille de vin, des biscuits  
20 italiens.

21 Q. [903] Vous ne pouvez évaluer à quelle valeur, à peu  
22 près, ce panier-là?

23 R. Évidemment, je n'en ai jamais acheté, là, mais,  
24 d'après moi, c'est à quelque part entre cinquante  
25 (50) et cent dollars (100 \$).

1 Q. [904] Et, ce genre de panier de Noël-là, est-ce que  
2 vous en aviez de la plupart des entrepreneurs ou  
3 presque tous?

4 R. Bien, je dirais qu'annuellement, j'en recevais  
5 quatre ou cinq.

6 Q. [905] Quatre ou cinq, O.K. Est-ce que c'était pas  
7 mal toujours les mêmes entrepreneurs?

8 R. Oui.

9 Q. [906] Et à peu près de la même valeur, une centaine  
10 de dollars, en moyenne, si je comprends bien?

11 R. Bien, c'est peut-être plus, parce que je ne connais  
12 pas la valeur, je n'en ai jamais acheté.

13 Q. [907] O.K. Et, à part des paniers... vous avez  
14 parlé de paniers de Noël, on parle, pour ce cas-là,  
15 d'argent comptant, pas de billets de hockey,  
16 voyages de golf, parties de golf, tournois de  
17 golfs, soupers, dîners, lunches, cafés cappuccino...

18 R. On parle de Bentivegna?

19 Q. [908] Oui, Bentivegna.

20 R. Bentivegna, ce n'était pas des golfeurs.

21 Q. [909] Ce n'était pas des golfeurs.

22 R. Non, ils jouaient au golf... je les ai vus une  
23 fois. C'est une famille très unie, le père et ses  
24 trois garçons et la fille, qui était au bureau,  
25 donc ils travaillaient tous ensemble, ils faisaient



1 un travail impeccable. Pour moi, travailler avec  
2 Bentech, là, c'était un charme. C'était de  
3 s'assurer que les résidants ne se plaindraient  
4 jamais, ils avaient un très bon service, très bon  
5 contact. Alors, c'était bien agréable pour moi.

6 Q. [910] Et le paiement du vingt-cinq pour cent  
7 (25 %), on va l'appeler comme ça, il était-tu  
8 impeccable aussi?

9 R. Il était impeccable.

10 Q. [911] Impeccable. O.K. Monsieur Conte, vous en avez  
11 parlé un peu. Quel genre d'autres avantages vous  
12 avez eus de sa part, là, on a eu un voyage?

13 R. Monsieur Conte, je pense que j'ai fait...

14 Q. [912] Où on vous a présenté le charmant monsieur...

15 R. Oui. Je pense que j'ai fait trois voyages avec lui.

16 Q. [913] Trois voyages. On a celui de mil neuf cent  
17 quatre-vingt-dix-sept (1997), à peu près, dont on a  
18 parlé. Par la suite?

19 R. Ça doit être quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-  
20 vingt-dix-neuf (99), là, c'était une période...  
21 avant qu'il tombe malade, c'était une période...

22 Q. [914] Et c'était toujours dans la... donc, on parle  
23 jusqu'aux années deux mille (2000), c'est ça?

24 R. À peu près, oui.

25 Q. [915] O.K. Après ça, est-ce que monsieur Conte

1           avait des billets de hockey pour vous?

2           R. Oui, il avait des très, très bons sièges, monsieur  
3           Conte, c'était des billets très recherchés,  
4           alors... j'en ai eu des billets de...

5           Q. [916] À quelle fréquence, à peu près?

6           R. Comme je dis, c'est à peu près cinq fois par année,  
7           ça pouvait être deux fois... une fois ou deux au  
8           moins, les billets de Conex.

9           Q. [917] Puis quand vous dites, « très recherchés »,  
10          on parle de quelle section, là, à ce moment-là?

11          R. C'était dans les doubles lettres.

12          Q. [918] Ça peut avoir quelle valeur ces billets-là?

13          R. Bien, doubles lettres, c'est pas mal cher, ça doit  
14          être... je ne sais pas, moi. Parce que le billet...  
15          le prix n'est pas marqué sur le billet, ce sont des  
16          billets de saison, alors... c'est sûrement cent  
17          soixante-quinze (175).

18          Q. [919] O.K. À partir des années... on voit que  
19          monsieur... Conex n'a plus de contrat à partir de  
20          deux mille six (2006), on explique ça par ses  
21          difficultés financières ou c'est un hasard, d'après  
22          vous?

23          R. Je pense qu'il n'avait plus d'argent ou il n'a pas  
24          travaillé avec moi, il a pu travailler avec  
25          d'autres, là, mais...

1 Q. [920] O.K. Construction Canasa incorporée. Qui  
2 était la personne avec qui vous faisiez affaire?

3 R. Joe Salvo.

4 Q. [921] Monsieur Salvo. Est-ce que c'est la personne  
5 avec qui vous faisiez également affaire au  
6 quotidien pour l'exécution du... on voit qu'il y a  
7 un seul contrat en deux mille quatre (2004), est-ce  
8 que c'est exact ou il y en a eu avant deux mille  
9 (2000)?

10 R. Non, je n'en ai pas fait beaucoup avec Canasa.

11 Q. [922] O.K. Et, malgré ça, est-ce que monsieur Salvo  
12 vous a donné une somme d'argent?

13 R. Oui.

14 Q. [923] Ça s'est passé comment, vous en avez eu une  
15 seule fois de sa part, là, si on se fie au tableau,  
16 là, vous devez vous en rappeler?

17 R. Ça s'est passé dans un restaurant sur le boulevard  
18 Pie-IX.

19 Q. [924] O.K. Et là, lui, vous n'aviez eu jamais de  
20 contact avec lui. On voit que c'est le premier  
21 contrat et le dernier. Il vous appelle, puis il  
22 vous interpelle comment là? Comment on dit ça à  
23 quelqu'un la première fois qu'on lui offre une  
24 enveloppe brune? Il faut être sûr d'être bien reçu.

25 R. Il le savait d'avance.

1 Q. [925] Ça s'est passé comment? Vous en rappelez-  
2 vous?

3 R. Non. Il était au courant de tout. Je veux dire, les  
4 entrepreneurs parlaient ouvertement entre eux de  
5 ça, là.

6 Q. [926] O.K. Donc, votre nom circulait, on s'entend.  
7 Vous n'étiez pas... vous n'étiez pas un secret bien  
8 gardé.

9 R. Non, pas du tout, je ne pense pas, non.

10 Q. [927] O.K. Et on voit qu'il y a eu un contrat  
11 d'environ d'une valeur de un million là (1 M), un  
12 ou deux millions (1 M-2 M). Vous souvenez-vous de  
13 la somme d'argent qu'il vous a donné monsieur  
14 Salvo?

15 R. Non. Ça devait être cinq mille dollars (5 000 \$)  
16 peut-être ou dans ces eaux-là, mais...

17 Q. [928] Parce qu'on parle d'une conduite d'égout,  
18 donc on parle d'un secteur ou vous avez beaucoup de  
19 marges de manoeuvre, c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. [929] O.K. Donc, cinq mille dollars (5 000 \$),  
22 c'est plausible?

23 R. C'est plausible, oui.

24 Q. [930] Ce qui voudrait dire, là, théoriquement, si  
25 le vingt-cinq dollars... le vingt-cinq pour cent

1 (25 %) a été respecté, que vous avez apporté peut-  
2 être une plus-valeur monétaire d'une vingtaine  
3 de... à peu près vingt, vingt-cinq mille dollars  
4 (20 000 \$-25 000 \$) à ce contrat-là, c'est ça?

5 R. Probablement quelque chose du genre, là.

6 Q. [931] O.K. Est-ce que la plus-valeur, le vingt-cinq  
7 pour cent (25 %), selon les termes de votre entente  
8 avec ces entrepreneurs-là, était calculée sur de la  
9 plus-value monétaire, c'est-à-dire au niveau des  
10 extra gonflés, si je peux les appeler comme ça?  
11 Plusieurs termes ont été véhiculés, là, mais des  
12 extra gonflés. Je comprends que c'est vraiment sur  
13 cette plus-value-là. Dix (10) heures de travail, ça  
14 devient quinze (15). Bon. Plusieurs... les  
15 rémunérations plus avantageuses, des choses comme  
16 ça. Donc, on parle au niveau des sommes d'argent  
17 gonflées, c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. [932] Donc, même si votre service A1, l'espace de  
20 travail, la rapidité de paiement avaient un impact  
21 monétaire, vous n'aviez pas de vingt-cinq pour cent  
22 (25 %) là-dessus.

23 R. Mais, il y en a qui le prenait en compte, qui était  
24 reconnaissant, je pense, parce que je n'ai jamais  
25 fait... je ne pouvais pas faire de calcul.

1 Q. [933] O.K. Non, c'est difficile de calculer et  
2 c'est difficile de contester dans ce genre de  
3 situation-là, on s'entend?

4 R. Je prenais ce qu'on me donnait.

5 Q. [934] Parfait. Mais, dans votre connaissance de vos  
6 relations avec les entrepreneurs, vous aviez quand  
7 même une bonne idée de la plus-value que vous aviez  
8 apportée, vous avez fait ça vingt (20) ans.

9 R. Oui. Moi, j'avais une idée, mais ce n'était pas  
10 important mon idée, c'était la perception qu'avait  
11 l'entrepreneur de la plus-value.

12 Q. [935] Oui. Je comprends que si vous aviez eu...

13 R. Moi, j'avais une perception, il en avait une aussi,  
14 mais c'était la sienne qui comptait.

15 Q. [936] Oui. Mais, je comprends que c'est sa  
16 perception qui prévalait là, mais vous aviez quand  
17 même une idée de la plus-value que vous aviez  
18 apportée.

19 R. Oui.

20 Q. [937] En règle générale, la somme d'argent, elle  
21 correspondait-tu à peu près à votre évaluation?

22 R. Passablement.

23 Q. [938] Passablement. O.K. On parle de DJL  
24 Construction, on a parlé d'un jambon, on va parler  
25 d'autre chose. Monsieur, qui était la personne qui

1           faisait affaires avec vous chez DJL?

2           R. Jacques Collin.

3           Q. [939] Jacques Collin. On voit qu'au fil des années,  
4           entre deux mille deux (2002) et deux mille six  
5           (2006) pour sa part, là, il y a eu environ cinq  
6           contrats avec vous, c'est exact?

7           R. Oui.

8           Q. [940] Est-ce que ça correspond à votre mémoire?

9           R. Oui.

10          Q. [941] O.K. Et ce sont des contrats de pavage, de  
11          trottoir en règle générale. Donc, si je comprends  
12          votre témoignage, ce n'est pas nécessairement la  
13          personne la plus payante pour vous.

14          R. Pas nécessairement la plus payante, c'est exact.

15          Q. [942] O.K. Vous souvenez-vous dans le cas de DJL  
16          quel a été le plus gros montant qui vous a été  
17          remis?

18          R. Peut-être trois mille dollars (3 000 \$).

19          Q. [943] O.K. Avez-vous un souvenir sur quel contrat  
20          et pour quel genre de services?

21          R. Sur Papineau, je ne me souviens plus du service,  
22          mais on a eu beaucoup de difficultés avec la  
23          circulation, peut-être que ça a été là-dessus  
24          surtout là, mais je ne me souviens pas des détails.  
25          Est-ce qu'il est là Papineau, construction de

1 bordures? Papineau, rues Papineau, Cherrier, Saint-  
2 Grégoire.

3 Q. [944] Est-ce que vous parlez du... Est-ce que vous  
4 le voyez? Non, il n'est pas là.

5 R. Le dernier.

6 Q. [945] Le dernier, oui.

7 R. 9240.

8 Q. [946] Donc, 9240, un contrat d'une valeur d'environ  
9 deux millions (2 M). Vous parlez d'une somme  
10 d'environ trois mille dollars (3 000 \$), c'est ça?

11 R. Oui, je ne pense pas que ça dépasse ça.

12 Q. [947] À votre souvenir, quelle est la plus-value  
13 que vous aviez apportée? Parce qu'on parle de  
14 construction de planage de chaussée, d'asphalte,  
15 tous des trottoirs, bordures, un domaine, si je  
16 comprends votre témoignage jusqu'à présent - et  
17 comme je l'ai dit tantôt, on va élaborer là sur le  
18 type d'avantages que vous pouviez apporter pour  
19 bien comprendre quel était votre rapport là et  
20 pourquoi on vous payait-, quel était, à votre idée  
21 là, ce qui vous a valu trois mille dollars  
22 (3 000 \$) là-dessus?

23 R. Je me souviens qu'il y a eu des travaux de nuit qui  
24 ont été... et de fin de semaine qui ont été  
25 réalisés au coin de Ontario, Papineau puis... Je



1           pense, c'est ça, la façon de rémunérer, de  
2           compenser les travaux qui ont été faits en dehors  
3           des heures. Je pense que ça a été là-dessus.

4           Q. [948] Donc, ce que vous expliquiez un petit peu  
5           tantôt, de choisir le mode de rémunération qui  
6           était peut-être à l'avantage de l'entrepreneur dans  
7           ce moment-là.

8           R. Exact.

9           Q. [949] O.K. Parce que vous avez moins de jeu là,  
10          dans le trottoir, on parle de mesures, on parle  
11          de...

12          R. Oui. Tout ce qui est mesuré et en surface, ce n'est  
13          pas moi qui mesurais, je n'ai jamais rien mesuré.  
14          Alors, ce n'était pas moi.

15          Q. [950] Donc, c'était plus difficile à ce moment-là  
16          de trafiquer une mesure qui avait été faite par  
17          quelqu'un d'autre, c'est exact?

18          R. Beaucoup plus gênant, oui.

19          Q. [951] Beaucoup plus gênant, beaucoup plus évident  
20          et beaucoup plus peut-être vous aurait mis... vous  
21          aurait peut-être exposé à la longue, c'est ça?

22          R. S'il y avait eu des vérifications faites par des  
23          vérificateurs, mais il faut dire que les  
24          vérificateurs, j'en ai vu régulièrement au début de  
25          ma carrière, puis à partir d'une certaine année, je

1 n'en ai pas revu. Je ne sais pas pourquoi, les  
2 vérifications ont cessé, il n'y en avait plus de  
3 vérificateur.

4 Q. [952] O.K. Est-ce que ça vous a permis de faire un  
5 peu plus de traficage de quantité à ce moment-là?

6 R. Bien, disons que ça donne confiance quand on pense  
7 qu'il n'y a personne qui va passer en arrière, on  
8 se sent plus à l'aise.

9 Q. [953] Merci. Je pense qu'on peut peut-être...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. [954] Peut-être avant de terminer, ça, c'est un  
12 contrat qui concerne le pavage. On en a fait au  
13 niveau des égouts, on en a fait au niveau des  
14 trottoirs, d'aqueduc. Et vous avez dit tout à  
15 l'heure qu'à la Ville on parlait assez librement  
16 qu'il y avait de la collusion dans les  
17 entrepreneurs. Est-ce que vous pourriez dire qu'on  
18 disait qu'il y en avait partout, dans tous ces  
19 domaines-là, pavage, trottoir, égout ou c'était...

20 R. Moi, à mon avis, il y en avait... tous les  
21 contrats, tous les types de contrat au module  
22 voirie étaient susceptibles... étaient susceptibles  
23 qu'il y ait de la collusion.

24 Q. [955] Mais donc, on discutait de ça entre  
25 ingénieurs à l'effet qu'il pouvait y avoir de la

1 collusion dans tous les types de contrat.

2 R. Bien, on ne discutait pas de ça entre ingénieurs,  
3 mais comme je vous dis, quand c'est rendu que les  
4 signaleurs sont au courant, je pense que d'après  
5 moi les commis à la Ville, les secrétaires, à peu  
6 près tout le monde ont entendu parler un jour ou  
7 l'autre de ça, là. Ça circulait.

8 Q. [956] Et l'anecdote avec votre signaleur, c'est un  
9 contrat dans quel domaine? Est-ce que vous vous  
10 rappelez des travaux?

11 R. Je pense, c'est un contrat d'égout.

12 Q. [957] D'égout. Très bien. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, à demain matin.

15 Me SONIA LEBEL :

16 Merci.

17

18 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

19

20

21

1                   Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et  
2 DANIELLE BERGERON, sténographes officielles,  
3 certifions sous notre serment d'office que les  
4 pages ci-dessus sont et contiennent la  
5 transcription fidèle et exacte de l'enregistrement  
6 numérique, le tout hors de notre contrôle et au  
7 meilleur de la qualité dudit enregistrement.

8

9                   Le tout conformément à la loi.

10                  Et nous avons signé,

11

12

13                  ODETTE GAGNON

14

15

16

17                  DANIELLE BERGERON

18